

L'Action NATIONALE

volume XCVIII numéro 2
FÉVRIER 2008
envoi de publication
PAP N° 09113
N° de la convention 0040012293

février 2008

L'ACTION NATIONALE volume XCVIII numéro 2

L'Action NATIONALE



Volume XCVIII numéro 2
FÉVRIER 2008

Éditorial

Le sort du français passe par
un changement de régime
politique

-Robert Laplante

2

Articles

L'urgence de l'indépendance
dans le contexte de 2008

-Gilbert Paquette

12

Année de stabilité pour le
développement de l'Est-du-Québec

-Majella Simard

28

Effacer pour contrôler

-Lucien Cimon

42

Le graffiti

-Richard Weillbrenner

43

Dossier

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ AU QUÉBEC

Un arrimage original entre le
social et l'économique!

Présenté par

-Jean-Pierre Girard et Michel Lafleur

50

Un atout en matière de
cohésion sociale

-Jean-Pierre Girard

57

L'importance économique des
coopératives de solidarité

-Jocelyne Chagnon

70

Les coopératives de solidarité
en Estrie

-Janvier Cliche

82

Les cooperatives sociales
italiennes : contexte et
caractéristiques

-Enzo Pezzini

92

Les défis de la gestion interne
d'une coopérative de solidarité

-Michel Lafleur

112

Lire

Lire les essais

141

Livres reçus

155



Jeanne Auclair
Festival
1996

Techniques mixtes

Collection privée
©SODART

Pour rejoindre l'artiste:
jca@videotron.ca

site internet
www.jeanneauclair.com



Location d'outils
SIMPLEX

33 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante
Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, *professeure (UQTR)*; Richard Gervais, *philosophe*; Lise Lebrun, *animatrice communautaire*; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM)*; Denis Monière, *professeur (Université de Montréal)*, Pierre Noreau, *Centre de recherche en droit public (Université de Montréal)*; Michel Rioux; Pierre Serré, *chercheur*.

Comité de lecture: Claude Bariteau, *anthropologue (Université Laval)*; Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, *professeur, (TÉLUQ)*; Chrystiane Pelchat, *enseignante*; Marc Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*; Paul-Émile Roy, *écrivain*.

Membres du jury du prix André-Laurendeau: Jean-Louis Bourque; Lucia Ferretti (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix**

Richard-Arès: Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

◀ Démarche de l'artiste

Au milieu des années 1980, après des années d'expression plastique dans l'éclat de la mosaïque et la douceur de la laine, je sens le besoin de revenir à la peinture, de donner libre cours à ma fantaisie dans l'interprétation du monde extérieur.

Recueillant des affiches de rues, je les lacère afin d'en tirer de nouvelles significations. Je les introduis dans le tableau peint à l'acrylique sur toile, sous forme de *collages* exprimant la réalité du quotidien.

Festival, 1^{er} Grand prix de peinture au CAPSQ en 1997, sera suivi de plusieurs autres œuvres sur le thème de l'environnement: *L'Île et ses alentours*, *Noël rue St-Denis*, *Le vieux port*, *Chair et esprit*, *Fraises fraîches et tomates roses*, *Jaillissement*.

Jeanne Auclair

Robert Laplante

**LE SORT DU FRANÇAIS
PASSE PAR UN
CHANGEMENT DE RÉGIME
POLITIQUE**

Voilà des décennies que les résultats des recensements plongent le Québec dans des débats existentiels. La forme, l'intensité et la durée des échanges ont varié avec les époques et l'état de santé des mouvements nationaux et des partis politiques, mais, sur le fond des choses, les paramètres des débats sont restés les mêmes. En effet, le français recule au Canada, le poids relatif des francophones ne cesse de diminuer, l'assimilation s'accélère au point de ne laisser en plusieurs provinces que des lambeaux de populations luttant courageusement certes, mais sous horizon où des seuils critiques ont été franchis. La régression démographique y est une tendance lourde au point d'être devenue une véritable fatalité, pesant d'un implacable déterminisme. Dans n'importe quelle société, les résultats d'une telle nature ne sont que générateurs d'anxiété avec lesquels les diverses couches sociales composent différemment selon qu'elles peuvent ou non se prévaloir de moyens et d'espace politique autorisant un quelconque volontarisme. Or le français recule désormais au Québec même, appelant à des actions que l'on ne voit poindre parce que la lecture même de notre situation y est brouillée par les effets d'une subordination de plus en plus délétère.

Dans le Canada du multiculturalisme, en effet, ces moyens et cet espace ne sont pas définis en fonction des communautés minoritaires elles-mêmes, mais exclusivement et

impérativement en fonction de la subordination du Québec. L'État *canadian* s'est doté d'une politique et d'un dispositif sophistiqué pour contenir la volonté d'émancipation du Québec en utilisant le français pour combattre le français, en jouant du simulacre de la reconnaissance pour mieux raffermir l'emprise sur les destinées d'une nation qu'il veut réduire au Québec même au statut de minorité dans son propre pays. Les résultats du dernier recensement, tels que les révèlent les études cachées par l'Office de la langue française, sont pourtant si clairs qu'ils pourraient nous réveiller de l'apathie dans laquelle nous semblons sombrer un peu plus chaque jour. C'est pourquoi un immense effort de propagande a été orchestré par les médias, tous fédéralistes, pour embrouiller les interprétations et tenter d'enrayer toute mobilisation.

Deux objectifs charpentent les campagnes déclenchées : minimiser l'assimilation des minorités francophones hors Québec et surévaluer la santé du français au Québec. Ces objectifs idéologiques sont poursuivis de diverses manières. Parmi celles-ci, on a recours à la complexité des matériaux des recensements pour brouiller les perceptions et rendre les résultats inutilisables ou moins efficaces dans le combat pour l'indépendance. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour entretenir un sentiment de fausse sécurité et parvenir sinon à chloroformer la résistance du moins à compromettre les appels à la mobilisation que pourraient faire surgir toute analyse concluant que les seuils d'alarme sont franchis.

Des efforts considérables sont déployés pour tenter de séparer dans les interprétations des résultats, la question du statut politique de celle de la survie de la langue française. Ce n'est évidemment pas un hasard : c'est là le cœur du problème national. Les luttes linguistiques ont fourni, depuis

toujours ici le carburant essentiel au combat politique. Elles ont constitué à la fois l'expression de l'anxiété permanente d'un peuple qui se sait et s'éprouve fragile et précaire et en même temps le moyen de la combattre. Depuis toujours, et particulièrement entre les années 1960 et le référendum de 1995, les choix concernant les politiques linguistiques ont joué un rôle déterminant dans le positionnement des partis politiques et dans le soutien qu'ils ont apporté au régime ou à sa remise en cause. Les choses à cet égard ont changé substantiellement depuis le référendum de 1995.

En effet, un changement majeur s'est opéré dans le camp fédéraliste qui a cessé d'espérer quelque réforme que ce soit permettant d'aménager un espace propre au Québec et au Canada français dans le régime instauré par l'imposition d'une constitution illégitime. Les fédéralistes québécois sont désormais des inconditionnels du Canada tel qu'il nous est imposé depuis 1982. Rien pour eux ne sera jamais trop grave ni trop délétère pour justifier que le Québec rompe avec le Canada. Rien, pas même le sort de notre langue. Ces inconditionnels ne font plus de projet de réforme, n'ont plus de revendication globale pour le Québec parce que là n'est plus leur loyauté première. Ils sont prêts à se contenter de ce qu'ils appellent le statu quo parce qu'ils ont renoncé à fixer tout seuil de rupture. Ils ont accepté la régression minoritaire. Ils se définissent et tentent de nous définir comme une minorité, même au Québec, dont le destin est de s'offrir comme matériau d'alliance pour tirer le meilleur parti d'une politique se faisant essentiellement sur les intérêts de la majorité *canadian*. Ils n'ont pas démissionné : ils ont renié et ne se font plus désormais Québécois que pour mieux nous *encanadianiser*, *succursaliser* notre gouvernement et réduire notre culture.

Cela est grave et ils en répondront devant l'Histoire.

Leurs conduites de fossoyeurs ne trompent guère. Ils sont *Canadian first and foremost*, même et surtout quand ils se conjuguent sur le mode du dédoublement identitaire. Ils ne se battront plus pour le français, ils feront semblant pour la simple et bonne raison qu'ils n'auront de cesse de chercher à lui dorer l'enclos, à lui faire des conditions d'existence qui seront compatibles avec ce que le Canada tolérera – et il ne tolérera que le simulacre.

Le Canada n'est pas compatible avec l'avenir de notre langue. La conscience de ce fait s'accroît. Les inquiétudes qui se sont manifestées devant la commission Bouchard-Taylor ont renforcé le constat. On ne pourra pas franciser des immigrants dans un contexte de concurrence des langues et des légitimités. Ils viennent au Canada et c'est à lui qu'ils s'intègrent, c'est à son ordre qu'ils souscrivent, et cet ordre subordonne le Québec et combat activement toute tentative de construire ici une société intégralement française. Si les inconditionnels du Canada se drapent désormais dans la loi 101 comme dans une grande loi *canadian*, c'est bien parce qu'ils savent qu'elle ne pourra rien de plus que fournir une fausse sécurité et produire des résultats mitigés qui ne feront que brouiller et retarder les échéances. Cette loi, charcutée, dénaturée et dévoyée n'a pas produit la justice linguistique qu'en espérait Camille Laurin, seule garantie à long terme d'une paix linguistique qui ne soit pas fondée sur notre capitulation.

Le sort du français au Québec est lié à son statut politique. Sans la souveraineté, il n'y aura pas de société française, seulement un bilinguisme contenu. Pour faire du Québec une société intégralement française, il faut plus qu'une loi 101 retouchée. Il faut non seulement s'attaquer à la légitimité même du bilinguisme institutionnel tel qu'il est relayé par l'ensemble des actions d'Ottawa, mais encore et surtout, déconstruire l'appareil institutionnel qui lui sert de relais

et de base opérationnelle. Les institutions anglophones de Montréal n'ont plus rien à voir avec les concessions à faire pour respecter les droits de cette minorité, ce sont de véritables instruments de concurrence au français qui sapent l'émergence d'une culture publique commune construite sur la référence culturelle québécoise. Elles nourrissent un refus d'intégration et entretiennent un esprit de développement séparé qui sent l'apartheid doré dont on pensait s'être débarrassé.

Si l'on veut redresser la situation du français à Montréal, il faut décider qu'il n'y aura qu'un seul centre hospitalier universitaire à vocation nationale. Il faut dire non au développement séparé des institutions pédiatriques universitaires. Il faut tenir un langage et des pratiques d'intégration autour des missions nationales d'institutions dont le français sera la langue normale.

Si l'on veut assurer l'avenir du français, il faut rendre obligatoire la fréquentation du cégep en français. La loi 101 ne visait pas à former des jeunes pour qu'ils soient capables de se débrouiller en français pour acheter du lait au dépanneur. Elle cherchait à structurer l'intégralité du parcours scolaire sur les institutions de la majorité pour préparer une intégration à un marché du travail dont le français serait la langue d'usage normale et commune. Laisser faire la situation actuelle ne conduira qu'à disperser encore davantage des ressources publiques pour financer la concurrence des langues et accentuer les pressions à la bilinguisation du monde du travail et des services. Il y a quelque chose d'aberrant à consacrer la logique actuelle. Le plus gros cégep du Québec est anglais...

Si l'on veut assurer le développement du français, il faudra cesser le surfinancement des institutions anglophones d'en-

seignement supérieur. Il faut établir ce financement sur les proportions démographiques requises pour assurer les droits de la minorité anglaise, mais pas plus. En plus de servir de succursales à rabais pour les étudiants des provinces anglaises. C'est pure aberration d'utiliser les fonds publics québécois pour entretenir des succursales à rabais pour les étudiants des provinces anglaises. Il y a des limites à sous-financer les universités francophones pendant que le gouvernement d'Ottawa s'évertue à tout mettre en œuvre pour insérer notre enseignement supérieur dans ses priorités nationales. Il a confisqué le contrôle des finalités de notre réseau de recherche et d'enseignement universitaire et il n'a eu aucun mal à faire progresser l'utilisation de l'anglais dans l'ensemble des procédures de gestion et de subvention de la recherche. Il suffit de visiter les sites internet des universités francophones pour prendre la mesure des dégâts : les chercheurs y sont explicitement encouragés à traiter en anglais avec les agences subventionnaires fédérales...

Si l'on veut faire du Québec un pays français, il faudra avoir le courage d'affronter ouvertement la propagande et unir ce qu'elle tente de disjoindre : le sort du français passe par un changement de régime politique. La construction d'une société intégralement française passe par une reconfiguration institutionnelle qui trouvera dans le français sa norme et son centre de gravité. Le Québec français reste à faire. Sous la démission d'une partie de notre élite resurgit la vieille chimère du bilinguisme «vivable». Les conduites de parvenus qui cherchent à s'en faire un costume ne trompent personne : le combat n'est pas terminé et le peuple du Québec ne s'effacera pas pour ne pas troubler le confort de ceux-là qui aspirent à gérer la dépendance. Les courtiers en alibis courent à la faillite. □

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



3 numéros par an
pour tout savoir
sur l'actualité des essais

**Prochain
numéro
Mars 2008**

www.action-nationale.qc.ca
ou contactez L'Action nationale

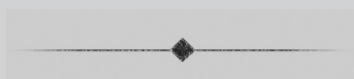
A black and white photograph of a large crowd of people walking, heavily blurred to create a sense of motion and a busy environment. The people are scattered across the frame, with some in the foreground and others further back. The background is a light, hazy sky.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondation.com • www.REERvert.com

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Articles

- L'urgence de l'indépendance dans le
contexte de 2008
- *Gilbert Paquette* 12
- 2007: une année de stabilité pour le
développement de l'Est-du-Québec
- *Majella Simard* 28
- Effacer pour contrôler
- *Lucien Cimon* 42
- Le graffiti
- *Richard Weilbrenner* 43

Dossier

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ AU QUÉBEC

- Un arrimage original entre le social
et l'économique!
Présenté par
- *Jean-Pierre Girard et Michel Lafleur* 50
- Un atout en matière de cohésion
sociale
- *Jean-Pierre Girard* 57
- L'importance économique des
coopératives de solidarité
- *Jocelyne Chagnon* 70
- Les coopératives de solidarité en
Estrie
- *Janvier Cliche* 82
- Les cooperatives sociales italiennes :
contexte et caractéristiques
- *Enzo Pezzini* 92
- Les défis de la gestion interne d'une
coopérative de solidarité
- *Michel Lafleur* 112

Lire

- Lire les essais 141
- Livres reçus 155

L'URGENCE DE L'INDÉPENDANCE DANS LE CONTEXTE DE 2008

Au moment où le Parti québécois s'apprête à définir sa plateforme en vue d'une élection qui pourrait être tenue en 2008, il importe de revoir et d'actualiser les arguments qui justifient de façon urgente la reprise du combat de l'indépendance nationale, pour éviter encore une fois l'évacuation du débat sur notre avenir national au profit d'une simple recherche de la gouverne provinciale.

Je présente ici une synthèse de ces arguments qui soutiennent le projet indépendantiste dans le contexte de 2008. Que l'on soit de gauche ou de droite, un certain nombre de grands objectifs, au-delà des moyens de les atteindre, font un large consensus national, pendant que notre dépendance au sein du régime fédéral menace à terme notre existence nationale.

Pour faire le point, j'utilise un cadre d'analyse élaboré par Viva Ona Bartkus en examinant plusieurs cas de sécession réussis ou potentiels. Ce cadre d'analyse repose sur les bénéfices et les coûts de la sécession, comparés aux bénéfices et aux coûts du maintien de l'intégration.

* Professeur-chercheur à la TÉLUQ (UQÀM). vice-président des intellectuels pour la souveraineté (IPSO)

	BÉNÉFICES	COÛTS
SÉCESSION ↑	↑	↓
INTÉGRATION ↓	↓	↑

Tel qu'illustré sur le schéma précédent, la probabilité de la sécession s'accroît lorsque les bénéfices de l'indépendance et les coûts du maintien de l'intégration augmentent, alors les bénéfices de l'intégration diminuent, de même que les coûts de la sécession. Le Québec, comme nation, est de toute évidence entré dans un tel contexte, objectivement favorable à son indépendance en tant que nation.

Les bénéfices du fédéralisme

Dans une lutte nationale comme celle que mène le Québec, les partisans du fédéralisme cherchent à mettre en évidence les bénéfices en termes de sécurité économique et de rayonnement international qu'apporterait au Québec son appartenance à la fédération canadienne. Or ces bénéfices sont décroissants dans le contexte de la mondialisation.

Les Catalans et les Québécois seraient davantage enclins à considérer la sécession maintenant que la transformation graduelle du système international a réduit les bénéfices traditionnels de l'intégration dans un plus grand État, en ce qui concerne la sécurité et les bénéfices économiques.(...) L'intégration au sein d'un État reconnu n'est plus jugé essentiel à la protection et à la promotion de la sécurité et des intérêts économiques des communautés¹.

Par ailleurs, un des bénéfices du fédéralisme souvent invoqué depuis l'arrivée de Pierre-Elliott Trudeau à Ottawa était la promotion de la langue française dans la fonction publique fédérale et comme langue seconde «from coast-to-coast». Autrement dit, le grand espace canadien favoriserait l'expan-

¹ Viva Ona Barkus, *The Dynamics of secession*, Cambridge University Press, 1999, p. 22 et pp. 201-202

sion de la langue française. Or l'analyse des recensements démontre au contraire le danger qui se cache derrière ce soi-disant «bénéfice» du fédéralisme. Alors qu'il y a plus d'Anglo-Canadiens (de 5,5 % en 1971 à 8,8 % en 1996) qui affirment pouvoir converser en français, on assiste à une perte dramatique chez les francophones eux-mêmes qui sont moins nombreux qu'auparavant à parler leur propre langue. Au total, la proportion de Canadiens dont la langue maternelle est le français diminue à chaque recensement, de 28,1 en 1961 à 23,5 % en 1996. Fait plus grave, la proportion de Canadiens utilisant le français à la maison est encore plus faible, de 25,7 % en 1971 à 22,6 % en 1996.

Quand 46 % des francophones hors Québec et hors Nouveau-Brunswick cessent de parler leur langue à la maison, le simple respect de l'intelligence du lecteur devrait nous interdire de discuter même de la proposition selon laquelle l'apprentissage du français comme langue seconde par des anglophones compense cette assimilation².

Quant au français dans la fonction publique fédérale, un fossé sépare les gestes de la parole, aux dires mêmes du nouveau commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. Il suffit de consulter son plus récent ouvrage, *Sorry I don't Speak French*³. Comme ses prédécesseurs, le commissaire met en évidence le surplace du français dans les services gouvernementaux. En parcourant cet ouvrage et d'autres, on ne peut que se dire que les services assumés par le gouvernement central avec nos taxes ne fonctionneront vraiment en langue française que lorsque qu'un Québec indépendant les aura rapatriés au Québec.

2 Jean-François Lisée, *Sortie de secours*, Boréal, 2000, p. 132

3 Graham Fraser, «*Sorry, I don't speak French – Ou pourquoi quarante ans de politiques linguistiques au Canada n'ont rien réglé... ou presque*», Boréal, 2007

Les coûts de l'indépendance

Les fédéralistes cherchent aussi à gonfler les coûts de la sécession en brandissant des menaces comme l'instabilité économique, la possible partition du territoire québécois ou les soi-disant obstacles juridiques quant au droit du Québec à faire son indépendance.

Sur la question de la possible partition du Québec, le fameux principe défendu par les Dion et consorts voulant que « si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi » est un argument efficace sur le plan émotif, mais non fondé en droit et totalement irresponsable.

De telles idées sont irresponsables et ont provoqué, partout où elles ont été appliquées, de l'Irlande du Nord au Caucase, des guerres interminables. Qui plus est, comment le Canada mettrait-il en application à l'encontre du Québec un principe de partition qu'il a officiellement condamné dans l'ex-Yougoslavie quand le président serbe, M. Slobodan Milosevic, a encouragé la partition de la Bosnie-Herzégovine en se fondant précisément sur le principe *si la Yougoslavie est divisible, la Bosnie l'est aussi* ⁴ ?

Mais cette idée dangereuse n'a aucune chance d'être appliquée ici, tout comme elle fut rejetée là-bas. Elle est repoussée du revers de la main par les cinq experts en droit international commandités en 1992 par la commission Bélanger-Campeau pour examiner froidement cette question. Voici ce qu'ils écrivent dans leur rapport. Si celle-ci se produit, le Québec

[...] héritera de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives à celui-ci qui sont actuellement exercées par les autorités fédérales, notamment et y compris les réserves indiennes. Dans la même hypothèse, le principe de la continuité juridique conduit à faire prévaloir l'intégrité territoriale du Québec, garantie tant par le droit constitutionnel canadien que par le droit international public, sur les revendications visant à démembrer le

4 Ignacio Ramonet, *Le Monde Diplomatique*, avril 1996

territoire du Québec. (Que ces revendications) émanent des autochtones du Québec, qui ont tous les droits appartenant aux minorités auxquels s'ajoutent ceux reconnus aux peuples autochtones par le droit international contemporain, sans qu'il en résulte un quelconque droit de sécession; de la minorité anglophone pour laquelle la protection offerte par le droit international n'a aucun effet territorial; des personnes résidant dans certaines régions frontalières du Québec qui, en tant que telles, ne bénéficient d'aucune protection particulière au regard du droit international. Ces conclusions sont renforcées par l'applicabilité du principe de la succession aux limites territoriales existantes au moment de l'accession à l'indépendance⁵.

Sur la question de la soi-disant *interdiction juridique du Québec de faire son indépendance*, le jugement de la cour suprême de 1999 a apporté un démenti à la plupart des prétentions fédéralistes. L'adoption subséquente par le parlement fédéral de la loi C20, dite de la clarté, par laquelle il s'arroge unilatéralement le droit de décider si la question référendaire est claire et si la majorité en faveur de la sécession est claire, ne change rien à l'affaire. Cette loi ne définit que la position éventuelle du parlement du Canada et non à celle du Québec et encore moins des pays tiers. C'est une arme politique visant à créer de l'incertitude dans la population et à faire apparaître la souveraineté plus difficile qu'elle ne l'est. Par ailleurs, la loi 99, votée par l'assemblée nationale du Québec, peut seule encadrer la démarche d'un Gouvernement du Québec. Cette loi réaffirme que «seul le peuple québécois a le droit de choisir le régime politique et le statut juridique du Québec» et que «seul le peuple québécois, par l'entremise des institutions politiques qui lui appartiennent en propre, a le droit de statuer sur la nature, l'étendue et les modalités de l'exercice de son droit à disposer de lui-même».

5 Claude G. Charron, «Ces experts que l'on cite à tort et à travers», *Le Devoir* 3 septembre 1997.

Quant à l'argument de l'instabilité économique d'un Québec indépendant, les conclusions du rapport de la commission Bélanger-Campeau sont aussi très claires. La viabilité économique d'un Québec indépendant est maintenant généralement admise par la plupart des fédéralistes, y compris par le chef du parti libéral Jean Charest. Certains adversaires de l'indépendance continuent pourtant à faire valoir que celle-ci aurait des effets catastrophiques sur l'économie québécoise. On retrouve d'ailleurs les mêmes scénarios en Grande-Bretagne dans le cas de l'Écosse. Les scénarios catastrophiques sont invérifiables parce que pour les tester, il faudrait procéder au changement, mais ils sont efficaces parce qu'ils jouent sur le sentiment d'incertitude et la crédulité de ceux qui les écoutent, et aussi sur la crédibilité de ceux qui les tiennent, généralement des gens d'affaires.

Pour vérifier si les prédictions catastrophistes sont plausibles, on peut examiner l'évolution économique de pays qui se rapprochent le plus du Québec en matière de taille démographique et qui ont accédé à l'indépendance au début des années quatre-vingt-dix. Pour obtenir un portrait des conséquences économiques de l'indépendance, il est logique d'utiliser comme indicateur les taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) publiés par la Banque mondiale, en comparant les taux de pays nouvellement indépendants depuis 1993 (Slovaquie, Tchéquie, Slovénie et Croatie) avec ceux de pays déjà indépendants (Roumanie, Bulgarie et Hongrie) qui avaient un système économique semblable.

TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN POURCENTAGE) ¹							
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	moyenne*
Slovaquie	-14,6	-6,2	-4,1	4,8	7,0	6,9	-1,0
Tchéquie	-14,0	-6,4	-0,5	2,6	5,0	4,2	-1,5
Slovénie	-9,3	-5,7	1,0	4,0	5,0	3,5	-0,2
Croatie	-15,1	-12,8	-3,2	1,8	2,0	5,0	-3,7
Roumanie	-12,9	-13,8	1,3	2,4	7,0	4,1	-2,0
Bulgarie	-11,7	-6,0	-4,2	0,0	3,0	-9,0	-4,6
Hongrie	-7,7	-4,3	-2,3	2,5	-2,0	-0,4	-1,6

Source : *De l'économie planifiée à l'économie de marché*, rapport de la Banque mondiale, 1996, page 205, et *L'État du monde 1998*, Montréal, Boréal, 1998. (Tableau reproduit dans Denis Monière, Guy Bouthillier, Pierre De Bellefeuille, « Les scénarios catastrophistes prennent l'eau » *Le Devoir*, 4 juillet 1998)

Ces données contredisent les thèses catastrophistes. La baisse du PIB observée les deux années précédentes et l'année de l'indépendance (1993) s'explique d'abord par le contexte de l'économie mondiale qui, de 1991 à 1993, a connu une forte récession. Par ailleurs, tous les sept pays ont dû effectuer une transition d'une économie socialiste à une économie de marché, facteur de reconversion qui ne jouera pas dans le cas du Québec. Pourtant, dans les années 1994 à 1996, la croissance annuelle des nouveaux pays indépendants a été remarquablement positive. Elle est même plus élevée que celle des pays déjà indépendants. La performance de la Slovaquie, dont on disait qu'elle ne serait pas viable économiquement si elle devenait indépendante, est particulièrement impressionnante puisqu'elle dépasse celle de la République tchèque et des cinq autres pays. Voilà un bel exemple à suivre pour le Québec.

En somme, même si le Québec ne pourra vraisemblablement bénéficier d'événements externes ayant facilité la sécession des États membres comme ce fut le cas en URSS ou en Yougoslavie, les coûts de la séparation apparaissent tout aussi négligeables que cela fut le cas en Tchécoslovaquie où la séparation fut bénéfique aux deux parties, ou que cela serait le cas de « nations sans État » comme la Flandre ou l'Écosse.

Les coûts du fédéralisme

À l'opposé, les coûts du fédéralisme pour le Québec sont bien réels, probablement plus qu'ailleurs dans le monde sauf dans les nations vivant dans des régimes autoritaires et dans certains pays du tiers monde. Des tendances lourdes comme le déséquilibre fiscal et l'étranglement financier qui menacent le Québec, la centralisation à Ottawa et l'uniformisation de l'espace canadien et, finalement de la minorisation des Québécois et des francophones au sein du Canada, et bientôt même à Montréal, sont des facteurs qui se conjuguent pour conduire à une attrition du fait français au Québec et au Canada accompagnée d'un affaiblissement du sentiment national et de l'identité québécoise. En somme, de nation sans état, nous risquons de régresser au rang de minorité linguistique, réduite à lutter pour sa survivance au lieu de prendre la place qui nous revient dans le concert des nations.

Les preuves de la *minorisation des francophones au Canada, même au Québec* ne sont plus à faire. Hors du Québec et du Nouveau-Brunswick, l'attraction de la langue anglaise dans un continent nord-américain massivement anglophone est telle que près de la moitié des francophones d'origine, hors du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne parlent plus le français à la maison. Sans nier la valeur et la nécessité du combat des

francophones hors Québec, c'est donc uniquement au Québec et dans certaines régions limitrophes du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario que le français a des chances de se maintenir.

Dans une cinquantaine d'années, plus de 90 % des francophones canadiens seront des résidents du Québec. Or même au Québec, rien n'est acquis dans le régime fédéral actuel. À partir des données du recensement de 1996, une étude du démographe Marc Termote produite en 1999 pour le Conseil de la langue française étudie un grand nombre de scénarios permettant prédire l'évolution du poids des francophones à Montréal. Dans 19 scénarios sur 20, les francophones deviendront minoritaires sur l'île de Montréal d'ici 50 ans. Dans 14 scénarios, le cap sera franchi d'ici 30 ans et dans le scénario jugé le plus probable, dans 20 ans. Ce dernier scénario semble même optimiste si on extrapole la baisse de 1,7 % par périodes de 5 ans, constatée entre les recensements de 1991 et 1996. Cette extrapolation montre que c'est en 2012 que la minorisation de l'ensemble des francophones aurait lieu. Ceci est d'autant plus significatif que ces chiffres tiennent compte des 15 % de francophones de l'île de Montréal qui ne sont pas d'origine canadienne-française.

Un autre effet important de la diminution de la proportion des francophones au Canada est une *réduction de leur influence au parlement fédéral*. Le récent projet de loi du gouvernement Harper sur la représentation des provinces au parlement fédéral vient rendre illusoire les discours autonomistes d'un Mario Dumont ou d'un Jean Charest. En vertu du principe de la « représentation selon la population », le Québec s'était fait octroyer 65 députés sur un total de 181 au moment de la « Confédération » en 1867, soit 34,2 %. Au cours des 70 années suivantes, la création de nouvelles provinces a fait passer les effectifs des Communes à 245 sièges, mais la représentation québécoise, demeurée la même,

n'en constituait plus que 26,5 %. Selon le nouveau mode de calcul introduit par le projet de loi C-56, peu après l'élection québécoise de mars 2007, l'ensemble de la députation augmentera de 308 à 330, essentiellement au profit de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. La proportion d'élus québécois baissera donc de 24,4 % à 22,7 %.

Malgré la motion unanime de l'Assemblée nationale et les protestations du Bloc québécois, le gouvernement Harper n'a de toute évidence aucune intention de faire une quelconque exception au principe de la représentation selon la population pour maintenir le poids politique du Québec⁶.

Or pendant que le pouvoir francophone s'effrite inéluctablement à Ottawa, l'emprise du pouvoir fédéral augmente sur les affaires du Québec. Le *pouvoir de dépenser du fédéral dans les champs de compétences du Québec* est maintenant reconnu et accepté par toutes les autres provinces sauf le Québec. Lors d'une récente conférence du Conseil de la fédération qui regroupe les premiers ministres des provinces, Jean Charest a tenté vainement de soulever cette question. « Les premiers ministres provinciaux réunis au Nouveau-Brunswick pour la rencontre du Conseil de la fédération ont accueilli avec froideur hier les velléités de Québec de discuter du pouvoir fédéral de dépenser, d'une charte du fédéralisme et de la Constitution canadienne. Le sujet n'est pas à l'ordre du jour de la rencontre, ont-ils fait valoir, et ils n'ont visiblement pas l'intention de l'y ajouter. »⁷ En fait cette question est réglée depuis l'adoption de l'accord sur l'union sociale auquel toutes les provinces sauf le Québec ont souscrit et qui reconnaît le pouvoir d'Ottawa de dépenser dans les champs de compétence des provinces, sans que celle-ci n'ait un pouvoir de retrait avec compensation financière.

6 Michel David, « La loi du nombre », *Le Devoir*, 19 mai 2007.

7 Hélène Buzetti, « Accueil glacial pour Charest. Le ROC ne veut pas parler du pouvoir fédéral de dépenser », *Le Devoir*, 9 août 2007

Le *déséquilibre fiscal* continue à favoriser la centralisation et l'uniformisation au Canada. «L'excédent de 13,7 milliards \$ pour l'année 2006-2007 est en hausse de 1,7 milliards \$ par rapport au surplus de l'exercice budgétaire fédéral précédent et ce, malgré la réduction du taux de la TPS qui a retranché 3,3 milliards des revenus fédéraux.»⁸ À l'opposé, comme le démontre l'étude sur le budget d'un Québec souverain, publiée par François Legault en mai 2005, «le Québec comme province ne pourra maintenir la qualité actuelle des services à la population. Deux raisons majeures contribuent aux difficultés financières du Québec : croissance insuffisante des transferts fédéraux; croissance importante des coûts en santé. Le gouvernement du Québec n'a aucune marge de manœuvre pour effectuer, entre autres, le rattrapage et le développement nécessaires en santé et en éducation. Les perspectives de revenus et de dépenses de la province de Québec laissent entrevoir des compressions ou un déficit accumulé de 3,3 milliards \$ au cours des cinq prochaines années»⁹.

Grâce à ses immenses surplus budgétaires le gouvernement fédéral est devenu de fait, «le» gouvernement montant au Canada, prenant de plus en plus la place des gouvernements provinciaux dont le Québec, même dans leurs domaines de juridiction exclusif selon la constitution canadienne, comme l'éducation, la santé, les affaires municipales. Cela signifie que le gouvernement du Québec, sur la défensive, est de plus en plus impuissant à répondre aux besoins de ses citoyens. Dans chacun de nos projets collectifs, nous nous faisons dire de plus en plus que la solution est à Ottawa. Parfois, celui-ci répondra positivement, parfois, le plus

8 Gérard Bérubé, «Un surplus fédéral de 13,7 milliards.», *Le Devoir* 26-27 mai 2007

9 François Legault, «Finances d'un Québec souverain – Résumé», Mai 2005, p. 8 et 9

souvent les intérêts de l'Ontario ou de l'ouest prévaudront. Dans tous les cas, les services fédéraux seront de plus en plus en plus uniformes d'un océan à l'autre puisque telle est l'approche de bureaucrates fédéraux, sans que l'on tienne compte des choix de société que les Québécois pourraient vouloir faire par eux-mêmes.

Les bénéfices de l'indépendance

Les bénéfices de l'indépendance résultent de la capacité que nous donneront la pleine maîtrise de nos budgets, de nos lois et de nos relations internationales, grâce auxquels le Québec pourra résoudre ses problèmes pressants de société et lancer de nouveaux chantiers, de nouveaux projets. En résumé :

- Un Québec indépendant sera un État unilingue français. En conséquence la capacité de parler français deviendra un avantage compétitif pour obtenir de l'emploi, pour travailler, se divertir et participer à la vie de la nation sur tous les plans. L'indépendance du Québec, consolidera définitivement la langue française comme facteur d'intégration et de promotion pour tous les Québécois, quelle que soit leur origine.
- L'indépendance est la seule façon de mettre définitivement fin au déséquilibre fiscal en cessant d'envoyer nos impôts et de payer des taxes au gouvernement fédéral. Ces gains financiers permettront au gouvernement du Québec de maintenir la qualité actuelle des services à la population et de dégager une marge de manœuvre de 13,8 milliards \$ qui pourra être utilisée notamment en éducation et en santé.
- Nous sommes face à un monde nouveau qui nécessite de nouvelles sources énergétiques renouvelables, un chan-

gement de cap, de nouvelles façons de produire et de consommer, un développement économique durable et solidaire. Un monde qui exigera aussi d'énormes investissements dont le Québec aurait davantage les moyens s'il était un pays complet.

- Plusieurs mesures globales pour lutter efficacement contre la pauvreté et la précarité ont été proposées depuis des décennies : revenu minimum garanti, revenu de citoyenneté, allocation universelle. Ces propositions se heurtent à l'incohérence des politiques et mesures d'aide sociale, une trentaine actuellement réparties les deux paliers gouvernementaux. L'indépendance permettrait de regrouper ces mesures de façon cohérente et de les coordonner avec les politiques fiscales pour éliminer les écarts croissants entre riches et pauvres dans la société.
- Le rapatriement de l'ensemble de nos budgets et de nos capacités législatives au Québec permettra de décentraliser des responsabilités et des budgets vers les régions, favorisant la vie démocratique et un développement régional autocentré.
- La mondialisation en marche met en évidence la nécessité, voire l'urgence, d'une participation directe à la société internationale. Personne ne pourra y défendre nos intérêts économiques, notre vision sociale ou environnementale mieux que nous-mêmes.

	Fédéralisme	Indépendance
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Minorisation ↑ Déséquilibre fiscal ↑ Centralisation ↑ Uniformisation 	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Instabilité économique ↓ Partition du territoire ↓ Obstacles juridiques
Bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Sécurité économique ↓ Promotion du français ↓ Rayonnement international 	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Langue française et identité nationale ↑ Réinvestissement éducation/santé ↑ Ressources de développement durable ↑ Lutte à la pauvreté et à la précarité ↑ Renforcement des régions ↑ Participation internationale

Tels que résumé dans le tableau précédent, les facteurs favorisant la sécession du Québec sont très majoritairement favorables. Les coûts du fédéralisme deviennent de plus en plus menaçants alors que les anciens bénéfices de l'intégration au Canada s'estompent dans le nouveau contexte international qui favorise les associations entre États souverains. Les coûts de la sécession perdent de leur crédibilité, mais l'indépendance devient de plus en plus nécessaire à plusieurs titres. D'abord pour s'assurer que la personnalité linguistique et culturelle du Québec, que notre identité nationale cesse d'être menacée et au contraire devienne un force d'intégration. Cet objectif est encore plus vital maintenant que le vieillissement de la population nous amène à compter davantage sur l'immigration internationale pour

assurer notre développement. Ensuite, il est urgent que l'État québécois récupère ses ressources budgétaires complètes pour financer ses services vitaux en santé, en éducation, en solidarité sociale, en développement des régions. Il est également pressant de relever le défi du développement durable et de mettre en chantier un vaste projet de substitution du pétrole et de réduction des gaz à effet de serre, pour protéger notre partie de la planète. Enfin, pour toutes ces raisons et d'autres, nous devons, comme les autres nations, participer directement aux organismes internationaux pour aider à instaurer une autre mondialisation et favoriser une nouvelle solidarité internationale.



Le peuple québécois se trouve, en ce début de 2008, à la croisée des chemins. Lorsqu'on regarde tous les aspects de notre vie collective, on doit reconnaître que l'indépendance nationale est plus urgente que jamais. Le régime politique actuel nous minorise, nous paralyse, nous enferme dans une dépendance à l'égard d'une autre nation qui est engagée dans la construction d'un pays à son image.

Par ailleurs, lorsqu'on compare la démarche du Québec à celle de la plupart des peuples autrefois annexés à d'autres États, mais qui ont acquis leur indépendance nationale, ou celle d'autres peuples qui cherchent à y parvenir, on constate une situation objective plus favorable à l'indépendance du Québec qu'ailleurs. Les bénéfices de l'indépendance et les coûts du fédéralisme augmentent, pendant que ses avantages diminuent, de même que les coûts de l'indépendance. Les « conditions gagnantes » sont donc objectivement réunies. Reste à franchir le mur de la perception qui empêche d'en prendre pleinement conscience pour qu'en découle cette indispensable volonté collective majoritaire.

Le chemin qu'il nous reste à franchir est d'abord et avant tout psychologique. D'un côté la peur de l'échec, les mythes bien entretenus, les jeux d'image dans les médias, la peur de nous affirmer collectivement. De l'autre, nos réalisations passées, nos défis collectifs à relever, l'urgence de prendre en main nos affaires, notre volonté à témoigner de nous-mêmes devant l'histoire et devant les autres nations.

C'est ce mur psychologique qu'il nous incombe, nous souverainistes, de contribuer à abattre! □

**2007:
UNE ANNÉE DE
STABILITÉ POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE
L'EST-DU-QUÉBEC**

À l'instar des autres régions périphériques du Québec, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie se distinguent par des carences structurelles profondes qui handicapent les actions menées par les différents leaders locaux dans leurs efforts vers le développement régional. Chômage chronique, épuisement de certaines ressources, faiblesse de l'infrastructure de services et des niveaux de revenu, éloignement par rapport aux grands centres, concurrence des pays asiatiques, fluctuations du dollar canadien sont autant de facteurs sur lesquels les intervenants régionaux ont peu d'emprise.

Depuis quelques années, la diversification de l'économie est devenue un fait bien réel dans la grande région de l'Est-du-Québec. Par ailleurs, force est de reconnaître que ses effets se manifestent de façon très inégale au sein du territoire dont les villes restent les principales bénéficiaires. Telle est la principale constatation qui se dégage de cet article où nous dresserons, dans ses grandes lignes, le bilan socio-économique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour l'année 2007.

* Professeur au département d'histoire et de géographie, Université de Moncton

Le développement inégal du Bas-Saint-Laurent

Au cours de la dernière année, la croissance économique, selon les données de l'enquête sur la population active de Statistique Canada, est demeurée stable au Bas-Saint-Laurent. En fait, la région s'est enrichie, durant les deux premiers trimestres, de seulement nouveaux 800 emplois ce qui a entraîné une légère diminution (-0,2%) du taux de chômage. La stabilité s'est également reflétée au niveau de la démographie. De fait, les premiers chiffres du recensement de 2006 indiquent une perte de 68 individus par rapport à 2001. Par ailleurs, l'évolution démographique du Bas-Saint-Laurent diffère considérablement d'une localité à l'autre. Ainsi, les milieux ruraux situés près des villes se sont distingués par des augmentations substantielles de leurs effectifs prolongeant ainsi le processus de périurbanisation entamé à la fin des années 1970.

S'il est indéniable que l'économie du Bas-Saint-Laurent tend à se diversifier, cette diversification semble toutefois s'effectuer dans le sens de l'accentuation des disparités régionales. En effet, ce sont les villes qui ont été davantage favorisées par cette dynamique au détriment des milieux ruraux, si bien qu'il nous apparaît plus approprié de caractériser ce phénomène de croissance plutôt que de développement. À ce chapitre, Rivière-du-Loup s'est encore une fois démarquée et ce, à plus d'un titre. Sa performance exceptionnelle, qui s'est traduite par la création de 2 000 emplois depuis 7 ans, lui a notamment valu le titre de première ville entrepreneuriale au Québec.

À Matane, la croissance économique s'est également effectuée sous le signe de la stabilité. Depuis l'implantation de Marmen en 2005, Matane fait figure de proue dans le domaine de l'éolien au Québec, mais aussi dans celui du

diamant responsable de la création de 20 nouveaux emplois au cours de la dernière année. Le plan de rationalisation de 2M\$ proposé par les travailleurs de la Smurfit-Stone a permis de sauver l'un des principaux employeurs de la MRC. Néanmoins, avec la fermeture de l'entreprise de couture Vêtements B.D, Matane a aussi connu son lot de difficultés. En outre, ses efforts de diversification ne semblent pas suffisants pour retenir sa population en baisse de 1,4 % par rapport à 2001. Au surplus, cette MRC maintient un solde migratoire négatif depuis les 11 dernières années.

À Rimouski, un vaste chantier de travail a été mis en place afin de consolider et de diversifier l'économie locale. Sa mise en œuvre représente des investissements de 26M\$, soit 40% du plan triennal d'immobilisations. À l'instar de ce que nous avons pu observer pour l'ensemble de la région, le secteur de la construction a particulièrement été dynamique au sein de cette ville dont les répercussions se sont manifestées sur plusieurs autres branches de l'activité économique.

Certaines petites villes industrielles, comme La Pocatière ou Amqui, ont réussi à tirer leur épingle du jeu alors que d'autres comme Causapsal et Pohénégamook ont connu des jours plus sombres en raison d'une économie essentiellement tournée vers l'exploitation de la matière ligneuse. Par exemple, le projet d'agrandissement de l'usine Natrel, à Amqui, a eu l'effet d'un baume dans la MRC de la Matapédia particulièrement éprouvée par la crise qui secoue l'industrie forestière. En ce domaine, pratiquement toutes les entreprises du Bas-Saint-Laurent ont été frappées de plein fouet par la force du dollar canadien, la concurrence des pays émergents et les difficultés liées au conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis. Dans la Mitis, plus d'une centaine de travailleurs ont perdu leur emploi suite à la décision de Bowater de fermer sa scierie de Price pour une durée

indéterminée. La MRC est d'ailleurs intervenue auprès du ministère des Affaires municipales afin qu'elle puisse bénéficier du soutien financier réservé aux villes monoindustrielles. Certaines entreprises, comme Bardeaux Lajoie de St-Eusèbe, Bois BSL de Mont-Joli, les Boiseries Rousseau de Métis-sur-Mer ou Multi-Bois de St-Vianney, tentent tant bien que mal de diversifier leurs activités, mais les effets tardent à se faire sentir.

En dépit de problèmes structurels majeurs, la MRC de La Matapédia fait preuve d'un leadership exceptionnel en misant sur l'économie sociale et le développement communautaire pour assurer son avenir. La filière éolienne est particulièrement concernée par cette forme de développement dont les enseignements se font ressentir aux quatre coins de la province. Par ailleurs, malgré la bonne volonté des acteurs locaux et régionaux, force est de reconnaître que ces deux avenues peuvent difficilement inverser les tendances lourdes de l'économie dominante dont les répercussions sont devenues extrêmement inquiétantes pour de nombreuses localités situées en marge de l'écoumène. Nous pensons, plus spécifiquement, à des municipalités comme St-Guy, St-Alexandre-des-Lacs, Esprit-Saint et St-Médard dont les effectifs démographiques ont diminué de plus de 10% au cours de la dernière période quinquennale. Bien que moins importantes, les pertes ont aussi affecté quelque 77 autres localités de la région majoritairement des milieux ruraux. Ces pertes sont lourdes de conséquences sur le maintien de certains services de proximité, notamment l'école du village, dont la survie ne tient qu'à un fil à Albertville, Grosses-Roches, Ste-Irène, Lac-Humqui et St-Jean-de-Cherbourg autant de milieux fortement enclins au dépeuplement. Même des localités moins fragiles, telles que St-Cyprien, ont été éprouvées par la suppression de certains services notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux.

De son côté, le Témiscouata table sur les volets culturel et environnemental afin de donner un second souffle à son économie. Des mesures de diversification ont également été élaborées afin de favoriser le développement durable de la forêt.

Dans la MRC des Basques, les élus locaux et régionaux lançaient, en juin dernier, un cri d'alarme aux gouvernements centraux afin d'obtenir un soutien financier dans le but de concevoir un plan de relance économique s'articulant autour de l'agroalimentaire, de la forêt et du tourisme.

Le développement difficile de la Gaspésie

Avec un taux d'activité d'à peine 54,8% au deuxième trimestre de 2007, la Gaspésie est toujours aux prises avec de profonds malaises socio-économiques. Néanmoins, à l'instar de l'ensemble de la province, la région a profité d'une période d'embellie qui s'est manifestée par une diminution appréciable (-342) du nombre de prestataires de l'assurance-emploi. Au plan démographique, les données du dernier recensement de Statistique Canada révèlent que seulement 11 localités, essentiellement situées dans la MRC d'Avignon, ont enregistré une augmentation de leur population entre 2001 et 2006. Fait plutôt inquiétant, Carleton-sur-Mer est la seule ville de la Gaspésie dont les effectifs se sont accrus au cours de cette période quinquennale.

Principal pilier de l'économie régionale, la mise en valeur des ressources est demeurée assujettie aux soubresauts de la conjoncture nationale et internationale. Comme partout ailleurs au Québec, la crise du bois d'œuvre a eu des impacts négatifs sur la santé économique de plusieurs localités et ce, tant en milieu rural qu'urbain. Moins d'un an après son ouverture, le Groupe GDS confirmait en début d'année qu'il n'était plus en mesure de donner suite à la réouverture du cen-

tre de valorisation du bois à Gaspé. En outre, des fermetures temporaires ont forcé l'arrêt des activités de plusieurs scieries dont notamment celles de Marsoui, de La Martre, de Nouvelle et de St-Elzéar. L'industrie de la pêche, particulièrement mal menée depuis les 15 dernières années, souffre toujours d'un manque criant de relève et d'un épuisement de la ressource. De plus, après avoir composé avec deux moratoires sur la morue, les pêcheurs et les travailleurs d'usine ont dû affronter la surabondance de la crevette sur les marchés en raison de la forte concurrence asiatique. Au surplus, des conflits de travail, conjugué à l'incendie de l'usine Madelipêche aux Îles-de-la-Madeleine, ont porté un dur coup à l'économie gaspésienne. Les ministères des Affaires municipales, du Développement économique et de l'Agriculture ont uni leurs efforts afin de soutenir les projets de diversification et de développement de la Gaspésie en général et des Îles-de-la-Madeleine en particulier. Développement économique Canada a également investi près d'un million de dollars pour la réalisation de projets de recherche notamment dans le domaine de l'aquaculture. Par ailleurs, des investissements considérables ont été injectés dans les secteurs de l'exploration et de la prospection minière ce qui représente une mince consolation à ce tableau plutôt sombre.

En ce qui concerne les autres sphères d'activité, la ville de Paspébiac a perdu son seul dentiste. Spécialisée dans l'assemblage des appareils de loterie, la compagnie Spielo Gaming International, établie à Ste-Anne-des-Monts depuis 1994, a fermé ses portes à la suite de la mise en place d'un vaste processus de restructuration. Propriété d'Énergie PGE, l'usine de petites éoliennes de Chandler a également cessé ses opérations au courant de l'année.

Mais tout n'est pas noir pour la Gaspésie. Ainsi, avons-nous assisté à la «résurrection» de Murdochville. Ce regain de dynamisme est notamment attribuable au développement

éolien ainsi qu'à l'aide apportée par les diverses instances gouvernementales afin de diversifier son économie. À l'autre bout de la péninsule, la firme de construction DJL a investi 15M\$ dans l'aménagement d'équipements au port de Gaspé et dans l'agrandissement de sa carrière. La filière éolienne, qui génère pas moins de 650 emplois en Gaspésie, a aussi profité à la ville de Gaspé qui pourrait accueillir une nouvelle entreprise spécialisée dans la conception de pales et de nacelles. La construction des 67 éoliennes, dans le parc d'Anse-à-Valleau, a continué à battre son plein. Les retombées économiques liées à ce projet sont estimées à 180M\$. À Ste-Anne-des-Monts, la création d'un centre de service à la clientèle pour le Régime québécois d'assurance parentale procure maintenant du travail à une trentaine de personnes permettant ainsi de compenser les emplois qui ont été perdus dans le domaine de l'électronique. Avec la ville de Chandler, Ste-Anne-des-Monts est aussi dans la mire de l'entreprise AAER Systems qui désire y implanter une usine de fabrication d'éoliennes.

La diversification de l'offre touristique a aussi fait l'objet d'initiatives fort intéressantes. Des projets majeurs sont notamment sur la table à Mont-Saint-Pierre, Percé et Gaspé. Il s'agit respectivement de la mise en œuvre du concept de village-parc, de l'aménagement d'un parc récréotouristique et de l'établissement d'une escale destinée aux navires de croisière. De nouvelles entreprises ont également pris part au marché de l'exportation contribuant ainsi à l'accroissement du PIB régional. Dans un tout autre registre, la saga entourant l'usine Gaspésia n'est peut-être pas terminée puisque la Société de développement économique de Chandler a reçu deux propositions pour relancer la production de pâte thermomécanique. À Caplan, le centre d'appel de la CSST a accru son personnel et prévoit même doubler ses effectifs d'ici 2008. Enfin, la construction d'un centre de congrès à vocation régionale devrait débuter en mars prochain à Carleton.

Conclusion

En somme, bien que la santé socio-économique du Bas-Saint-Laurent ait été marquée du sceau de la stabilité au cours de la dernière année, le développement régional s'est effectué en suivant les mêmes tendances de fond que celles que nous observons depuis plus de 40 ans. Les trois principales villes poursuivent, à des rythmes différents, leur croissance alors que les milieux ruraux qui en sont éloignés sont, au contraire, sujets à la décroissance, d'où l'importance de renforcer, voire d'élaborer des programmes ambitieux visant à atténuer les disparités territoriales.

En ce qui concerne plus particulièrement la Gaspésie, diverses initiatives ont émergé çà et là sur tout le territoire afin de relancer l'économie et la démographie régionales. Elles émanent pratiquement de tous les secteurs d'activité: l'éolien, l'agroalimentaire, les pêches, en passant par la culture et le tourisme. À cet égard, la *Politique nationale de la ruralité* via la signature des pactes ruraux semble être un excellent catalyseur afin d'appuyer la Gaspésie dans sa marche vers le développement. Celui-ci représente, par ailleurs, un défi de taille en raison des nombreuses forces déstructurantes auxquelles la région est soumise. Son éloignement par rapport aux grands centres urbains, la dispersion et le vieillissement de sa population, la faiblesse des niveaux de revenus, le sous-emploi, l'insuffisance de services et le dépeuplement sont autant de difficultés qui annihilent les retombées associées aux diverses interventions de développement local et régional. Par conséquent, la contribution financière des différents paliers gouvernementaux est d'une importance capitale pour favoriser non seulement le développement économique de la région, mais aussi l'amélioration de la qualité de vie de ceux et de celles qui y vivent. □

EFFACER POUR CONTRÔLER

Il est heureux qu'au Québec, nous assistions depuis quelques mois à l'élaboration d'un discours sur la nécessité, pour une nation qui veut maintenir sa cohésion et sa capacité de progrès, de protéger, de renforcer et d'affirmer clairement son identité. J'ai pensé qu'il pouvait être utile d'y apporter ma modeste contribution, car, si ces propos trouvent une place dans les débats publics depuis les secousses qui ont donné naissance à la commission Bouchard-Taylor et depuis la publication de l'essai de Mathieu Bock-Côté, *La Dénationalisation tranquille*, l'audience qu'ils reçoivent et la diffusion qu'on en fait ne déborde pas beaucoup les cercles restreints des organismes qui sont, par leur nature, intéressés par la question nationale. Ils sont loin, en tout cas de compenser les plaidoyers des soi-disant progressistes en faveur d'un nationalisme civique aseptique, méfiants à l'égard de toute référence à une histoire collective, beaucoup mieux adaptés à la rectitude politique ambiante, qui sert si bien les desseins de ceux qui sont prêts à tout mettre en œuvre pour contrer le projet de libération du peuple québécois.

Une autre inquiétude qui me pousse à intervenir, c'est la tournure que semble prendre la discussion à l'intérieur même de ces cercles: on assiste à une bipolarisation des intervenants, la faction conservatrice caricaturant les thèses des progressistes qui rétorquent en rétrécissant de façon

injuste celles de ceux qu'on définit comme conservateurs. On peut trouver là des raisons de craindre que ces attitudes n'entraînent d'autres scissions à l'intérieur des forces souverainistes au lieu de chercher, dans ces positions, en apparence contradictoires, des facettes différentes d'un problème complexe et des perspectives à explorer pour le résoudre. Pour résumer en une image, je crois qu'il faut réconcilier Bock-Côté et Dubuc (Pierre, bien évidemment!) parce qu'ils sont à l'image des forces qu'il faudra conjuguer pour réaliser la nécessaire souveraineté du Québec, un objectif au moins aussi noble que celui de dénaturer la pensée de l'autre pour paraître avoir raison. Il m'apparaît aussi utile de montrer qu'en plus des affrontements entre les idéologies et les classes sociales, les problèmes soulevés ont des répercussions qui remuent jusqu'aux fondements de nos sociétés.

Au lieu d'exacerber les motifs de division, il faut identifier les principaux obstacles qui minent nos capacités de faire corps et de progresser vers l'atteinte de cet objectif commun et s'acharner à les éliminer. La soif de liberté peut motiver tout autant ceux qui sont animés par une foi conservatrice et les plus ardents défenseurs de la démocratie à tendance socialiste. À mon sens, les thèses de Dubuc et de Bock-Côté ont pointé du doigt deux entraves majeures qui neutralisent nos efforts. La première, c'est le multiculturalisme qu'on a su nous imposer comme le modèle absolu d'ouverture, de générosité et de modernité progressiste. Cette conception, on nous l'a fait intérioriser à force de matraquage propagandiste au point de rendre coupable de xénophobie ou de racisme obscurantistes quiconque oserait critiquer ce dogme. Intoxiqués par les discours prophylactiques des faiseurs d'opinion et de certains de nos leaders politiques, nous n'avons jamais osé penser que le multiculturalisme, sous des dehors généreux, est un luxe que seuls peuvent se payer les groupes très largement majoritaires, assurés qu'ils

sont que leur poids, à moyen terme, aura raison de ces particularismes pittoresques et décoratifs. Pour le petit peuple francophone, isolé dans un ensemble aussi imposant que l'Amérique anglo-saxonne, il devient un cheval de Troie qui va irrémédiablement le déstructurer de l'intérieur en favorisant le cloisonnement des différentes composantes sociales. Ceci aura comme conséquence inévitable d'affaiblir sa cohésion et son identité et, par là, sa capacité d'intégration des immigrants et son aptitude à présenter un front uni contre les menaces d'appauvrissement et d'uniformisation que le courant de mondialisation a décuplées. Ce modèle, une fois installé, impose un schéma qui va déterminer la place et l'influence des groupes constitutifs de la nation et l'immobiliser : classe contre classe, sexe contre sexe, secte contre secte, génération contre génération, etc. Une multitude de luttes où se consomment les énergies qui pourraient servir à la construction du pays souhaité.

La deuxième entrave que cette recherche de bonne conscience nous a placé aux pieds, c'est l'état d'amnésie collective dans lequel nous avons accepté de nous installer en nous laissant priver des nécessaires contacts intimes et suivis avec notre histoire. On nous aura même appris à considérer ce recours à la mémoire comme une tare qui se retrouve seulement chez les esprits d'un conservatisme attardé, refermés sur eux mêmes et xénophobes. Ceux qui nous ont imposé ce régime de dépossession de nous-mêmes auront compris que la mémoire est la faculté qui peut donner unité et sens à la masse d'événements disparates qui composent la vie d'une nation et que seules les synthèses qu'elle alimente permettent de construire un sujet collectif doté d'une identité. Beaucoup de ces collectivités enracinées ont cherché, au cours du dernier siècle, à se donner un pays qu'elles peuvent contrôler et ces nations réalisent aujourd'hui que c'est un des meilleurs outils permettant de faire obstacle au libéra-

lisme débridé qui ravage le monde actuellement. C'est aussi ce qui peut l'empêcher de dépouiller les états démocratiques de leurs pouvoirs et de leur souveraineté pour les accorder aux transnationales et de laisser alors celles-ci libres de disposer à leur guise et à leur profit des ressources humaines et matérielles de la planète.

Quand les bons sentiments remplacent la conscience sociale, quand le « je » de chacun devient le centre du monde, quand l'instant présent constitue le seul point de référence pour orienter son action, il ne faut pas se surprendre que l'histoire du passé collectif que l'on réécrit pour s'en servir comme repoussoir devienne ce placard abstrait où l'on pourra ranger toutes les folies et tous les crimes, tous les motifs de honte. Quand on veut détruire à la racine les prises qu'un groupe humain peut avoir pour orienter son devenir, quand on veut continuer de le faire servir à son confort, il faut s'attendre à voir diaboliser la « nation », en la présentant comme ce grand ensemble anonyme, source de toutes les turpitudes et de toutes les atrocités. On fabriquera s'il le faut une version de l'histoire apte à le prouver. On aura créé une société qui se résume à une collection d'individus et de groupes d'intérêts isolés, beaucoup plus faciles à manipuler et à exploiter. Où trouver dans ces conditions les moyens d'échafauder de projets collectifs à long terme comme celui de construire un pays ?

L'individualisme, c'est l'arme de destruction massive que les puissances marchandes gardent pointée contre toutes les formes de solidarité des groupes organisés et de la nation, seules forces capables d'engager des actions efficaces contre l'absolutisme du commerce, serviteur indéfectible de quelques grandes fortunes, responsable de l'état déplorable de notre monde. Pour éviter les écarts dommageables à cet ordre des choses, seul l'instant doit compter, un instant qu'il

faut rendre confortable en fournissant à la clientèle tous les produits soporifiques qui vont lui faire oublier la tristesse de sa vacuité, en lui procurant juste assez de ressources pour qu'un nombre suffisant de « privilégiés » puisse se les procurer, histoire de faire rouler la machine et de faire saliver le reste de la foule qui constituera une clientèle de réserve et un réservoir d'esclaves de remplacement.

Les chartes qui subordonnent les droits collectifs à ceux des individus détruisent un équilibre essentiel et bouleversent profondément le tissu social; elles entraînent la judiciarisation des rapports entre les citoyens qui en viennent à considérer leurs voisins comme des envahisseurs en puissance de leur tranquillité ou comme une source potentielle de revenus. Peu à peu le discours collectif devient une sottise addition de tous les corporatismes, des communautarismes et des revendications individuelles les plus hétéroclites et contradictoires. C'est ainsi que le corps politique s'effrite en même temps que l'importance et l'autorité des États démocratiques sous l'impulsion et au profit des intérêts marchands qui auront su réduire à l'esclavage les médias de communication, tous nourris au râtelier des commandites, qu'ils auront contraints de diffuser principalement des divertissements futiles ou des idées toutes faites pour satisfaire les tendances les plus antinomiques dont la somme des affrontements confine tous les groupes à l'immobilisme béat, meilleure assise du statu quo.

Le Parlement, où devrait se dessiner les lignes de conduite de la nation, devient – c'est du moins l'image que nous en donnent les médias – une sorte de salle de spectacles où des acteurs plus ou moins habiles s'affrontent à coup de discours vides et de sarcasmes au lieu de travailler à définir des projets collectifs qui s'inscrivent dans une vision politique cohérente. L'État, réduit à l'impuissance, devient

le bouc émissaire de toutes les carences de la vie sociale et de toutes les insatisfactions. La table est mise pour que l'entreprise privée s'impose comme le modèle d'efficacité que nous devons continuer d'engraisser pour pallier l'inertie à laquelle l'État est contraint en raison de l'appauvrissement des moyens qui lui sont octroyés et de la piètre qualité des politiciens que le cynisme ambiant n'a pas encore rebuté ou qui sont placés là par les puissances économiques pour faciliter la vassalisation des ressources collectives aux intérêts qu'ils représentent.

Une société que l'on a réussi à rendre coupable d'avoir une conscience historique au point de la mépriser et de la rejeter se prive de l'outil essentiel qui lui servirait à bâtir des projets capables d'assurer sa cohérence, sa cohésion et sa capacité de s'engager dans la continuité vers un avenir où elle puisse apporter une contribution originale aux autres communautés en raison de l'aventure historique particulière où elle s'enracine. Une société qui renonce à sa continuité historique ampute l'humanité d'une possibilité d'expression de sa diversité; elle se *standardise*. Un Québec qui s'assimile à l'ensemble *canadian* n'est pas promu à la *canadienneté*, il est amputé de la richesse supplémentaire dont il était porteur.

Ceux qui ont conçu la charte canadienne de 1982, dont l'une des assises est le multiculturalisme, avec l'idée d'en faire un outil d'assimilation de la nation québécoise n'ont pas envisagé tous les usages de l'instrument qu'ils créaient. Leur but était de renforcer l'unité du Canada et d'en faciliter la gouverne. Ils ne cherchaient probablement pas à rendre plus facile la domination d'un libéralisme sauvage. Ils ne devaient pas savoir non plus qu'à long terme, la fragmentation de la société qu'il provoquerait entraînerait, dans le reste du Canada aussi, des perturbations sociétales similaires à celles qu'on observe depuis quelques années dans plu-

sieurs pays d'Europe. Le quart de siècle de recul que nous avons nous permet de constater que ce mécanisme de désagrégation s'agence merveilleusement bien dans la grande mécanique mise en place par les puissances marchandes pour exercer une mainmise sur les consciences, les communautés humaines et les ressources de notre vieille terre. Nous savons aussi que ce n'est pas sur les faiseurs d'opinion universalistes-progressistes-modernistes de la gauche-caviar qui confondent souvent show-business et culture que nous pourrions compter pour valoriser les moyens de protéger et raffermir la nécessaire solidarité de notre peuple.

La pérennité de notre peuple dont l'âme est la langue française repose sur le renforcement de notre identité et sur la vitalité de la culture qui l'exprime ; elle dépend aussi de notre capacité de décider par nous-mêmes à quelles fins utiliser les richesses qui nous appartiennent. Elle est enfin tributaire de notre capacité de résister au chant des sirènes du mondialisme qui se présente comme la seule forme de la modernité et de l'ouverture aux autres. C'est pourquoi il est si important que ceux qui sont conscients des ravages que ces doctrines entraînent dans les rapports entre les hommes et, de façon plus globale, à l'environnement planétaire, unissent leurs forces pour conscientiser leurs concitoyens au lieu de gaspiller leur précieuse énergie en vaniteuses querelles. Nous n'aurons pas trop de nos deux mains, la gauche et la droite, pour abattre la besogne qu'il reste à faire pour finir de construire le pays dont nous avons tant besoin pour devenir ce que nous sommes.

Le Bic, janvier 2008

LE GRAFFITI

L'étau se resserre. Depuis l'affaire des commandites, les règles d'engagement demeurent équivoques, mais les intentions sont claires. Tout indique, en effet, que les solennités du quatrième centenaire du premier établissement français en Amérique du Nord seront le théâtre d'une flibuste de grande envergure qui battra pavillon sur plus de 500 mètres carrés. La stratégie consistera à affirmer la personnalité « provinciale » du Québec au sein d'un Canada qui du même coup voudra se montrer ouvert, tolérant et uni.

Déjà, il se trame de grandes manœuvres. La contre-offensive lancée après la quasi-déroute fédéraliste au référendum de 1995 ne donne aucun signe d'essoufflement. Le Canada ne reculera devant rien. Il se fera brave et courageux, même devant l'effronterie, même devant l'indécence, quitte à pervertir le sens de l'histoire. Le Canada ne lésinera pas sur les procédés. Sa visibilité fera de l'ombre aux chaînes de malbouffe.

On savait qu'il était capable de tout. La manifestation fomentée en quelques heures à la veille du référendum avait mis au jour l'ampleur des moyens qu'il n'hésiterait pas à prendre pour casser l'élan vers la souveraineté qui se profilait à l'horizon. L'opération serait illégale, elle violerait les principes démocratiques et équivaldrait à un acte de guerre d'intimidation, mais l'heure était grave. Il fallait sauver le Canada.

«*I knew we had to do something*», a avoué fièrement Brian Tobin, alors premier ministre de Terre-Neuve.

Pour ce seul motif, la victoire du NON restera à jamais suspecte. En tout cas, elle n'aura pas été remportée dans l'honneur. La preuve à cet égard est accablante. Pour autant, le Canada voudra en 2008 se poser comme le pays de rêve que bien des Canadiens et des Québécois prennent encore pour la réalité.

Certes, le Canada est un pays riche et moderne, et il fait l'envie des ressortissants de nombreuses contrées ravagées par le manque de ressources, la famine, ou les conflits meurtriers. Mais le Canada est aussi ce pays où les inégalités, les disparités et les sourdes oppositions entre les États membres seraient à ce point négligeables que le Québec, par exemple, et contre toute évidence, devrait être tenu pour une «province comme les autres».

Tel est le sens profond de la motion que Stephen Harper a fait adopter par la Chambre des Communes au nez et à la barbe des souverainistes : un stratagème destiné à enfermer la «nation québécoise» dans un «Canada uni». Qu'une filouterie aussi grosse ait reçu l'appui du Bloc et du Parti Québécois mesure à quel point les dirigeants de ces formations politiques sont parfois dans la lune.

Cette motion n'aurait pas été adoptée par la Chambre si elle n'avait pour effet de réduire les dimensions historiques du Québec à celles d'un abacule. Ce fait d'armes restera à la gloire de Stephen Harper, mais il consacrera la honte des chefs politiques et des figures de proue du mouvement souverainiste qui, dans une belle unanimité, auront laissé Ottawa définir seul la place du Québec dans le concert des nations.

On s'attendrait à pareille complaisance de la part des libéraux québécois, qui ont bien le droit, par ailleurs, de témoigner de leur allégeance au Canada. Mais quand ce droit s'exerce en trompe-l'œil, comme dans le cas du projet de murale de la Commission de la capitale nationale du Québec et de la Banque de Montréal, je ne marche pas. Il n'y a rien d'innocent dans ce projet.

Je rappellerai que les promoteurs de cette fresque ont choisi de la dévoiler à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil de la fédération qui sera tenue à Québec en juillet 2008, et que ce conseil, créé à l'instigation de Jean Charest en 2003, a pour première raison d'être «la revitalisation de la fédération canadienne». Mais il y a plus : la véritable instigatrice de cette nouvelle incursion en territoire québécois est l'Organisation des capitales canadiennes, formée en 1996 par la Commission de la capitale nationale... du Canada, et qui a pour mandat de «[travailler] pour que [sic] tous les Canadiens éprouvent un réel sentiment d'appartenance à ce grand pays» – le Canada.

Je ne vois pas quel rapport de pertinence on prétend établir entre la fondation de Québec par le Sieur de Champlain et l'illustration d'un sentiment d'appartenance au Canada. C'est pourtant bien ainsi, comme le rapportait Antoine Robitaille dans *Le Devoir* du 15 septembre dernier, que l'entendait Isabelle Merezzi, attachée de presse du ministre Couillard, à l'annonce du projet : «Notre pays (le Canada) a vu le jour à Québec, il ne faut pas l'oublier.» Et d'ajouter, dans un mouvement sombrement partisan : «Nous, on vit au Canada. Nous n'avons pas de difficulté avec ce concept-là (sic). Je comprends que les péquistes l'ont, ce problème-là. Mais nous, on ne l'a pas.»

Il faudrait donc être « péquiste » pour s'indigner devant cette initiative d'un goût douteux, vouée à défigurer un édifice du Parlement de Québec et, du même coup, à dénaturer l'esprit même de la fête du 400^e anniversaire de *notre* capitale nationale ? Eh bien, non. C'est l'histoire, que l'on insulte, ici. Et l'intelligence. La rhétorique « conceptuelle » de l'attachée de presse ne tient pas. Pour reprendre la déclaration d'un ancien chef du Parti Libéral du Québec, je répondrai simplement ceci : *Thanks, but no thanks!* Allez barbouiller vos propres murs.

Oui, le Canada sera présent à Québec en 2008, et il ne voudra pas passer inaperçu. Seulement voilà : le graffiti ne sera pas aux dimensions d'un simple panneau publicitaire. On pourra gesticuler tant qu'on voudra sur les tribunes souverainistes, point n'y fera. La « nation québécoise » ne sera reconnue qu'au prix de sa capitulation. □

SORTIR, PARLER, CONVAINCRE...

En 1968...

Mais puisque je te le dis que la souveraineté-association va nous mener à la libération des masses.

Vraiment? Je vais être libéré des maths?

Non, pas les maths! Les masses! Avec la souveraineté, on pourra changer le système et le peuple sera débarrassé de la domination coloniale. Et avec l'association, on sera à l'abri des représailles. Et on aura les deux grâce au trait d'union.

Bah! Les unions, quossa donne?

Non, pas les unions! Le trait d'union! Parce que moi, je veux l'un et l'autre.

Ah oui! "Moi et l'autre", ça je connais ça! Avec Dodo, Denise et Roger Joubert. Ha, ha, ha! Il se fait brasser, le Français!

Ça tu peux le dire. Mais une fois au pouvoir, le PQ en fera la seule langue officielle. Fini le bill 63. Lévesque l'a dit.

Qui ça? L'évêque est péquiste???

Ben oui. La Révolution tranquille, le trait d'union, ça vient de Lévesque.

Ah.

... et en 2008

Mais oui, je t'assure! La dissidence est la bienvenue au PQ de Pauline. Les débats sur l'accession à la souveraineté n'ont pas cessé depuis la proposition Laplante.

Quelle plante? Celle qui a voté pour Boisclair?

Non, pas la plante! Robert Laplante! Ou si tu préfères, la proposition Laplante-Parizeau. Et après, il y a eu la proposition Monière, qui est un peu comme la proposition Laplante mais en moins... euh... en plus... en tout cas, c'est différent. Et puis, il y a aussi la proposition Larose, mais avec des gestes de souveraineté de la nation québécoise au sein d'un Canada uni. Comme ça, on congédie le référendisme, mais sans y renoncer. Finalement, la proposition Larose, c'est comme un mélange des propositions Monière et Laplante, mais sans le référendum de Monière et sans les gestes de rupture de Laplante. Tu me suis?

Euh... ouin. OK. Va pour la plante. Mais alors, est-ce que c'est la rose qui a voté pour Boisclair?

J'imagine qu'étant à la présidence du Conseil de la souveraineté, il lui était préférable de rester neutre.

Une fleur à la présidence? Dis donc, vous les péquistes, vous êtes vraiment environmentalistes!

Ben c'est clair, surtout depuis qu'on a la queue verte.

Qui ça? Les péquistes? La queue verte???

Ben oui. La queue verte, ça vient de Boisclair.

Ah.

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Montréal 514 598-2122 1 877 598-2122
Québec 418 647-1527 1 877 647-1527
Joliette 450 753-7055 1 866 753-7055

www.cecosol.coop

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ AU QUÉBEC

Dossier

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ AU QUÉBEC

Un arrimage original entre le social
et l'économique!

Présenté par

-*Jean-Pierre Girard et Michel Lafleur* 50

Un atout en matière de cohésion
sociale

-*Jean-Pierre Girard* 57

L'importance économique des
coopératives de solidarité

-*Jocelyne Chagnon* 70

Les coopératives de solidarité en
Estrie

-*Janvier Cliche* 82

Les cooperatives sociales italiennes :
contexte et caractéristiques

-*Enzo Pezzini* 92

Les défis de la gestion interne d'une
coopérative de solidarité

-*Michel Lafleur* 112

Lire

Lire les essais 141

Livres reçus 155

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ AU QUÉBEC : UN ARRIMAGE ORIGINAL ENTRE LE SOCIAL ET L'ÉCONOMIQUE!

À l'instar des coopératives de services de santé, auxquelles *L'Action nationale* a déjà consacré un dossier (avril 2007), les coopératives de solidarité constituent un autre secret bien gardé au Québec! Il faut le constater, ce type original d'organisation ne retient que très peu l'attention médiatique. Pourtant, depuis 1997, au-delà de 400 coopératives de ce type ont été constituées. Aujourd'hui, plus de 50 % des nouvelles coopératives adoptent ce modèle. Comme jamais, l'entrepreneuriat collectif se conjugue avec coopérative de solidarité! En y regardant de plus près, on relève que ces organisations, loin de se concentrer dans un seul créneau, se déploient dans une grande variété de domaines en liens étroits avec le développement du milieu: activités récréotouristiques, services de proximité, mise en marché de produits du terroir, environnement, services à domicile, domaine de la santé, etc. En outre, les coopératives de solidarité sont présentes partout sur le territoire, tant en milieu urbain que rural.

En fait, ce modèle organisationnel de développement est de plus en plus reconnu par les acteurs du milieu: ici, en l'espace de quelques semaines, une communauté se mobilise au sein d'une telle organisation et investit au-delà d'un demi-million de dollars pour sauver un centre de ski. Là, c'est l'audace de jeunes entrepreneurs pour utiliser la coopérative de solidarité comme mécanisme de regroupement

de petits producteurs et structurer la mise en marché de leurs produits. Et que penser de ces retraités qui se sont associés dans une telle entreprise pour se donner une coopérative d'habitation avec des services adaptés à leurs besoins! L'innovation est donc au rendez-vous dans des organisations solidement ancrées dans leur milieu!

Avec la coopérative de solidarité, une fois de plus, le Québec se singularise du reste de l'Amérique du Nord. Il n'y a pas de doute, c'est une composante de ce modèle québécois de développement qui, outre les corporations publiques et les entreprises privées à finalité capitaliste, se constitue aussi d'organisations collectives – associations, coopératives, mutuelles. On ne peut que s'en réjouir. Ces organisations renforcent les liens entre l'économique et le social, favorisent l'inclusion plutôt que l'exclusion. Elles concourent à la cohésion plutôt qu'à la déstructuration des milieux.

Souhaitant marquer dix ans de développement des coopératives de solidarité (1997-2007), l'Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité¹ (CQCM) et la Direction des coopératives du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ont uni leurs efforts pour organiser, en octobre dernier à Sherbrooke, un forum sur le sujet. Représentants de coopératives, intervenants en développement local et régional, bailleurs de fonds spécialisés en finance solidaire, étudiants dans le domaine des coopératives, universitaires et invités de France et d'Italie se sont retrouvés pour échanger durant deux jours sur le sujet². Fait

1 Connue jusqu'à récemment sous le nom de Conseil de la coopération du Québec.

2 Les présentations ainsi que les actes du forum sont disponibles sur le portail du CQCM et de l'IRECUS.

à noter, des représentants de réseaux coopératifs ayant une forme d'unicité de sociétariat étaient aussi présents – par exemple, coopérative de travail et coopérative d'utilisateurs. La coopérative de solidarité serait-elle non seulement le modèle de prédilection pour le démarrage de nouvelles coopératives, mais aussi source de renouvellement pour les réseaux coopératifs constitués? Offre-t-elle un cadre organisationnel permettant d'aller chercher une participation élargie de la communauté dans le membership de la coopérative, et du fait, de renforcer son ancrage territorial?

Ce dossier reprend certaines des présentations. En ouverture, Jean-Pierre Girard, après avoir évoqué le renouvellement protéiforme qu'entraîne le concept de coopérative de solidarité pour le modèle coopératif à une seule catégorie de membres, précise quels ont été les principaux facteurs ayant tissé la toile de fond emmenant la reconnaissance légale par l'État québécois de ce modèle. De plus, se référant à une recherche récente à laquelle il a été associé au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) à l'UQAM, il souligne la contribution des coopératives de solidarité au renforcement de la cohésion sociale, notamment sur le plan de l'accessibilité, de la territorialité et du réseautage.

Mais que représentent quantitativement les coopératives de solidarité? Quels sont les principaux secteurs d'activités? Comment situer la répartition de ces organisations sur le plan régional? Exploitant et présentant de nombreuses statistiques inédites, Jocelyne Chagnon offre un panorama très actuel des caractéristiques et de l'importance des coopératives de solidarité. Ces données font notamment ressortir que ces organisations recrutent principalement des membres utilisateurs. S'agit-il d'une tendance permanente?

Janvier Cliche, de la coopérative de développement régional de l'Estrie, expose le cas particulier de cette belle et dynamique région du Québec. Les coopératives de solidarité sont présentes dans une multitude de secteurs d'activités de l'économie régionale, et loin de ralentir, la création de nouvelles coopératives se poursuit à un rythme soutenu, de toute évidence reflet qu'un nombre croissant d'acteurs du développement local se retrouvent dans ce modèle d'entrepreneuriat.

Michel Lafleur examine de son côté les exigences de la gestion interne des coopératives de solidarité. Plusieurs aspects sont traités, dont le leadership, la communication, la compréhension des rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. Deux défis majeurs sont cependant transcendants, celui de la gouvernance et celui de l'apport à la capitalisation de la coopérative et de la contribution au financement selon les catégories de membres. La question de la gouvernance dans une coopérative est toujours exigeante, elle touche les défis de concilier l'association et l'entreprise. Dans la coopérative de solidarité, l'équation est encore plus complexe. L'enjeu est de savoir comment prendre des décisions qui sont à la fois démocratiques et efficaces malgré les intérêts qui peuvent être différents selon les catégories de membres.

Le Québec n'a pas inventé le modèle des coopératives comptant plusieurs catégories de sociétaires et qui concilie une mission sociale et économique, mais a notamment pris exemple sur le cas italien des coopératives sociales. Une contribution d'Enzo Pezzini, de l'organisation Confcoop nous rappelle qu'outre des marques de prestige, Ferrari, Gucci, et une vie politique fort colorée, l'Italie c'est aussi plus de 7 000 coopératives sociales – oui, on parle bien de 7 000!, se déployant tant en entreprises d'insertion pour des

centaines de milliers de «laisser pour compte» – ex-psychiatrisés, détenus en fin de sentence, ex-toxicomanes, etc. - que dans des services socio sanitaires et éducatifs, par exemple, une entreprise évoluant dans le secteur de l'environnement ou encore une maison pour sidatiques en phase terminale, etc. Les coopératives sociales italiennes cumulent un chiffre d'affaires annuel de plusieurs milliards d'Euros ce qui en soit est impressionnant, mais elles font la convaincante démonstration que par l'hybridation de diverses ressources – marchandes, non-marchandes et le don, ce modèle d'organisation est au diapason de besoins conciliant le social et l'économique. Il s'agit donc d'un exemple exceptionnel qui nous expose une facette profondément méconnue du pays de Dante. En fait, le concept est à ce point intéressant que d'autres pays ont cherché à l'adapter à leur propre réalité. C'est le cas de la France qui, depuis 2001, avec le statut de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), en fait aussi l'expérience. Basée sur les notes de présentation d'Alix Margago, délégué à l'innovation à la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production (CGSCOP), un court article illustre la capacité des SCIC à se développer dans plusieurs secteurs. Par contre, ce développement reste globalement encore modeste compte tenu de la taille de la population dans l'Hexagone.

Sur une période de dix ans, la contribution des coopératives de solidarité au développement du Québec ne fait pas de doute, mais de nombreux défis se pointent. Évoquons d'entrée de jeu, la capacité d'exposer davantage le modèle auprès des nouveaux arrivants. Ainsi, en lien avec la population, la présence des coopératives de solidarité sur le territoire de Montréal est fort limitée. Par ailleurs, bien ancré en milieu rural, le modèle pourrait également être davantage exploité comme stratégie d'action et comme mécanisme d'investissement. De grandes coopératives, par exemple

Agropur, ont depuis longtemps fait la preuve qu'avec un peu d'imagination et une fiscalité favorable, les instruments de capitalisation des coopératives soutiennent adéquatement la croissance de l'organisation. Un message à retenir pour les coopératives de solidarité sans parler ici de la disponibilité de divers produits financiers adaptés offerts par ces composantes du système de financement spécialisé dans les entreprises collectives, le Réseau d'investissement social du Québec, la Caisse d'économie solidaire, Fondation, Investissement-Québec, et quoi encore. L'exemple très stimulant des coopératives sociales italiennes est fort riche en enseignement, notamment de l'impact des structures de regroupement et de développement d'affaires que sont les consortiums. Question de se donner des moyens de durer dans le temps, les coopératives de solidarité au Québec auraient intérêt à explorer de tels systèmes de réseautage, d'entrepreneuriat et de valorisation de l'innovation, particulièrement l'innovation sociale. Plusieurs sont orphelines et il a été amplement démontré par la littérature spécialisée que l'adhésion d'une coopérative à un regroupement favorise ses chances de pérennisation.

En ce sens, comme le montrent les exemples italien et français, un étroit partenariat avec les collectivités publiques peut aussi faciliter le développement de l'organisation. Cependant, ici au Québec, depuis des lustres, il est interdit à une municipalité de devenir membre d'une coopérative. Cette disposition de la *Loi des Cités et villes* ne tient pas la route! Comme le revendique depuis nombre d'années le mouvement coopératif, il est impératif que le ministère des Affaires municipales enlève cette contrainte. De fécondes figures de partenariats publics-coopératifs pourraient ainsi prendre racine.

Enfin, il y a un enjeu de positionnement du concept: le modèle coopératif ne doit pas en être un de dernier recours

dans des stratégies de développement. Il n'y a pas de gêne à retenir la coopérative de solidarité comme formule gagnante dès le départ d'un projet. En ce sens, et nous reprenons ici une attente maintes fois manifestées depuis des décennies, il faut davantage promouvoir la diffusion des réussites de ce modèle organisationnel dans les cursus des divers programmes de techniques ou de sciences administratives, et plus globalement d'entrepreneuriat offerts dans nos cégeps et universités. L'entrepreneuriat collectif a tous ses droits de cité dans le Québec du XXI^e siècle, c'est une composante incontournable de notre identité! □

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ AU QUÉBEC: UN ATOUT EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

Jusqu'en 1997, et sur une période de plus de cent ans, la formule coopérative s'est déployée au Québec selon un modèle exclusif: des coopératives ne comptant qu'une catégorie de membres. Les résultats ne font pas de doute. Ainsi, des générations de coopératives ont vu le jour dans la sphère de la consommation: que ce soit en alimentation, en milieu scolaire, dans le secteur de l'habitation, pour des services funéraires ou dans la câblo-distribution, la création de ces coopératives a contribué à permettre à de nombreux citoyens de bénéficier de rabais, d'avoir un meilleur contrôle sur les produits et services offerts, d'influencer la gouvernance des organisations, de s'assurer d'un ancrage territorial, etc. C'est aussi ce modèle de coopérative d'utilisateurs qui a été adopté avec le succès que l'on connaît pour le remarquable réseau de coopératives de services financiers, le Mouvement Desjardins. Les coopératives de producteurs ont été largement utilisées dans le secteur agricole – l'imposant réseau de la Coop fédérée¹ s'est développé selon cette déclinaison. En plusieurs endroits du Québec, des chauffeurs de taxi se sont aussi regroupés dans des coopératives de producteurs pour mettre en commun

* Chercheur associé (IRECUS) et expert-conseil en entreprise collective

¹ Ce nom est celui de l'organisme qui regroupe les coopératives agricoles du Québec: <http://www.coopfed.qc.ca/>

divers services, dont celui de la répartition des appels. Par ailleurs, le modèle des coopératives de travail a fait sa marque dans le domaine du transport ambulancier et du secteur forestier. Ces individus ont ainsi la capacité d'exercer un meilleur contrôle sur leurs conditions de travail et sur leurs moyens de production. Mais au fil du temps, le modèle de coopérative à une catégorie de membres a démontré ses limites pour composer avec des enjeux socio-économiques sollicitant plusieurs parties prenantes.

La reconnaissance légale du modèle des coopératives comptant plusieurs catégories de membres portant la stimulante appellation de «coopérative de solidarité», qui se fera en 1997 par le gouvernement du Québec, est tout sauf le résultat d'une improvisation. En y regardant de plus près, on relève que dans les décennies précédentes, au moins cinq grands facteurs ont concouru à cette reconnaissance.

Le développement local ne peut être le fait d'un seul acteur. Il y a un enjeu pour trouver une structure facilitant la concertation de plusieurs acteurs pour l'élaboration de stratégies, tout en favorisant la mise en place d'un mécanisme d'investissement collectif.

La fermeture des petits villages est le second facteur. L'abandon graduel de divers services, arrivé à un certain stade, devient fatal pour une communauté: les gens quittent à un rythme tel que la pérennité du milieu de vie est menacée. Ne pourrait-on pas trouver un cadre légal pour une organisation qui permettrait la concertation d'acteurs du milieu souhaitant la survie de la communauté et le regroupement au sein de cette organisation de services de proximité essentiels à la rétention des populations, par exemple pour l'alimentation, l'approvisionnement en carburant, des services financiers automatisés?

Le développement des services de garde a aussi interpellé un renouveau du modèle coopératif. Il y a non seulement un enjeu de finalité non lucrative de ces organisations, mais aussi l'implication de plusieurs acteurs, les éducatrices, les parents, des organismes communautaires du milieu ou encore, si c'est un service en milieu de travail, l'entreprise elle-même.

La question de l'insertion à l'emploi sollicite également de nombreux acteurs, tels des organismes du milieu sensibles à cet enjeu, le personnel d'encadrement, les personnes en insertion. Plus globalement, il y a aussi le défi de concilier une mission sociale avec une composante économique, soit l'offre d'un produit ou service.

Enfin, le cinquième facteur, et celui qui sera déterminant, a trait aux services à domicile. De nouveau, plusieurs groupes d'acteurs sont concernés par ces prestations d'entretien et de ménage s'adressant à des aînés, et la finalité de l'organisation en est une de satisfaction des besoins.

On le voit, quelques fils conducteurs se dégagent de ces cinq éléments contextuels : la recherche de solutions collectives à des questions concernant diverses parties prenantes ; un contexte se caractérisant par une finalité d'usage ou d'impacts socio-économiques plutôt que le rendement sur le capital investi, et dans certains cas, un mécanisme d'investissement collectif.

Les témoins de l'actualité concernant l'économie sociale savent qu'un des thèmes clés d'engagement du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 fut le secteur des services à domicile. Outre que le Québec devait déjà composer avec un vieillissement sensible de sa population et que l'ensemble des projections confirmait la tendance, la prestation des

services à domicile était à ce moment inégale et insuffisante. En fait, ces services d'entretien et de ménage, qui permettent à des aînés de demeurer plus longtemps dans leur résidence, étaient alors offerts sur une base inégale, dans certains cas, avec le soutien du CLSC, dans d'autres cas, par des agences, ou encore, par des personnes travaillant au noir. Il y avait bien quelques organisations à but non lucratif et coopératives, mais au rayonnement fort limité. Dans de nombreux travaux, Yves Vaillancourt, de l'UQAM, a très bien documenté ce contexte, notamment dans un ouvrage collectif récent². L'idée de mettre en place une série de mesures conduisant à une offre globale et relativement homogène sur le territoire québécois, par le truchement de ce qui est devenu des entreprises d'économie sociale en services à domicile, visait donc plusieurs cibles, tant sur le plan de l'offre que de la demande. C'est dans ces quelques mois d'intense mobilisation de divers acteurs autour du Sommet que se situe la décision d'aller de l'avant en ce qui concerne l'adoption de dispositions favorables à un statut de coopérative multisociétaire. Le travail pratique s'est réalisé par une grande implication de deux organisations: le Conseil de la coopération du Québec³ et la Direction des coopératives du Ministère de l'Industrie et du Commerce⁴. En juin 1997, l'Assemblée nationale a sanctionné les modifications à la *Loi sur les coopératives*, autorisant la reconnaissance des coopératives de solidarité. L'exemple des coopératives sociales italiennes a principalement servi d'inspiration dans ces travaux, mais on s'est bien gardé de procéder à une procédure de copier-coller! En effet, quoique dans son essence, le

2 Vaillancourt, Yves, François Aubry et Christian Jetté (dir.) (2003) *L'économie sociale dans les services à domicile*, Presses de l'Université du Québec, 352 p.

3 Porte aujourd'hui le nom du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

4 Désormais connu sous le nom du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

concept de coopérative de solidarité puise à l'idée générale des coopératives sociales, les dispositions sont spécifiques à la réalité québécoise.

L'article 226 de la *Loi sur les coopératives* donne donc corps au concept de coopérative de solidarité. Les principales dispositions ont trait à quatre éléments : la définition, la capitalisation, la composition du conseil d'administration et les ristournes.

Selon la loi,

La coopérative de solidarité est celle qui regroupe à la fois des membres qui sont des utilisateurs, des services offerts par la coopérative et des membres qui sont des travailleurs œuvrant au sein de celle-ci. En outre, toute autre personne ou société qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative peut aussi en être membre. Ce membre est ci-après appelé «membre de soutien».

Le mécanisme initial de capitalisation des coopératives prend au Québec le nom de parts de qualification composées au choix de la coopérative, de parts sociales ou de parts sociales et de parts privilégiées. Pour la coopérative de solidarité, il est précisé que le nombre des parts que doit détenir un membre peut varier selon que ce membre est un utilisateur, un travailleur ou un membre de soutien. Dans le cours de ses activités, comme dans les autres types de coopératives, la coopérative de solidarité peut utiliser un autre mécanisme de capitalisation, les parts privilégiées, selon des catégories non incluses dans les parts de qualification. De plus, si un règlement l'autorise, la loi précise que la coopérative de solidarité a la liberté d'émettre aux membres de soutien un autre titre de capitalisation, des parts privilégiées participantes. Chaque catégorie de membres forme un groupe pour l'élection des dirigeants. La loi assure à chacun de ces groupes un minimum d'un représentant au conseil d'administration. C'est à la coopérative de déterminer le

nombre de membres par groupe, mais la loi lui prescrit un plafond du tiers des dirigeants provenant du groupe des membres de soutien. Dans l'hypothèse de versement de ristournes, la loi spécifie qu'il se réalise pour les membres utilisateurs au prorata des opérations effectuées avec la coopérative au cours de l'exercice financier précédent. Dans le cas du membre travailleur, ce versement est établi selon le volume du travail réalisé au cours de l'exercice précédent. Ce volume peut être déterminé en nombre d'heures de travail, par le revenu du membre ou selon toute autre mesure fixée par règlement. Il y a interdiction d'attribuer une ristourne aux membres de soutien.

En 2006, on procédera à des retouches de ces dispositions. Deux modifications retiennent l'attention : une coopérative de solidarité doit compter au minimum deux catégories de membres plutôt que trois et un individu ne peut adhérer qu'à une seule catégorie de membre.

Un impact méconnu : la cohésion sociale

Avec le déploiement d'une économie à l'échelle planétaire, l'ouverture des marchés, l'abolition de barrières tarifaires, la pratique de la délocalisation et l'extraordinaire mobilité du capital, les sociétés dites post-industrielles ont tendance à générer l'exclusion sociale à divers niveaux. La coopérative a un «code génétique» radicalement différent. Elle concilie en son sein une association de membres et une entreprise. De ce fait, le membre est aussi l'utilisateur des services et ce sont des représentants de ces membres qui sont élus au conseil d'administration de l'organisation, donc au cœur du système de gouvernance. De surcroît, la coopérative est animée par une finalité d'usage plutôt que de rendement sur le capital. Dans ce contexte, la coopérative serait-elle susceptible de renforcer davantage la cohésion sociale que d'autres formes organisationnelles ?

Soutenu principalement par un financement du Conseil de la recherche en science humaine du Canada, un collectif de chercheurs universitaires s'est penché sur cette question durant la période 2002 à 2007. Provenant de diverses régions du Canada et animé par le *Centre for the Study of Cooperatives* de l'Université de la Saskatchewan, ce travail s'est articulé autour de quatre chantiers de recherche⁵. Du côté du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), situé à l'UQAM, il a été convenu d'étudier la question sous l'angle des coopératives de solidarité. Très peu de travaux de recherche ayant porté sur le sujet, du fait de la nouveauté de la formule non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada, l'intérêt d'en savoir plus sur cette forme émergente d'organisations était manifeste.

Outre une revue de la littérature, il a été convenu de réaliser des études de cas auprès de coopératives de solidarité. Question de valider les résultats terrain, un «focus group» a par la suite été organisé avec des acteurs terrain, suivi d'un séminaire scientifique. En ce qui concerne les études de cas, plutôt que de réinventer un outillage méthodologique, l'équipe du CRISES⁶ a retenu un cadre d'analyse déjà éprouvé dans une autre recherche pour l'étude de la cohésion sociale et les caisses Desjardins. En quelques mots, il s'agit d'étudier la question selon cinq dimensions : la territorialité, l'accessibilité, l'employabilité, la démocratisation et la connectivité. Sommairement, comment se présentent les enjeux pour chacune de ces dimensions ?

5 Le portail global de la recherche fournit de nombreuses informations (en anglais seulement)

<http://www.socialcohesion.coop/>.

6 Il s'agit de Benoît Lévesque, Jean-Pierre Girard et des assistants de recherche, Geneviève Langlois et Patrick de Bortoli.

Sur le plan de la territorialité, il s'agit de voir dans quelle mesure la coopérative définit son aire géographique d'activité ou de rayonnement. Est-ce limité au cadre de la paroisse ou du village, ou plutôt ouvert sur un espace plus large, par exemple, le territoire de la MRC ?

À propos de la seconde dimension, comment s'exprime l'accessibilité aux services et produits offerts par la coopérative ? Met-on en place des moyens et stratégies pour s'assurer de l'accessibilité au plus grand nombre, par exemple, pour les jours ou heures d'ouverture ? La coopérative cherche-t-elle à en proposer de nouveaux, en liaison avec les besoins des membres ?

La troisième dimension est celle qui couvre l'ensemble des conditions reliées à l'employabilité : salaires, conditions de travail, mesures favorables à l'insertion de personnes exclues du marché du travail, etc. On veut donc savoir si les conditions d'emplois sont semblables ou supérieures aux emplois dans d'autres organisations similaires.

L'expression connectivité s'apparente au réseautage et est en grande partie basée sur le concept de capital social. Il s'agit des liens entre les divers acteurs (individuels et collectifs) constituant des réseaux, à la fois alimentés et générant du capital social (valeurs de confiance et de réciprocité), qui favorisent la coopération et contribuent à la construction de la cohésion sociale. Quels étaient les liens ou relations sociales qui ont été mobilisés à l'origine de la coopérative ? Comment ces réseaux se sont développés, densifiés avec la croissance de la coopérative ?

Enfin, la démocrativité recoupe la vie démocratique de l'organisation selon deux perspectives : le processus démocratique privilégié en termes de démocratie représentative,

directe ou délibérative, et la structure démocratique retenue, par exemple, la composition du conseil d'administration en termes de diversité ou d'homogénéité, la présence de comités liés à la gouvernance, etc.

Ce dernier élément est d'autant plus important que la nouvelle dynamique démocratique introduite par le modèle des coopératives de solidarité requiert d'imaginer les nécessaires arbitrages des intérêts des uns et des autres au sein de ces organisations sous peine d'être un lieu de crises permanentes. Ainsi, on comprend que l'intérêt de l'utilisateur – coût, qualité et disponibilité du service - peut facilement entrer en opposition avec celui du travailleur qui cherchera plutôt à maximiser ses gains, ses conditions de travail, etc. Des interventions en médiation seront-elles nécessaires? À partir de ce cadre d'analyse et avec une méthode de cueillette d'information basée sur la consultation de documents internes à l'organisation, une revue de presse à l'échelle régionale et une série d'entrevues avec des témoins clés, quatre coopératives de solidarité ont été retenues pour des études de cas⁷. Ces coopératives ne devaient pas être dans la même région ni dans le même secteur d'activités. En outre, on a également cherché des organisations n'ayant pas la même taille de développement.

Il s'agit donc de la coopérative La Corvée, située à St-Camille en Estrie. Une coopérative offrant des services d'animation auprès de citoyens du milieu, en particulier les aînés, et

7 Les études de cas peuvent être consultées ou téléchargées sans frais sur le portail du CRISES, section publication, collection études de cas d'entreprises d'économie sociale:

<http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/Publications.aspx#cahiers>.

Une version vulgarisée de ces cas a été publiée sous forme d'article dans la Revue *Making Waves*. La version en français est disponible à l'adresse URL suivante:

<http://www.cedworks.com/files/pdf/free/MW160105F.pdf>.

facilitant l'accès à des services de médecine douce. La coopérative Domaine-du-Roy, à St-Félicien au Lac-Saint-Jean, œuvre dans les services à domicile et compte près d'une centaine d'employés. La coopérative l'Églantier a pignon sur rue à St-Pascal de Kamouraska. Elle tient un commerce dans le domaine de l'alimentation saine. Enfin, située à Adstock non loin de Thetford Mines, la coopérative Adstock exploite une station de ski alpin.

Un impact incontestable

Les travaux ont permis de constater que selon les dimensions étudiées, on relève en général une contribution significative des coopératives de solidarité au renforcement de la cohésion sociale. Quoiqu'en filigrane, car le sujet n'était pas directement abordé, on a aussi noté un terreau très favorable à l'innovation sociale⁸. Par contre, certains aspects sont à surveiller. Regardons-y de plus près⁹.

Les coopératives épousent bien la nouvelle définition territoriale en cours au Québec. Leur rayonnement transcende donc la référence traditionnelle au cadre du village ou de la paroisse. En ce sens, elles ont un souci d'ouverture aux personnes résidant sur d'autres territoires. Par contre, dans certains cas, on pense à la coopérative Domaine-du-Roy, la délimitation du territoire est plutôt définie par des programmes, c'est-à-dire les territoires d'activité des entreprises d'économie sociale en services à domicile.

8 Pour approfondir cet aspect : Langlois, Geneviève et Jean Pierre Girard (2006) « Coopérative de solidarité, développement et pérennité d'une innovation sociale. Une étude comparative de deux expériences québécoises », *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, vol. 77, no 2, Blackwell, Ciriéc-International, p. 197-220.

9 La synthèse de cette recherche est disponible dans les cahiers de l'ARUC économie sociale :

<http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/Default.aspx>.

En matière d'accessibilité, les coopératives ont amélioré, voire diversifié, l'offre de produits et services. Cette accessibilité accrue suit une logique de besoins du milieu plutôt que la seule rentabilité économique, ce qui est tout à fait dans l'esprit de l'action coopérative. Ainsi, la coopérative l'Églantier a débuté ses opérations en offrant des produits bio, puis, à la demande des membres, a proposé des séances d'information et de formation.

Sur le plan de l'employabilité, l'impact des coopératives de solidarité étudiées est moindre. Il est difficile d'être hors marché par rapport aux conditions de travail. De plus, comme on le constate avec la situation des travailleurs de la coop du mont Adstock, l'impact de la présence de la coopérative est peu apparent sur la situation de l'employabilité avant et après la naissance de la coopérative. Cependant, comme le démontre le cas du Domaine-du-Roy, lorsque les ressources financières le permettent, on cherche à améliorer ces conditions. De plus, comme c'est le cas pour les entreprises d'économie sociale évoluant dans ce secteur, on a beaucoup mis l'accent sur l'embauche de personnes exclues du marché du travail, par exemple des femmes monoparentales chefs de famille.

La connectivité se révèle une dimension forte dans l'ensemble des coopératives de solidarité. La mise en place de ces organisations s'appuie sur un capital social existant et le développement de la corporation va exiger d'en créer du nouveau. Il y a incontestablement des effets multiplicateurs de ces liens sociaux originaux qui vont, dans le cours des opérations, en nourrir de nouveaux. Cela s'avère tant pour les dirigeants et gestionnaires de la coopérative que les membres. Nonobstant la contrainte empêchant les municipalités d'adhérer comme membres à la coopérative, elles trouvent des façons de les appuyer. Ainsi, à Adstock, le maire de la

municipalité s'est beaucoup investi dans le démarrage de la coopérative, mettant à contribution son vaste réseau de contacts. À St-Camille, des élus se sont aussi retrouvés au conseil d'administration de la coopérative. On comprend que dans les petits milieux, les réseaux sont tissés serrés !

La démocrativité, selon l'acception donnée par la recherche, est, à ne pas en douter, la dimension la plus sensible. Il y a une certaine difficulté à composer avec les intérêts des divers acteurs en place. Les administrateurs de la coopérative peuvent avoir tendance au repliement sur leur seul enjeu de sociétaires – l'utilisateur qui va vouloir maximiser son avantage plutôt que la prise en compte de l'intérêt supérieur de la corporation. Pour le membre travailleur siégeant au conseil, il est facile de confondre cette instance avec une table de négociations des conditions de travail. On sent donc qu'il y a une mauvaise compréhension des rôles et responsabilités. La capacité d'évoluer dans un contexte de démocratie délibérative est possible, mais comme le montre l'exemple de La Corvée, les administrateurs doivent avoir une solide expérience en entrepreneuriat collectif ou dans des structures associatives pour composer adéquatement avec ce modèle de démocratie.

En cette matière de démocrativité se posent pour les coopératives de solidarité quelques défis, dont l'habilitation des dirigeants et gestionnaires à la gouverne complexe, ou si l'on préfère, à la gestion de la diversité¹⁰. Il faut également valider régulièrement la mission auprès des parties prenantes. N'est-ce pas le ciment collectif qui a donné naissance au projet ? C'est le propre de toutes les coopératives dans leur

¹⁰ Le sujet est plus détaillé dans le texte de Michel Lafleur et ses références à l'essai déposé au programme de maîtrise en gestion et développement des coopératives et des collectivités de l'IRECUS : Tremblay, Andrée-Anne, Hadjia Saidou Kindo Indatou et Maria Cecilia Zuluaga, « La bonne gouvernance dans les coopératives de solidarité ».

cycle de vie : à l'élan fusionnel de départ, il faut prévoir des moyens et mécanismes pour conserver et enrichir l'intérêt initial. À l'instar d'autres entreprises collectives, il y a aussi l'enjeu de déterminer des indicateurs de résultats qui serviront de balises aux dirigeants. Ces indicateurs, qui ne doivent pas être strictement économiques au risque de perdre sa raison d'être, ne sont pas toujours aisés à mesurer.

Les modifications récentes aux dispositions de la loi, en particulier celle permettant une coopérative de solidarité avec deux catégories de membres au lieu de trois, devraient faciliter l'exercice de la direction dans ces organisations. Par ailleurs, il y aurait lieu d'avoir une meilleure connaissance des expériences étrangères ayant acquis un certain savoir et savoir-faire, on pense ici au modèle des coopératives sociales. Ces coopératives, dont les plus vieilles ont plus de quarante ans, peuvent compter plusieurs catégories de membres. Le pouvoir a-t-il tendance à basculer du côté de la catégorie de membres ayant la plus forte intensité du lien d'usage, comme c'est le cas avec les membres travailleurs réguliers ?

Nos études de cas n'ont permis de dévoiler que modestement le potentiel des coopératives de solidarité en matière de cohésion sociale. À l'heure où l'intérêt général est plus souvent qu'autrement malmené par la pensée et les stratégies de développement néo-libéral, une connaissance plus fine de ces organisations œuvrant au carrefour de l'économique et du social est indispensable. □

L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ

1. Cadre légal

La Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2) autorise la création de coopératives de solidarité depuis juin 1997. Cette coopérative comportait trois catégories de membres soit des membres utilisateurs, des membres travailleurs et, le cas échéant, des membres de soutien. Ces derniers ont la particularité de ne pas avoir de lien d'usage avec la coopérative mais plutôt un intérêt économique, social ou culturel à ce que la coopérative réalise son objet.

Depuis le 17 novembre 2005, à la suite des modifications apportées à la Loi sur les coopératives, la coopérative de solidarité doit regrouper au moins deux des trois catégories de membres.

2. Évolution des constitutions

Dès 1997, 23 coopératives de solidarité ont été constituées, dont deux dès le mois de juin. Onze d'entre elles faisaient déjà partie d'une autre catégorie de coopératives et ont demandé une modification de leurs statuts pour devenir des coopératives de solidarité.

* Conseillère en développement coopératif, Direction des coopératives, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Le nombre de constitutions n'a cessé de croître les années suivantes pour atteindre, au 31 juillet 2007, 479 coopératives¹. L'évolution du nombre de constitutions a été relativement constante de 1998 à 2005, passant de 17% à 32% de l'ensemble des constitutions. En 2006, on note une forte progression, qui serait due aux nouvelles dispositions juridiques, avec 62% des nouvelles constitutions qui étaient des coopératives de solidarité.

TABEAU 1
COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ CONSTITUÉES ET ACTIVES²,
SELON L'ANNÉE DE CONSTITUTION, AU 31 JUILLET 2007

Année de constitution	Coopératives constituées	Coopératives de solidarité constituées		Coopératives de solidarité actives	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
1997*	127	23	18,1	21	91,3
1998	189	32	16,9	18	56,3
1999	185	45	24,3	18	40,0
2000	169	46	27,2	8	17,4
2001	142	31	21,8	12	38,7
2002	169	36	21,3	20	55,6
2003	220	51	23,2	26	51,0
2004	115	33	28,7	25	75,8
2005	131	42	32,1	40	95,2
2006	157	81	61,6	81	100,0
2007	98	59	55,1	59	100,0
Total	1 702	479	28,1	328	68,3

Source: Direction des coopératives, MDEIE.

* Comprend les 11 coopératives constituées avant 1997 qui ont modifié leurs statuts pour devenir des coopératives de solidarité.

1 Ce nombre comprend aussi les coopératives ayant modifié leurs statuts pour se transformer en coopérative de solidarité.

2 Coopérative active: coopérative ne faisant l'objet d'aucune procédure de dissolution

L'examen de l'évolution des constitutions et des dossiers actifs montre qu'au 31 juillet 2007, 68,3% des coopératives constituées étaient toujours actives, soit 328 coopératives sur les 479 coopératives de solidarité constituées depuis 1997.

Ce sont surtout les coopératives de solidarité constituées entre 1999 et 2001 qui sont maintenant inactives. Les raisons de l'inactivité de ces coopératives sont méconnues. Plusieurs ont été radiées d'office par le Registraire des entreprises du Québec (REQ), qui procède ainsi lorsque l'entreprise ne produit pas sa déclaration annuelle. Pour d'autres, les activités qu'elles prévoyaient ne se sont pas concrétisées, ce qui a amené les promoteurs à abandonner le projet.

3. Catégories de membres lors de la constitution

Sur les 144 coopératives de solidarité constituées entre le 17 novembre 2005 et le 31 juillet 2007, 88 coopératives (61%) regroupent les trois catégories de membres et 15 d'entre elles ont des membres utilisateurs comprenant des consommateurs et producteurs. Parmi les 56 coopératives composées de deux catégories de membre, on retrouve 28 coopératives avec des membres utilisateurs et de soutien, 15 coopératives avec des membres utilisateurs et travailleurs tandis que 13 d'entre elles ont opté pour des membres travailleurs et de soutien.

Pendant cette période, neuf coopératives ont modifié leurs statuts de constitution pour se transformer en coopératives de solidarité. Quatre d'entre elles étaient des coopératives de producteurs, trois, des coopératives de travail et deux, de consommateurs. Seulement trois coopératives de solidarité ont transformé leur sociétariat en abolissant la catégorie des membres travailleurs.

4. Répartition sectorielle

Les coopératives de solidarité sont présentes dans plus d'une trentaine de secteurs d'activité. Comme nous pouvons le constater dans le tableau 2, certains secteurs, tels que les loisirs, les services sociaux et les services personnels, regroupent maintenant une masse critique de coopératives, On remarque aussi la diversité des domaines d'activité où on les retrouve.

Lorsque l'on regarde le nombre de coopératives de solidarité actives par secteur d'activité, deux facteurs doivent être pris en compte : le nombre de coopératives dans un secteur donné et l'année de constitution. Les coopératives oeuvrant dans certains secteurs, tels que les services à domicile et les services de garde connaissent moins de risques de fermeture que celles des autres secteurs, notamment à cause de la présence de programmes gouvernementaux. Il faut aussi considérer que parmi les plus récentes coopératives de solidarité, plusieurs investissent de nouveaux secteurs d'activité, comme le secteur éolien ou l'aménagement du territoire.

TABLEAU 2
COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ CONSTITUÉES ET ACTIVES, SELON
LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, AU 31 JUILLET 2007

	Coopératives de solidarité constituées	Coopératives de solidarité actives	
	N ^{bre}	N ^{bre}	%
Agricoles	18	10	55,6
Alimentation (magasin)	24	13	54,2
Artisanat	4	3	75,0
Arts et spectacles	33	21	63,6
Autres services	29	24	82,8
Bleuetières	2	2	100,0
Commerce	20	16	80,0
Construction	1	0	00,0
Dév. économique	12	6	50,0
Enseignement	10	7	70,0
Foresterie	9	6	66,7
Garderies	11	5	45,5
Groupes communautaires	1	0	00,0
Groupes d'achats	2	1	50,0
Habitation	15	13	86,7
Hébergement et restauration	29	18	62,1
Imprimerie et édition	11	8	72,7
Informatique	12	6	50,0
Loisirs	60	45	75,0
Manufacturières	5	3	60,0
Pêcherie	3	1	33,3
Récupération	15	9	60,0
Scolaires	2	0	00,0
Services aux entreprises	31	22	71,0
Services-conseils	9	7	77,8
Services personnels	44	37	84,1
Services publics	3	3	100,0
Services sociaux	50	37	74,0
Télédistribution	2	2	100,0
Transport	8	2	25,0
Vêtement	4	0	00,0
TOTAL	479	327	68,3

Source: Direction des coopératives, MDEIE.

5. Répartition régionale

Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des coopératives de solidarité comparativement à celle de l'ensemble des coopératives non financières.

TABEAU 3
TOUTES LES COOPÉRATIVES NON FINANCIÈRES ET LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ ACTIVES, SELON LA RÉGION, 2004 ET 2006

	Au 31 décembre 2004			Au 31 décembre 2006		
	Toutes	Coopératives de solidarité		Toutes	Coopératives de solidarité	
	N ^{bre}	N ^{bre}	%	N ^{bre}	N ^{bre}	%
01 Bas-Saint-Laurent	137	14	10,2	144	22	15,2
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	197	27	13,7	198	32	16,2
03 Capitale-Nationale	315	9	2,8	338	15	4,4
04 Mauricie	86	14	16,3	95	22	23,2
05 Estrie	142	16	11,3	146	19	13,0
06 Montréal	682	13	1,9	710	23	3,2
07 Outaouais	78	10	12,8	100	25	25,0
08 Abitibi-Témiscamingue	55	3	5,5	61	8	13,1
09 Côte-Nord	47	5	10,6	41	7	17,1
10 Nord-du-Québec	22	0	0,0	20	0	0,0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	76	8	10,5	89	13	14,6
12 Chaudière-Appalaches	164	20	12,2	167	26	15,6
13 Laval	37	0	0,0	43	2	4,7
14 Lanaudière	75	9	12,0	86	13	15,1
15 Laurentides	49	6	12,2	57	10	17,5
16 Montérégie	228	21	9,2	249	28	11,2
17 Centre-du-Québec	94	10	10,6	101	14	13,9
Total	2 484	185	7,4	2 645	279	10,5

Source: Données statistiques (édition 2005 et édition 2007), Direction des coopératives, MDEIE.

Au 31 décembre 2006, les coopératives de solidarité représentent au total 10,5 % des coopératives actives au Québec comparativement à 7,4 % en 2004.

Les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Montérégie comptent le plus grand nombre de coopératives de solidarité (respectivement 32 et 28). Toutefois, les coopératives de solidarité représentent une plus grande part de l'ensemble des coopératives dans les régions de l'Outaouais (25,0 %), de la Mauricie (23,2 %) et des Laurentides (17,5 %). À l'opposé, le pourcentage des coopératives de solidarité est nul dans les régions du Nord-du-Québec et très faible dans celles de Montréal (3,2 %), de la Capitale-Nationale (4,4 %) et de Laval (4,7 %). Notons que si les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale présentent un pourcentage aussi faible, c'est dû notamment à une très forte présence des coopératives d'habitation sur leurs territoires, ce qui réduit la proportion des coopératives de solidarité.

La progression du nombre de constitutions de coopératives de solidarité est significative pour plusieurs régions. Entre 2004 et 2006, la région de l'Outaouais a augmenté son nombre total de coopératives de 28,2 % mais le nombre de coopératives de solidarité a augmenté de 150,0 %. Montréal a vu le nombre de coopératives croître de 4,1 % tandis que les coopératives de solidarité augmentaient de 77,0 %. La même tendance est observée dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Mauricie.

6. Données financières pour la période 2001-2005

En vertu de la Loi sur les coopératives, les coopératives non financières ont l'obligation de fournir un rapport annuel qui comprend leurs états financiers. Certains renseignements du rapport annuel sont saisis dans une banque de données, à la Direction des coopératives du MDEIE.

TABEAU 4
COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ : DONNÉES TIRÉES DU RAPPORT ANNUEL³

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de coopératives déclarantes	89	97	114	130	145
Total de l'actif (000 \$)	23 492	27 654	30 215	44 412	50 522
Total de l'avoir (000 \$)	10 577	12 242	12 763	15 464	16 080
Chiffre d'affaires brut (000 \$)	32 765	41 464	46 760	52 929	56 604
Excédents de l'exercice (000 \$)	1 462	658	400	307	-220
Nombre de membres	23 526	28 942	36 791	43 751	50 371
Nombre d'emplois	1 877	2 193	2 020	2 209	2 124

Source: Données statistiques (édition 2007), Direction des coopératives, MDEIE.

³ Coopérative déclarante : coopérative ayant fourni son rapport annuel au MDEIE

Les données tirées des états financiers fournissent une idée générale de la structure financière des coopératives de solidarité, qui, de 2001 à 2005, ont connu une évolution rapide.

Entre 2001 et 2005 :

- le nombre de coopératives déclarantes a augmenté de 63 %;
- les actifs ont progressé de 115 %;
- l'avoir a connu une croissance de 52 %;
- le chiffre d'affaires a connu une hausse de 73 %;
- les excédents ont diminué de 115 %;
- le nombre de membres a augmenté de 124 %;
- le nombre d'emplois a progressé de 13 %.

On constate que la situation financière des coopératives de solidarité est fragile puisqu'elles ne réussissent pas à dégager beaucoup d'excédents pour soutenir leur croissance.

Le nombre de membre a plus que doublé pendant cette période. Les membres des coopératives de solidarité représentent près de 5 % des membres de toutes les coopératives non financières. Les coopératives de services à domicile et les cliniques coopératives sont celles qui regroupent les nombres les plus considérables de personnes.

Le nombre d'emplois connaît une faible progression. C'est le secteur des services à domicile qui génère beaucoup d'emplois. Les coopératives des autres secteurs d'activité existent depuis moins de temps et créent peu d'emplois pendant les premières années de fonctionnement.

7. Capital social

Les données présentées dans le tableau ci-dessous témoignent d'une augmentation de l'investissement des membres dans leur coopérative.

TABLEAU 5
COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ : DONNÉES SUR LE CAPITAL SOCIAL

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de coopératives déclarantes	89	97	114	130	145
Parts sociales (000 \$)	1 311	1 658	1 569	2 624	3 126
Parts privilégiées (000 \$)	2 406	2 931	2 777	3 426	3 691
Réserve générale (000 \$)	5 397	6 995	8 017	9 106	9 483
Excédents de l'exercice (000 \$)	1 462	658	400	307	-220
Total de l'avoir (000 \$)	10 576	12 242	12 763	15 463	16 080

Source : Données statistiques (édition 2007), Direction des coopératives, MDEIE.

Le capital social (parts sociales et parts privilégiées) a augmenté de 83 % en cinq ans. La réserve générale a connu une progression de 76 % malgré une diminution constante des excédents depuis 2001.

En 2005, près de 44 % des coopératives de solidarité enregistraient une perte et 28 % cumulaient une réserve négative. Comme nous l'avons mentionné précédemment, cette situation fragilise sérieusement le développement de ces coopératives.

Faits saillants

Les données présentées permettent de fournir un meilleur aperçu des coopératives de solidarité et de dégager quelques faits saillants :

- forte hausse du nombre de constitutions depuis l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur les coopératives en novembre 2005;
- disparition d'un grand nombre de coopératives de solidarité constituées entre 1999 et 2001;
- plus de 60 % des coopératives constituées depuis novembre 2005 sont composées des trois catégories de membres;
- seulement trois coopératives de solidarité ont changé la composition de leur sociétariat depuis l'entrée en vigueur des modifications à la loi;
- loisirs, services sociaux, services personnels et arts et spectacles sont les secteurs d'activité où l'on compte le plus de coopératives de solidarité;
- c'est en Outaouais que l'on retrouve la plus forte augmentation du nombre de coopératives de solidarité de 2004 à 2006;
- c'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'elles sont les plus nombreuses.
- entre 2001 et 2005 :
 - forte augmentation des actifs mais diminution importante des trop-perçus;
 - augmentation considérable du nombre de membres,
 - peu de variation du nombre d'emplois malgré le nombre plus élevé de coopératives déclarantes.

Après 10 années d'existence, la coopérative de solidarité répond aux attentes. Le multisociétariat constitue un atout pour favoriser une vie dynamique au sein de la coopérative de solidarité. L'objectif avoué, lors de la conception de la formule de coopérative de solidarité, était de susciter un partenariat entre les personnes et les collectivités. Réussir à combiner une activité productive et la satisfaction des besoins des populations constitue un enjeu important.

La prospérité de la coopérative de solidarité s'appuie sur les compétences de ses membres travailleurs et sur leur capacité de prendre en compte les attentes des membres utilisateurs. Il en émerge une gouvernance respectueuse de la démocratie et de la dignité de ceux qui y contribuent.

Les coopératives de solidarité ont investi des secteurs d'activité où la préoccupation de répondre à des besoins sociaux est étroitement liée à leurs activités économiques, comme dans les services à domicile. Dans des secteurs comme le domaine récréotouristique, la concertation entre les acteurs du milieu est essentielle pour entreprendre des projets visant à contrer l'exode des jeunes mais aussi pour développer une industrie qui assure la vitalité de certaines régions.

Au Québec, les coopératives de solidarité, pionnières d'un nouveau genre de coopération, ont contribué significativement à donner un nouvel élan à la formule coopérative, malgré les difficultés et les embûches. Bien sûr, le modèle évoluera avec le temps et l'expérience. Nous pouvons être confiants que la formule est là pour rester, l'originalité de ces coopératives étant enrichissante pour le mouvement coopératif et mutualiste et pour la société québécoise. □

LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ EN ESTRIE

Nous tenons à féliciter le comité organisateur du Forum sur les 10 ans des coopératives de solidarité. Cette initiative de réflexion nous permet, ensemble, de jeter un regard, à partir de différents angles, sur l'évolution de cette formule coopérative. Nous exposons brièvement la situation des coopératives de solidarité en Estrie. On peut constater, qu'elles sont présentes sur tout le territoire, que leur création est en forte croissance et qu'elles apportent une contribution dynamique au développement de la région.

L'Estrie en quelques chiffres

Pour nous situer, voici quelques statistiques de l'Estrie tirées du dernier recensement de la population en 2001. La population de l'Estrie, petite région administrative 05 de 10 209 km, est de 285 613 habitants sur un total de 7 237 479 habitants pour l'ensemble du Québec, ce qui représente un poids relatif de 4 %. Notons que l'Estrie n'échappe pas au phénomène croissant de l'urbanisation avec une population urbaine à 64 % comparativement à la moyenne québécoise de 80 %. Cette urbanisation est aussi fortement concentrée dans deux villes en particulier Sherbrooke et Magog.

* Directeur général, Coopérative de développement régional (CDR) Estrie

Les coopératives en Estrie

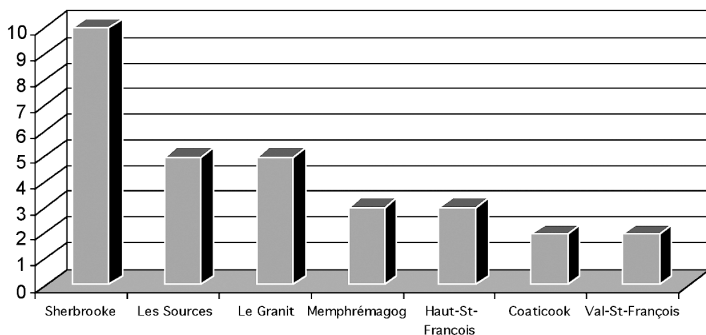
Les entreprises coopératives en Estrie sont bien présentes sur l'ensemble de son territoire. Selon les dernières statistiques disponibles¹, elles représentaient davantage que le poids démographique de la région qui est de 4 %, soit 5,5 % de l'ensemble des coopératives non financières du Québec. Cela dénote la vigueur du mouvement coopératif de l'Estrie, vigueur qui ne se dément pas comme nous le verrons notamment avec la croissance constante des coopératives de solidarité.

Les coopératives de solidarité en Estrie

L'Estrie compte maintenant trente coopératives de solidarité actives sur son territoire selon la dernière compilation faite par la CDR Estrie. Elles sont réparties pour un tiers (10) à Sherbrooke et pour deux tiers (20) dans les six autres MRC tel que nous pouvons le voir dans la figure suivante.

Figure 1

Création de coopératives de solidarité par MRC (région 05)



¹ Coopératives du Québec Données statistiques (Édition 2007) MDEIE Direction des coopératives, p.23

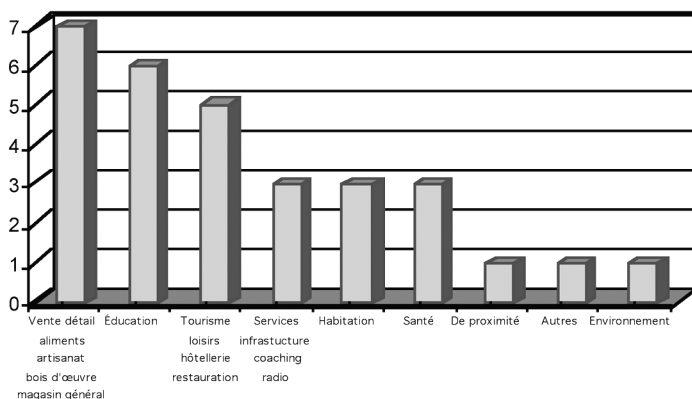
Cette répartition, majoritairement hors des grands centres urbains, confirme la tendance nationale de l'important apport de ce type de coopérative en milieu rural. Le rôle des leaders locaux, la présence d'organismes de soutien et un tissu social vivant sont des ingrédients qui se doivent d'être au rendez-vous. Les dangers de dévitalisation et de décomposition du tissu social sont des alertes qui entraînent la mobilisation du milieu.

Les coopératives de solidarité par secteur d'activités

Les coopératives de solidarité oeuvrent dans des secteurs très diversifiés. Cela démontre bien la capacité et le potentiel d'adaptation de cette formule pour répondre aux besoins de ses membres et de la communauté. Nous avons effectué un regroupement par secteur d'activités de l'ensemble des coopératives de solidarité afin d'en refléter la diversité tel que l'indique la figure suivante.

Figure 2

Création de coopératives de solidarité par secteur d'activité



Le nombre de coopératives qui oeuvrent dans la vente au détail est relativement important. Ce type d'activité bien traditionnelle, aurait pu donner lieu spontanément à la création de coopératives de consommateurs ou de travailleurs, mais d'autres considérations ont été prises en compte. Cette remarque concernant d'autres choix possibles, quant à la formule coopérative, vaut aussi pour les autres secteurs. Que ce soit des activités en éducation, en services ou en tourisme d'autres alternatives étaient présentes. Par exemple, il y a maintenant, en Estrie, trois coopératives de solidarité dans le secteur de l'habitation qui traditionnellement serait des coopératives de consommateurs. En éducation, on note la présence de trois CPE et d'un collège privé qui auraient pu choisir une autre formule. Le choix d'opérer comme une entreprise sous la formule de coopérative de solidarité fait appel d'abord à l'implication du milieu. À preuve, dans les trente coopératives de solidarité de l'Estrie, il y a une présence universelle de la catégorie de membre de soutien². Quant aux deux autres catégories de membres possibles dans une coopérative de solidarité, les utilisateurs et les travailleurs, ces derniers sont généralement absents. Cette absence généralisée de la catégorie travailleurs dans les coopératives de l'Estrie reflète le fait que la motivation première de l'entreprise n'est pas la création d'emploi. Selon nous, cette motivation première, serait de répondre à un besoin de la communauté et de le faire avec le soutien des forces vives du milieu. Seulement deux des coopératives de solidarité de la région pourraient être considérées comme des coopératives de la coopération du travail tel que défini par le Réseau de la coopération du travail du Québec, c'est-à-dire, une coopérative de solidarité dont le conseil d'administration est composé majoritairement de travailleurs.

² Une coopérative de solidarité au sens de la Loi des coopératives, doit être composée d'au moins deux catégories de membres parmi les suivantes : travailleurs, soutien et utilisateurs.

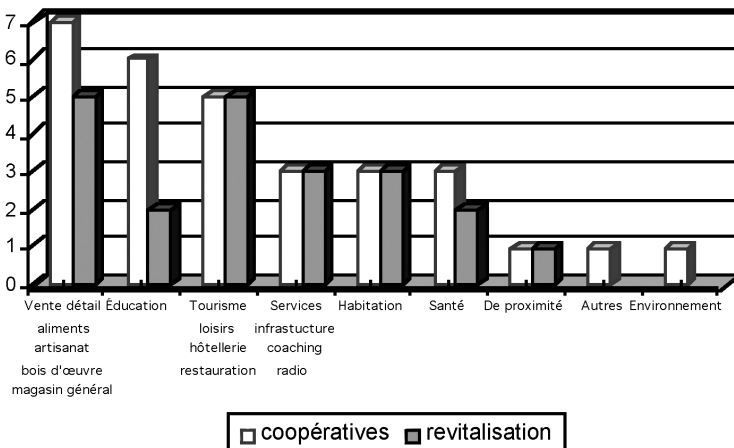
Les coopératives de solidarité et la revitalisation

En regardant de plus près le type d'activités et le territoire sur lequel oeuvrent les coopératives de l'Estrie, nous avons pu constater que la majorité d'entre elles ont un impact certain sur la revitalisation du milieu et qu'il s'agit même souvent de l'objet de leur existence. Dans la figure suivante, nous avons tenté d'indiquer par secteur le nombre de coopératives dont on peut qualifier les activités comme ayant un effet direct sur la revitalisation du milieu.

Compte tenu des objectifs poursuivis, de l'implication de la communauté et de l'impact des activités de certaines coopératives de solidarité, nous estimons tel qu'indiqué dans la figure 3, que vingt (20) coopératives sur trente (30) peuvent être considérées comme agissantes au niveau de la revitalisation de leur milieu. Pour nous c'est une indication majeure sur le rôle et la pertinence de l'existence de ce type de coopérative.

Figure 3

Coopératives de solidarité et revitalisation (région 05)



Afin d'illustrer concrètement notre propos, voyons ce que sont ces coopératives agissantes en revitalisation dans deux MRC: Les Sources et Le Granit.

MRC Les Sources

Dans la MRC Les Sources cinq coopératives de solidarités sur cinq répondent à ce critère de revitalisation :

1. Cooperative de solidarité en soins et services de St-Camille

Services de santé et services sociaux pour personnes âgées

2. Coopérative de solidarité « La clé des champs de St-Camille »

Agroalimentaire notamment, le développement de la transformation et de la commercialisation aux plans local et régional, dans la perspective d'un développement social, économique, culturel, démographique, d'une plus grande autonomie et d'une plus grande qualité de vie.

3. La Relève, coopérative de solidarité de la MRC d'Asbestos

Services – développement économique notamment, créer un climat propice à la réussite et au maintien des jeunes dans leur milieu en vue d'assurer un environnement favorable à l'essor de micro-entreprises et de l'entrepreneuriat chez les 18 à 35 ans.

4. Scierie coopérative de St-Camille, coopérative de solidarité

Bois d'œuvre – commercialisation : reprise par le milieu des activités d'une scierie.

5. Coopérative de solidarité du rang 13 de St-Camille

Services – Infrastructure pour les jeunes familles qui s'établissent dans le Rang 13 de Saint-Camille.

MRC Le Granit

Dans la MRC Le Granit, quatre parmi les cinq coopératives de solidarité répondent au critère de revitalisation :

1. Coop de solidarité en formation et développement rural du Granit

Enseignement selon la formule alternance travail étude et résidence familiale selon la formule Maison familiale rurale (MFR) pour les jeunes recherchant une autre façon d'apprendre.

2. Coopérative de solidarité de la maison familiale rurale de la région de Mégantic

Enseignement selon la formule alternance travail étude et résidence familiale selon la formule Maison familiale rurale (MFR) pour les jeunes recherchant une autre façon d'apprendre.

3. Coopérative de solidarité du club de golf du lac Mégantic

Loisirs : ce club de golf est aussi un lieu de rencontre important et il est issu de la transformation d'une entreprise privée à capital action en coopérative.

4. Coop de Milan, coopérative de solidarité

Services de proximité.

Nous pensons que ces illustrations dans les deux MRC citées parlent éloquentement quant au rôle crucial joué par les coopératives en matière de revitalisation du milieu. Ne serait-ce que pour cette raison, leur existence a permis l'éclosion d'entreprises coopératives novatrices pour appor-

ter une solution nouvelle à des besoins exprimés par la communauté.

Le développement des coopératives de solidarité

Selon nos estimations, en ce qui concerne la CDR Estrie, nous sommes devant un phénomène qui prend de l'ampleur au fil des ans. La formule de coopérative de solidarité est mieux connue et elle semble bien répondre aux besoins très divers partout sur le territoire. Les projets d'entreprises sous cette formule ne cessent de croître d'année en année tel que nous l'indique le tableau suivant.

Les chiffres de ce tableau parlent d'eux-mêmes, les coopératives de solidarités sont, avec 20% du total, la catégorie qui a connu la croissance la plus soutenue au cours des dix dernières années à tel point, que c'est maintenant la deuxième catégorie en nombre. Est-ce que cette popularité de la formule coopérative de solidarité se maintiendra? Est-ce que la forte augmentation connue à la CDR Estrie en 2006 et en particulier pour l'année en cours se maintiendra? Nous pouvons raisonnablement croire que la formule est là pour rester et qu'elle continuera de séduire par son originalité et sa capacité de rallier autour d'un même projet autant des travailleurs, des utilisateurs que des organismes de soutien présents sur le territoire.

Perspectives d'avenir

Compte tenu du rôle que joue actuellement les coopératives de solidarité dans le développement territorial et de leur contribution à la revitalisation des communautés, nous avons toutes les raisons d'être optimiste et de voir un avenir prometteur. Le potentiel de la formule n'a pas encore donné sa pleine mesure notamment dans certains secteurs où son application pourrait se faire à une plus grande échelle

**CRÉATION DE COOPÉRATIVES – RÉGION 05
(PAR ANNÉE, PAR TYPE ET %)**

	avant	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	total	%
Travailleurs	2	1	-	-	1	-	-	2	-	1	6	3	16	10,
Consommateurs	56	3	-	-	-	-	-	3	2	2	-	1	71	47,0
Producteurs	13	-	2	-	1	-	1	1	2	2	-	1	23	15,2
C.T.A.	1	2	2	-	4	1	1	2	2	-	-	-	11	7,3
SOLIDARITÉ	-	1	3	2	-	1	2	2	2	2	4	11	30	19,9
Total	72	7	7	2	6	2	4	10	8	7	10	16	151	100

comme ceux de la santé, de l'habitation ou même dans les CPE. Il est remarquable que cette formule ait réussi à mobiliser rapidement l'ensemble des acteurs du milieu ou membre de soutien, (et cela plus souvent en milieu rural), qu'elle en favorise leur implication et qu'elle en clarifie leur rôle. D'ailleurs, l'implication et la clarté du rôle des membres de soutien deviennent un atout important pour réussir le plan de financement de l'entreprise et sa capitalisation à moyen et long terme.

Nous pensons que la timidité de la présence de la catégorie des travailleurs dans les coopératives de solidarité devrait faire l'objet d'une attention particulière. Dans les coopératives, où le travail est au coeur de la création de l'entreprise coopérative il faudrait s'assurer que cela se reflète adéquatement au Conseil d'administration. Il y a tout lieu de croire que la coopération du travail pourrait elle aussi donner des fruits plus abondants dans un proche avenir si nous savons explorer toutes les avenues à notre disposition. Dans un contexte de rareté et de vieillissement de la main-d'oeuvre et de globalisation des marchés, aucune alternative n'est négligeable pour assurer un développement durable de nos territoires et de nos communautés.

La création de coopératives, et plus particulièrement des coopératives de solidarités, comme on vient de le voir, est en augmentation. Cependant, la création et le maintien d'emploi par coopératives se situent généralement à moins de cinq. Cette situation entraîne un investissement plus important pour la création de coopératives que pour la création et le maintien d'emploi. Cela est en lien avec le fait que la vocation de plusieurs coopératives est davantage axée vers la revitalisation du milieu que vers la création d'emploi. Cette situation est-elle conjoncturelle ou constitue-t-elle une tendance lourde? C'est une question ouverte. □

Enzo Pezzini*

LES COOPERATIVES SOCIALES ITALIENNES: CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES

Le mouvement coopératif en Italie compte environ 75 000 coopératives, leur apport à l'économie italienne est d'environ 7% du PIB.

Dans ce pays, traditionnellement, le phénomène coopératif s'est organisé autour des Centrales coopératives, associations de représentation et de promotion qui présentent certaines caractéristiques qui en font un phénomène unique dans le panorama européen des organisations du mouvement coopératif. En effet :

- Elles organisent au sein d'une instance unitaire des coopératives de secteurs différents (agriculture, pêche, crédit, consommation, logement, travail, etc.), à la différence des organisations des autres pays d'Europe qui regroupent un seul type de coopérative ;
- Elles se sont constituées historiquement selon une logique politique et idéologique, en faisant référence à la mouvance socialiste communiste (Legacoop), catholique (Confcooperative) ou laïque-républicaine (AGCI) ; l'UNCI est née par la suite d'une scission au sein de la Confcooperative ;

* Directeur du bureau de Bruxelles de la Confédération des coopératives Italiennes

- Elles font l'objet d'une reconnaissance de leur utilité publique qui leur délègue l'exercice de la fonction de révision coopérative périodique des organisations associées.

La forme coopérative est pleinement reconnue par la Constitution italienne à l'article 45: «La République reconnaît le rôle social de la coopération à caractère mutualiste et sans fin de spéculation privée. La loi en promeut et en favorise le développement avec les moyens les plus appropriés et en assure avec les contrôles voulus, le caractère et les finalités».

Confcoopérative regroupe environ 19 000 coopératives et Legacoop environ 15 000, les autres centrales sont beaucoup moins représentatives. Ces deux regroupements nationaux représentent plus de 85% de l'emploi, du chiffre d'affaires et de la rentabilité des coopératives italiennes.

Le mouvement coopératif italien est globalement dans une phase de croissance et d'innovation. De 1998 au 2003, l'emploi dans les coopératives a augmenté de 28,8%, en atteignant environ un million d'emplois.

Le secteur le plus dynamique en ce qui regarde le nombre d'entreprises et la création d'emploi est celui des services aux entreprises et aux personnes, c'est-à-dire les coopératives de travail associées et les coopératives sociales.

L'adoption des dispositions relatives au statut des coopératives sociales

L'introduction de la dimension entrepreneuriale dans les services sociaux n'est pas un événement tout à fait récent. Dans certains pays, il a commencé il y a plus de 20 ans. C'est un processus qui s'est inséré dans l'espace laissé ouvert, entre les besoins en services sociaux, en services

aux personnes, en services à la famille, besoins de plus en plus importants, et l'offre par contre, surtout publique, qui est stable voire en voie de redéfinition ou de réduction. Beaucoup d'organisations nées pour développer l'activité de représentation (lobby), de tutelle, de promotion, se sont transformées en producteurs de services comme condition essentielle à la réalisation de la mission qui avait motivé leur naissance.

L'évolution de la dimension productive a été ensuite renforcée et amplifiée par la diffusion de stratégies de délégation de la production des services sociaux, surtout au niveau local. Au fond, on a dépassé le modèle qui était celui de la distribution des services publics, avec celui d'un échange commercial.

C'est dans ce contexte que se développent les nouvelles formes d'organisation comme les coopératives sociales italiennes, qu'on peut voir comme une conséquence d'un processus de renforcement de la dimension productive du monde associatif et des organisations de bénévolat et de l'engagement des organisations coopératives dans le domaine des services sociaux. En d'autres termes, on pourrait dire que c'est la capacité de conjuguer ces éléments qui semblent contradictoires : entreprise et solidarité.

Phases et facteurs de développement

En Italie, c'est au cours des années 60 qu'ont lieu les toutes premières expériences d'utilisation de la forme coopérative dans le but de mener une activité de solidarité dans le domaine des services à la personne. C'est surtout au cours des années 70 que le phénomène prendra son essor avant d'exploser dans les années 80 et de se consolider dans les années 90. Le développement du phénomène de la coopé-

ration sociale se produit au cours des années où se manifestent les difficultés du système d'État-providence italien à apporter des réponses aux besoins exprimés et à s'adapter, d'une part, à leur évolution, et d'autre part, à la demande active de participation des citoyens.

Le modèle de l'État-providence, développé dans l'après-guerre était basé sur deux piliers :

- Une réglementation publique qui impose aux entreprises privées de prendre en charge certains problèmes sociaux (garantie de l'allocation de chômage, insertion des personnes handicapées, etc.);
- La prise en charge par l'État de toutes les fonctions que les entreprises n'étaient pas prêtes à assumer et qu'on ne pouvait pas leur imposer.

Dans les années 70, ce modèle entre en crise en raison de la conjonction d'une série de facteurs :

- La crise fiscale de l'État provoquée par la réduction du taux de croissance et le ralentissement des recettes publiques à un moment où les dépenses augmentent;
- La compétition internationale qui a poussé les entreprises à réduire les coûts liés à leurs responsabilités sociales;
- La fragmentation et l'augmentation de la demande de services qui s'est heurtée à une structure rigide de l'offre publique. L'augmentation était due aux mutations sociales de la période, soit le vieillissement de la population et la présence grandissante des femmes sur le marché de l'emploi, donc des sources d'évolution du modèle familial traditionnel.

Le système interventionniste en Italie – mais aussi dans autres pays européens –, appuyé sur un modèle intégré

entre l'intervention publique et la famille, a centré sur ces deux acteurs l'offre des services. Plus spécifiquement, la production des services de soins pour les personnes âgées et la petite enfance était confiée aux familles.

Dans le but de pallier à ces carences, des initiatives privées voient le jour sous l'impulsion de personnes bénévoles afin de mettre en place des services pour la réhabilitation et l'assistance des personnes défavorisées, l'insertion professionnelle des handicapés, la réinsertion des toxicomanes, l'assistance aux mineurs ayant des difficultés familiales et l'assistance aux personnes sans domicile fixe.

Le développement de tels services a nécessité le recours à un dispositif salarié et professionnel, en complément du dispositif bénévole, dans le but d'offrir des services de qualité et d'assurer la continuité.

La première phase de développement de la coopération sociale se produit dans les années 80, parallèlement à la croissance du système de l'offre des services publics (Service Sanitaire National) et du développement généralisé de services aux personnes par les municipalités. Si on ajoute à cette analyse le constat d'une plus grande présence de la coopération sociale dans les régions, où le fonctionnement des services publics est le meilleur, on peut affirmer que la coopération sociale, au moins dans sa première phase, est née non pas de la crise, mais bien du développement du système de l'État-providence.

De plus, la coopération sociale se propage dans les zones économiquement plus solides, là où existe aussi une société « forte », c'est-à-dire un « capital social » fort, un patrimoine de confiance dans les relations sociales, une tradition d'engagement civique, de vie associative.

Facteurs de développement de la coopération sociale

La coopération sociale se développe aussi comme résultat d'un cycle politico-culturel. Il s'agit de la prise de conscience de la part des personnes qui ont participé aux événements politiques des années 70, que la transformation sociale, pour une plus grande égalité et la protection des plus faibles, passait également par la gestion de petites expériences concrètes conjuguant économie, démocratie et solidarité.

On pourrait dire qu'il y a un héritage du mouvement de 1968, période à laquelle a commencé une phase d'innovation culturelle et sociale où la contestation des jeunes, des étudiants unis à celle du monde syndical, était à la recherche d'un système plus équitable.

Pour beaucoup de catholiques italiens, les années 60 et 70 ont représenté un moment d'attente et d'espoir, une occasion pour appliquer, dans la pratique quotidienne et à l'intérieur de la communauté chrétienne, les innovations émanant des textes du Concile Vatican II.

Il y a eu synergie entre une partie du monde catholique et le mouvement des soixante-huitards, provenant de mouvances idéologiques différentes, mais en réalité portée par des valeurs similaires et sur le sens du bien commun.

D'autres facteurs ont contribué à ce processus de croissance :

- La réforme de l'assistance psychiatrique (surtout après l'adoption de la Loi 180/1978, connue comme Loi Basaglia – du nom de son instigateur) qui s'inspirait d'une conception toute nouvelle vis-à-vis des personnes souffrant de troubles psychiatriques. Il fallait désormais penser des pro-

jets d'insertion plutôt que d'enfermement et d'isolement des individus.

À côté de ce processus de dé-institutionnalisation des hôpitaux psychiatriques, il fallait prévoir des mesures d'accompagnement vers une socialisation progressive à l'intérieur de la communauté. Ces nouveaux besoins nécessitaient des réponses innovatrices, différenciées et efficaces.

- Le blocage des embauches dans le secteur public, pour toute une série de catégories professionnelles (éducateurs, assistants sociaux, auxiliaires de vie, psychologues, etc.) a fait de la coopération sociale presque la seule possibilité de débouchés professionnels, un lieu d'apprentissage professionnel, une sorte de lieu de transition école-travail.
- On voit aussi apparaître ce qui a été défini comme la « nouvelle pauvreté », ou pauvreté post matérialiste, parce qu'elle n'était pas la conséquence de privation matérielle, mais liée à des déviations sociales (toxicomanie, alcoolisme, délinquance juvénile, etc.).
- De nouvelles sensibilités qui se développent dans le mouvement coopératif.

Il faut noter que durant plus de 20 ans, la coopération sociale a évolué sans cadre juridique propre, s'appuyant sur le cadre du statut coopératif, au sein duquel elle a fait entrer des membres associés bénévoles.

On peut donc dire que la coopération sociale est le fruit d'un processus d'évolution, d'une adaptation sociale expérimentée directement sur le terrain à travers l'engagement d'individus et des groupes qui ont voulu offrir stabilité et continuité à des initiatives nées spontanément de l'engagement du bénévole.

La reconnaissance

La reconnaissance officielle de la coopération sociale date de novembre 1991, avec l'adoption de la Loi 381 qui prend acte et légitimise, avec peu de modifications et en imposant quelques limites, la formule de coopérative sociale telle qu'elle s'était constituée de façon autonome.

Adoptée à la quasi-unanimité des parlementaires italiens, la Loi 381 fut la première en Europe à institutionnaliser et réglementer l'utilisation de la forme coopérative dans la gestion des services sociaux, et plus généralement, des services d'utilité sociale.

Il est utile de rappeler que la loi, comme on a vu, ne fut pas un résultat improvisé sans réflexions et expériences. Déjà une dizaine d'années auparavant, en 1980 au Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale de Moscou, Alexander Laidlaw, dans un remarquable rapport qui traçait les scénarios pour les coopératives à l'horizon de l'an 2000, avait soutenu avec force la nécessité d'un plus grand engagement pour le mouvement coopératif dans la production de services à la communauté.

Selon la Loi 381 de 1991, les coopératives sociales «ont comme objectif l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens à travers :

- a. la gestion des services sociaux, sanitaires et éducatifs ;
- b. le déroulement d'activités diverses – agricoles, industrielles, commerciales ou de services – ayant pour but l'insertion dans le monde du travail de personnes défavorisées ».

On peut identifier trois matrices, trois souches à partir desquelles s'est développée l'utilisation de l'instrument coopératif dans le secteur des services sociaux :

- **Les coopératives intégrées.**

Elles étaient des coopératives de travail qui se proposaient de combattre l'isolement des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou de personnes handicapées après la fin du cycle scolaire, de détenus en liberté conditionnelle ou encore, d'ex-toxicomanes.

Ce type d'expérience a généré un fort intérêt, surtout après la réforme des hôpitaux psychiatriques et compte tenu du dysfonctionnement de la loi sur l'emploi obligatoire dans les entreprises.

- **Les coopératives de services sociaux**

La seconde typologie est la coopérative de services sociaux, une coopérative de travail formée par des professionnelles des métiers du social, de la santé et de l'éducation.

- **Les coopératives de solidarité sociale**

À côté de ces deux formes, il y a une troisième forme d'expression qui, en termes socio-économiques, était celle qui avait probablement le plus d'impact d'innovation dans le contexte des politiques sociales ainsi que dans la tradition du mouvement coopératif. Elles ont été les premières à voir le jour et elles ont été appelées « coopératives de solidarité sociale ».

Ici, la finalité sociale n'était pas seulement d'offrir du travail ou un revenu aux personnes défavorisées ou à des travailleurs du secteur social, mais de permettre à des groupes de citoyens de s'activer directement dans la production de

services sociaux en engageant directement, dans la gestion et dans la production, des membres travailleurs et des membres volontaires.

Ce type de coopérative propose un rayon d'action élargie : la mutualité n'est pas seulement à l'interne, mais élargit à la communauté.

La loi de novembre 1991 fait la synthèse et la médiation entre ces différentes organisations en définissant deux types de coopératives sociales :

Les coopératives définies communément comme coopératives sociales de type A s'articulent principalement autour de l'assistance à domicile, les centres d'accueil, les centres socio-éducatifs, les communautés thérapeutiques, l'éducation et la prévention, les crèches (garderies) et les maisons de repos en faveur des publics tels que les handicapés physiques et psychiatriques, les personnes âgées, les mineurs, les toxicomanes, les sidatiques.

Les coopératives sociales, définies communément de type B, soit pour les politiques actives d'emplois, s'articulent principalement autour de : l'agriculture, la manutention des espaces verts, le nettoyage, la laverie industrielle, l'informatique, la reliure et la typographie, des activités artisanales et de services. Les travailleurs défavorisés occupés dans ces coopératives « d'insertion professionnelle » sont des handicapés physiques et mentaux, des patients en psychiatrie, des toxicomanes, des détenus pouvant bénéficier de mesures alternatives à l'incarcération ferme et des adultes subissant des formes sévères de défavorisation matérielle.

L'expérience est novatrice dans le panorama coopératif parce que la poursuite de l'intérêt de la communauté – pas uni-

quement celui des membres – est prioritaire. Dès lors, cela rend possible la pluralité d'acteurs porteurs d'intérêts différents (travailleurs, usagers, volontaires, associés souscripteurs) qui s'associent dans diverses catégories de sociétaires pour œuvrer ensemble à travers la coopérative.

La loi se caractérise avec les dimensions suivantes :

- A. Elle institue un nouveau type de coopérative, l'appelant « sociale » et l'articulant selon les deux typologies : les coopératives de type A et les coopératives de type B.
- B. Elle reconnaît explicitement que de telles coopératives opèrent non plus seulement dans l'intérêt des membres et des personnes défavorisées nécessitant assistance, mais poursuivent « l'intérêt général de la communauté, en vue de la promotion humaine et de l'intégration sociale des citoyens » (art. 1). Cela constitue non seulement un retour à l'état d'esprit original du mouvement coopératif, mais aussi une ouverture vers de nouveaux espaces en ce qui concerne le développement de la coopération. Cette disposition est tout à fait en harmonie avec le septième principe coopératif tel que prescrit par l'Alliance Coopérative Internationale, l'engagement pour la communauté.
- C. Elle reconnaît que les personnes engagées au seul titre de bénévoles peuvent être membres, tout en limitant leur présence à 50 % de l'ensemble des membres travailleurs, ainsi que les usagers et les personnes ayant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les coopératives sociales peuvent être considérées comme le prototype de l'organisation « multistakeholder » (multisociétariat) (art. 2).
- D. Elle définit qu'au moins 30 % des effectifs des coopératives de type B doivent être des personnes défavo-

risées. La loi définit comme personnes défavorisées les handicapés physiques, mentaux et sensoriels, les individus en traitement psychiatrique, les toxicomanes, les alcooliques, les mineurs en âge de travailler et ayant vécu des situations familiales difficiles, les condamnés ayant accès aux mesures alternatives à la détention. Les travailleurs défavorisés doivent être membres de la coopérative si cela est compatible avec leur état (art.4).

- E. Elle reconnaît l'existence de rapports privilégiés entre les coopératives sociales et les administrations publiques. Cela veut dire que les autorités publiques, même en dérogation aux règles en matière des contrats, peuvent conclure des conventions directes avec les coopératives (de type B), quand le montant ne dépasse pas 200 000 €, ou par procédure sélective pour des montants supérieurs (art. 5).
- F. Elle reconnaît quelques avantages fiscaux. En particulier les cotisations à la sécurité sociale obligatoire dues par les coopératives sociales, en ce qui concerne la rétribution donnée aux personnes défavorisées, sont totalement exemptées (art.4).

Un an après la loi, un autre élément de reconnaissance est intervenu. En avril 1992, une convention collective réglementant les statuts des travailleurs des coopératives sociales a été signée au niveau national entre les trois centrales coopératives et les trois centrales syndicales.

Les limites de la loi

À côté des éléments positifs, il faut également mettre en relief trois importantes limites de la Loi 381/91 :

- a- La limitation à la présence de bénévoles: le fait que les bénévoles ne peuvent pas dépasser le seuil de 50 % de

l'ensemble des associés représente un élément inutile de rigidité, surtout dans les nouvelles coopératives, et entrave l'articulation de la base associative qui représente une des garanties les plus fortes à la réalisation de la finalité sociale.

- b- Le fait de ne pas avoir prévu de formes explicites de tutelle des usagers: cela aurait aidé les coopératives dans les rapports avec les administrations locales et aurait constitué un frein au danger que des initiatives de caractère inapproprié (incorrect - spéculatif) puissent choisir la formule de la coopération sociale.
- c- Une vision trop sélective. Le soutien à l'insertion professionnelle est prévu seulement en relation avec des personnes très clairement défavorisées pour lesquelles le désavantage ait été en quelque manière « certifié ». Par contre, n'est pas stimulé l'initiative en faveur d'un secteur plus vaste de personnes qui, même n'étant pas reconnues en tant que personnes défavorisées, connaissent des situations de marginalisation ou sont réduites au bien-être et à la sécurité sociale.

En ce qui concerne la gestion des services, les typologies reconnues par la loi, même en laissant quelques marges à l'interprétation, apparaissent de toute façon trop réduites. En définissant des catégories sociomédicales très strictes, la loi n'a pas tenu compte de la rapide évolution des besoins qui caractérise les sociétés et les économies contemporaines. Ainsi, un chômeur de longue date n'est pas retenu dans ces catégories.

Actuellement, pour pouvoir utiliser l'instrument de l'insertion professionnelle dans les coopératives sociales, il faut que la personne, à part bien sûr une personne atteinte d'un handicap, vive déjà des formes ou des situations d'isolement ou marginalisation sociale. Il faut que la personne soit déjà

toxicomane pour pouvoir profiter des services de la coopérative, où encore que la personne ait déjà été condamnée à une peine pour pouvoir bénéficier des mesures alternatives à la prison ferme dans une coopérative sociale. Cette dimension de prévention, au moins dans son expression directe, n'existe pas.

Il est certain que la Loi 381 du 8 novembre 1991 a été fondatrice d'une nouvelle composante de l'économie sociale, grâce aux caractéristiques innovantes qui ont permis le développement d'une nouvelle forme coopérative, mais surtout la Loi 381/91 établit qu'une coopérative sociale est un acteur de politiques sociales, sanitaires et éducatives et joue le même rôle pour les politiques actives pour l'emploi des catégories les plus faibles sur le marché de l'emploi.

Les dimensions du phénomène de la coopération sociale

En quelques mots, on relève plus de 7 000 coopératives sociales alors qu'il y en avait un peu plus des 1 000 en 1991. Parmi ces coopératives, 30% environ sont des coopératives de type B.

Collectivement, la coopération sociale compte :

- 223 000 membres associés – coopérateurs ;
- 267 000 emplois, parmi lesquels 24 000 travailleurs défavorisés ;
- 31 000 bénévoles ;
- 500 000 usagers.

Le chiffre d'affaires annuel est estimé à plus de 5 milliards d'euros. À titre comparatif, ces organisations comptent 50% des emplois des secteurs bancaires et assurances.

Les clefs de lecture du « succès »

La loi a facilité l'essor et le développement d'un secteur qui n'a pas d'égal en Europe, en termes de dynamisme. Mais comment peut-on interpréter le succès de la coopération sociale ?

- 1- Elle intervient dans des secteurs en expansion où la conciliation d'une finalité économique et sociale est nécessaire. On ne peut pas répondre à la crise de l'État-providence et à l'accroissement des exigences de protection sociale par un simple recours au marché privé. La coopérative sociale, en tant qu'entreprise privée ayant des buts d'intérêt général, s'est affirmée comme solution équilibrée aux exigences croissantes de protection sociale.
- 2- La coopération sociale s'est créée une identité spécifique comme modèle de coopération, soit le multisociétariat lié à la communauté locale et reliée en réseaux. Ceci permet de valoriser les potentialités des réseaux de solidarité qui existent dans le milieu et d'interagir avec les structures administratives et les services locaux. La dimension locale permet aussi l'émergence de dirigeants qui connaissent parfaitement leur milieu et dont la légitimité s'appuie sur une base sociale réelle.
- 3- Elle a recherché et obtenu une reconnaissance législative spécifique, aboutissement de dix années de lobbying parlementaire (1981-1991).
- 4- Elle s'est développée en étroite liaison avec la coopération traditionnelle. Les organisations coopératives italiennes se sont pleinement engagées dans le développement de la coopération sociale. Confcooperative, notamment, en a fait depuis des années l'un des sujets principaux de sa propre action politique et de développement.

La construction de l'identité spécifique, la masse critique «politique», pour demander et obtenir un cadre légal approprié, a pu se réaliser parce que l'innovation conceptuelle et l'expérimentation ne se sont pas traduites en séparation organisationnelle, mais ont opéré sur un mode d'intégration.

- 5- Un leadership national, qui contrairement aux innombrables groupes de volontaires et d'associations qui existent dans tout le pays, a su réunir énergies et ressources, de grandes capacités d'innovation et de direction stratégique. En somme, ce leadership a su guider le développement de ce secteur.
- 6- Le lien étroit avec la recherche et le monde universitaire qui a permis de suivre de près le développement de ce phénomène et qui a aidé l'analyse et l'élaboration d'un modèle qui tient compte de résultats de recherche et de facteurs économiques ainsi que les expériences du terrain. Ce processus a été accompagné par une revue «Impresa sociale» (Entreprise sociale) qui est devenue une publication de recherche et d'information de haute qualité¹.
- 7- Elle s'est donnée une infrastructure entrepreneuriale originale. Au départ, initiatives de bénévolat, sur une période de 15 ans, les coopératives sociales ont franchi un remarquable parcours de consolidation entrepreneuriale. En outre, elles ont amélioré le management, la composition du patrimoine, le savoir-faire productif et commercial et la capacité d'accès au crédit.

À cela s'accompagne le processus de regroupement des entreprises en consortiums, qui est une des principales explications du développement des coopératives sociales. Ce processus est complexe en raison du fait que la coopération

¹ <http://issan.ifil.it/is.shtml>

sociale est un phénomène d'entrepreneuriat spontané à petite échelle, accompagné souvent de la crainte de perdre l'autonomie et d'une carence sur le plan de la vision stratégique. Du point de vue du développement, on a préféré conserver les coopératives de taille relativement réduite, mais multiplier le nombre d'unités, soit une stratégie d'essaimage plutôt que de fusion. Cette dynamique a été appelée, d'une façon un peu caricaturale, «stratégie du champ de fraise», par analogie avec le processus de croissance des fraisiers qui ne se développent pas en devenant des arbustes, mais en se multipliant par des pousses au sol qui restent reliées entre elles.

Le premier consortium de coopératives sociales est né à Brescia en 1983. Il se caractérisait par trois éléments que l'on retrouvera ensuite dans presque tous les consortiums ultérieurs :

- La territorialité : le consortium est constitué par des coopératives opérant dans une aire géographique précise (en général la province) et dans laquelle il développe son action propre.
- L'intersectorialité : elle est réalisée grâce au regroupement de coopératives menant des activités diverses : services sociaux, insertion sur le marché du travail. Le consortium évite ainsi de présenter un caractère spécialisé.
- La promotion de l'innovation qu'assure le consortium, grâce à la conjonction des expériences menées dans les différentes coopératives. Il fait ainsi office d'activateur et de propulseur de nouvelles initiatives de coopération dans les secteurs découverts.

L'expérience de Brescia a été suivie par de nombreuses autres initiatives. On dénombre actuellement presque deux cents consortiums territoriaux en activité, répandus sur tout le territoire national. La propension à se grouper en consortium est devenue très forte, surtout au cours des dernières années.

Grâce aux consortiums, une partie significative de la coopération sociale peut gérer des activités toujours plus sophistiquées de marketing, d'administration et développement, de gestion des ressources humaines en plus de saisir des opportunités entrepreneuriales et sociales de plus en plus importantes.

8 – La mise au point d'instruments financiers adaptés.

La coopération sociale s'est dotée, au fil des années, d'instruments financiers sur mesure. Ainsi, CGM finance est un consortium constitué par des coopératives sociales et consortiums territoriaux associés au consortium national CGM. Cette organisation poursuit deux objectifs :

- A - Récolter l'épargne à l'intérieur du groupe d'entreprises et effectuer des prêts, notamment pour répondre aux problèmes momentanés de trésorerie des coopératives sociales (dus souvent aux retards de paiement des autorités publiques) et offrir une alternative aux difficultés d'accès au marché bancaire ordinaire.
- B - Offrir des conseils pour toutes questions portant sur le financement, comme l'optimisation des flux financiers ou la gestion des budgets.

Banca etica²

La fondation de cette banque, en mai 1998, la « banque popolare Etica », est le point d'arrivée d'un parcours commencé il a une vingtaine d'années entre les MAG (mutuelles d'auto gestion) un système de micro-crédit solidaire, qui à cause de la nouvelle réglementation sur l'épargne, était obligé de grandir et se capitaliser ou disparaître, et une vingtaine d'organisations du troisième secteur (dont le consortium CGM

² n.d.l.r. Depuis quelques années, cette banque a développé un partenariat avec d'autres institutions financières de même nature dont, au Québec, la caisse d'économie solidaire (CECOSOL).

et Federsolidarietà). Elles ont décidé de créer une banque sur mesure pour assurer le développement de leur projet.

L'idée-force est de promouvoir le développement d'initiatives socio-économiques fondées sur des valeurs de solidarité, de responsabilité sociale et la réalisation du bien commun.

Tout épargnant au moment où il souscrit dans un produit financier, peut mentionner l'un des secteurs sur lesquels vont porter les projets à financer :

- La solidarité internationale ;
- La protection de l'environnement et la production biologique ;
- La culture et la société civile ;
- La coopération sociale.

Fonds mutuels pour la promotion et le développement de la coopération

C'est une des principales innovations de la Loi 59/92, soit la création des fonds mutuels pour la promotion et le développement de la coopération, constitués à partir de la perception de 3 % des excédents réalisés par les coopératives. Ces fonds sont gérés par des sociétés constituées par les associations représentatives du mouvement coopératif.

Les fonds peuvent promouvoir la constitution de coopératives, prendre des participations, ou encore, financer des programmes spécifiques de développement.

Les banques de crédit coopératif

En Italie, il y a 442 banques coopératives qui, bien que gardant une totale autonomie, sont fédérées dans l'organisme *Federcasse-Confcooperative*. Elles ont élaboré des produits spé-

cifiques pour la capitalisation des coopératives sociales, dont des prêts à des taux avantageux aux coopérateurs pour capitaliser leur coopérative (max. 3 000€) et des prêts aux coopératives pour capitaliser leur consortium (max. 20 000€).

Défis

L'expérience de la coopération sociale italienne s'est affirmée comme une des expressions les plus intéressantes de l'économie sociale européenne. Sans dissimuler la légitime satisfaction, il y a encore plusieurs défis à relever.

Une vieille culture du *welfare*, qui est encore très forte, notamment des résistances propres à l'administration publique, qui est lente à saisir les nouveautés, et une partie de l'économie sociale qui préfère garder une position dans un *welfare* public et universaliste au lieu de se mettre au service d'un *welfare* communautaire.

La formation des coopérateurs et des cadres est un autre défi pour une organisation qui grandit au rythme d'environ 10 000 nouvelles personnes par an. Il y a des enjeux sur le plan du recrutement, de la sélection et surtout de la compétence des cadres, sans parler des modèles d'organisation.

On relève également une percée difficile dans les grandes agglomérations métropolitaines. Le modèle communautaire des coopératives sociales donne surtout de bons résultats dans les moyennes et petites villes.

Enfin, le fort déséquilibre Nord-Sud qui caractérise l'Italie est visible également dans le développement des coopératives sociales. Une économie sociale moderne se développe davantage là où il y a un tissu économique plus dynamique. □

LES DÉFIS DE LA GESTION INTERNE D'UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Depuis 10 ans maintenant, le mouvement coopératif québécois s'est enrichi d'une nouvelle forme de coopérative : la coopérative de solidarité ou la coopérative multi-sociétale. Traditionnellement au Québec, nous retrouvons des coopératives à relation d'usage unique. La relation d'usage étant le lien qui définit une partie de la mission de la coopérative avec ses membres. Trois types de lien d'usage unique définissent les trois grands types de coopératives au Québec.

Dans un premier temps, la coopérative de consommateurs établit un lien entre le membre qui achète de sa coopérative de consommation des biens et/ou services, par exemple un logement, des fournitures scolaires ou un service funéraire. Le lien d'usage en est un de consommation et la mission de ce type de coopérative tourne autour de la satisfaction de ces besoins de consommation. Un autre type de lien peut s'établir entre une coopérative et ses membres envers le travail. Ainsi, dans une coopérative de travailleurs, le lien qui unit les membres à leur coopérative en est un de travail. Par exemple, un emploi de technicien ambulancier, de travailleur forestier ou d'informaticien. Le lien d'usage en est un de travail et la mission de ce type de coopérative visera à

* Professeur agrégé et directeur de l'Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS)

doter ses membres de conditions de travail les plus significatives possible. Finalement, un autre lien est la production lorsqu'une coopérative de producteurs, qui a pour mission de valoriser la production de ses membres en fournissant les intrants nécessaires aux meilleurs débouchés possibles pour la production de ses membres. Par exemple, un producteur agricole ou un producteur de sirop d'érable.

Dans chacun de ces exemples, le membre est copropriétaire de sa coopérative, mais ce qui définit le lien entre celle-ci et le membre est son rapport d'usage, soit un besoin de consommation, de travail ou de production. Il n'existait pas au Québec une forme coopérative qui pouvait à la fois accueillir des membres qui recherchaient du travail et d'autres qui recherchaient à répondre à un besoin de consommation et/ou de production et/ou toute autre personne intéressée à la mission de la coopérative. En 1997, le mouvement coopératif et le législateur québécois ont créé un type de coopérative multi-usages ou multi-sociétariats que l'on nomme coopérative de solidarité. Ce type de coopérative doit regrouper au moins deux catégories de membres et jusqu'à trois : des membres consommateurs, des membres travailleurs et des membres de soutien, soit des personnes qui sont intéressées par la mission de la coopérative, mais sans être des travailleurs ou des consommateurs. Par exemple, dans le secteur des centres de la petite enfance (CPE), où des personnes intéressées par l'éducation des jeunes peuvent être membres sans y travailler ou y avoir des enfants, ou des parents qui, une fois que leur enfant est rendu à l'âge de l'école primaire, désirent toujours s'impliquer dans la coopérative. (Pour plus de précisions sur l'émergence de ce type de coopératives, voir le texte de Jean-Pierre Girard dans le présent numéro : « Les coopératives de solidarité au Québec : une intuition gagnante, un atout en matière de cohésion sociale ».)

En plus des défis communs présents dans la gestion différenciée de chaque type de coopérative, nous retrouvons des défis uniques à la formule multi-sociétale. Nous pouvons résumer ces défis propres à la coopérative de solidarité par la présence de membres à la relation d'usage différenciée. Comment ces personnes vont-elles vivre concrètement les valeurs coopératives comme l'égalité, l'équité, la démocratie ou la solidarité dans un espace ? Cet article se propose de présenter quelques grandes questions touchant la gestion particulière des coopératives de solidarité. Nous aborderons ce sujet sous deux angles clés de la gestion des coopératives :

- I. Celui de la gouvernance : *Comment arrive-t-on, dans les coopératives de solidarité, à prendre des décisions qui sont à la fois démocratiques et efficaces malgré des intérêts qui peuvent être différents selon les catégories de membres ?*
- II. Celui de l'apport à la capitalisation de la coopérative et de la distribution de la richesse créée : *Comment assure-t-on la capitalisation de ce type de coopérative et sur quelles bases décide-t-on de la contribution au financement selon les catégories de membres ?*

1- Les coopératives : modèle de création et de partage équitable de richesse

Depuis plus de 100 ans, les coopératives ont réussi à se développer, partout sur la planète et dans tous les secteurs économiques, avec beaucoup plus de réussites que d'échecs. On compte aujourd'hui plus de 760 millions de coopérateurs qui, avec leurs familles, représentent un quart de la population mondiale. Dès la naissance du coopératisme, les précurseurs voyaient en la coopérative une solution entrepreneuriale aux déséquilibres développementaux d'alors. Les sept principes de développement coopératif guident la stratégie de la coopérative et doivent contribuer à un

meilleur développement pour le plus grand nombre possible; c'est dans ces valeurs et principes que se trouve son identité unique.

La coopérative est «une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement» (Alliance Coopérative Internationale, 1995). Il faut se rappeler que ce type d'entrepreneuriat est né suite aux critiques faites par certains penseurs sur les lacunes du capitalisme naissant. La première coopérative à connaître le succès, la Société des équitables pionniers de Rochdale, en Angleterre, est le résultat d'une synthèse de certains penseurs de l'époque (Fourrier, King, Owen, Saint-Simon, Buchez, Plockboy, Proudhon, etc.). D'un point de vue développemental, les pionniers de Rochdale ont ainsi réussi à appliquer concrètement des principes de développement dans une dynamique entrepreneuriale.

Leurs critiques sur les lacunes du capitalisme naissant et leurs transpositions en forme de principes découlent d'une vision novatrice du développement. Pour les coopératives, cette vision développementale est résumée dans leurs valeurs fondamentales qui sont: la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. De façon générale, ces critiques tournaient autour de deux grands thèmes et d'une finalité.

Le premier élément touche **le rôle du capital**. Dans leurs critiques, ces penseurs reprochent au système capitaliste naissant d'accorder aux seuls détenteurs de capitaux tous les bénéfices de l'entreprise, grâce uniquement à leurs investissements financiers, sans que ces derniers ne parti-

cipent réellement à la création de cette richesse. Pour ces penseurs, ce n'est pas dans le capital (investissement) que se situe la vraie richesse d'une nation, mais dans le travail, la production ou la consommation. Ils dénoncent ainsi les revenus sans travail (coopérative de travail) ou le fait que les intermédiaires facturent une surcharge aux prix des produits sans que ceux-ci n'ajoutent une réelle valeur au produit (coopérative de consommateurs et de producteurs). Bref, on critique le fait que les détenteurs de capitaux obtiennent tout le bénéfice de l'entreprise pour eux seuls. Conséquemment, à partir de cette critique du modèle de développement, on propose que le capital ne soit pas l'unique moteur décideur et bénéficiaire du développement. Ainsi sont expliqués, de façon développementale, les principes coopératifs du pouvoir démocratique exercé par les membres, de la participation économique des membres et de l'autonomie et de l'indépendance de la coopérative.

Le deuxième élément touche l'**organisation** de ce changement. On réfléchit sur la meilleure forme possible d'organisation pour conduire les changements afin de résoudre les problèmes de développement. On peut regrouper les différentes solutions proposées autour de trois écoles. On retrouve une démarche de défense des droits des travailleurs qui passe par l'organisation syndicale. D'autres prônent des changements politiques majeurs à la société par une organisation politique de type socialiste ou communiste. Une troisième école, celle du coopératisme, propose une solution entrepreneuriale, soit l'organisation coopérative. Les auteurs de cette école décriaient la situation de pauvreté dans laquelle vivaient les classes laborieuses malgré la richesse des industriels. Pour eux, si l'on voulait modifier cette situation, seule une révolution par cette classe laborieuse pouvait renverser la situation ; on ne pouvait se fier aux gouvernements ou aux industriels. Les personnes devaient prendre elles-

mêmes leur propre développement en main, être solidaires et permettre à tous, dans une dynamique démocratique, de participer à ce développement. Il fallait donc créer une organisation entrepreneuriale qui reposerait sur ces bases. Ainsi sont expliqués, de façon développementale, les principes coopératifs de l'adhésion volontaire et ouverte à tous, de l'éducation, de la formation et de l'information, de la coopération entre coopératives et de l'engagement envers le milieu.

La finalité de ces deux éléments est un **développement centré sur et par l'humain**. Comme l'argent est un moyen vers un meilleur développement (non une fin ni un mode de prise de décisions) et que le mode d'organisation met au centre les membres (consommateurs, producteurs ou travailleurs) où ceux-ci tentent, collectivement et démocratiquement, d'améliorer une situation par l'entremise d'une entreprise qui établit une relation d'usage entre les membres, leurs collectivités et l'entreprise, le résultat est nécessairement un meilleur développement.

Ces distinctions positionnent la coopérative, tant au niveau de la gestion que du développement, de façon très différente de l'entreprise capitaliste traditionnelle. À partir de ces distinctions vient une série de défis de gestion que doivent relever l'équipe de direction et les membres de la coopérative.

1.1- Le défi de la bonne gouvernance dans les coopératives de solidarité¹

Pour la survie et le développement de la coopérative, une saine gouvernance s'avère vitale. Pour qu'il y ait bonne

¹ Cette partie est tirée de l'essai-intervention de trois étudiantes de l'IRECUS, Andrée-Anne Tremblay, Hadjia Saidou Kindo Indatou et Maria Cécilia Zuluaga, intitulé: «La bonne gouvernance dans les coopératives de solidarité».

gouvernance, il faut qu'il y ait détermination et respect des champs de compétence, mais également un certain équilibre entre les instances de pouvoir. Il est essentiel que la capacité du conseil d'administration soit renforcée pour permettre une contribution significative et soutenue des administrateurs. Le conseil d'administration ne doit pas se décharger de ses responsabilités à l'encontre du gestionnaire. D'autre part, l'équipe de gestion de la coopérative doit pouvoir évoluer avec une certaine marge de manœuvre et d'autonomie, sans toutefois se substituer aux responsables du conseil d'administration. Les employés salariés doivent accepter de transiger avec une structure de gouvernance où siègent plusieurs types d'utilisateurs.

Concept ancien, la notion de gouvernance refait surface dans les années 1980-1990, dans le contexte de la mondialisation lorsque «certains auteurs ont ressenti le besoin de donner un nom particulier aux actions pouvant être assimilées à celles de gouverner au sein d'une organisation» (Dubé, 2002; Ebrahimi, 2003).

La notion de gouvernance, et plus particulièrement celle de *bonne gouvernance*, tourne autour de thèmes comme l'*efficacité*, la *responsabilisation*, la *participation* et la *transparence*, et conduit à repenser les relations entre les différents acteurs économiques, sociaux et politiques et leur mode d'interaction.

Qu'est-ce que la bonne gouvernance?

Selon certains auteurs, il y a deux niveaux de gouvernance: la «gouvernance mondiale ou globale», appelée aussi la gouvernance des États, et la «gouvernance locale», qui a trait aux terroirs, régions, villes et entreprises (Dicko Baldé, 2000; Moreau Defarges, 2006). Nous nous centraliserons

sur la gouvernance des entreprises et plus précisément celle des coopératives.

La gouvernance est définie comme «un système permettant d'établir des limites entre l'exercice du pouvoir et le contrôle du pouvoir à l'intérieur de l'organisation»². Quant à la *bonne gouvernance*, elle est définie comme «celle qui met en place un *système formel* réunissant des conditions favorisant l'*atteinte de la mission* de l'organisation, son *développement* et sa *pérennité*.» (Schwab, 2007, p.2). Selon Verne, c'est un «système permettant à l'entreprise de gérer ses affaires non seulement de façon efficace, mais également en respectant certaines recommandations éthiques» (Verne, 2006, p.147).

Quelques éléments essentiels à la bonne gouvernance

De toutes ces définitions, il ressort que l'exercice de la gouvernance requiert un système. Qui dit système dit existence des relations entre plusieurs éléments qui interagissent entre eux. C'est pour cela qu'il nous paraît important de faire ressortir un certain nombre d'éléments importants, qui sont nécessaires à la pratique de la bonne gouvernance, à savoir :

- 1 Définition des pouvoirs, rôles, responsabilités et respect des champs de compétences ;
- 2 Transparence et communication ;
- 3 Gestion démocratique et participative ;
- 4 Leadership des dirigeants et des membres ;

² Définition proposée par le Comité estrien du Réseau québécois de recherche partenariale (RQRP) en économie sociale lors de la présentation de la première phase d'une recherche à propos de la bonne gouvernance dans le secteur de l'économie sociale.

5 Éducation - formation.

Il est aussi important de noter que l'exercice de la gouvernance dans une coopérative de solidarité implique plusieurs parties prenantes internes³, à savoir les membres, les administrateurs, le gestionnaire (directeur ou coordonnateur) et les employés (salariés ou bénévoles).

Rappelons que la gestion démocratique des coopératives repose généralement sur des règles selon lesquelles l'assemblée générale des membres, groupe d'autorité suprême de la coopérative, élit les administrateurs pour les représenter. Les administrateurs engagent le gestionnaire à qui ils délèguent des tâches de gestion. Le gestionnaire embauche les employés, qui à leur tour servent les membres. Ces règles s'appliquent dans le respect de la démocratie, de l'égalité, de l'équité et de la solidarité pour concilier au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes.

Pouvoirs, rôles, responsabilités et respect des champs de compétences des parties prenantes

Le pouvoir des membres prend racine dans le deuxième principe coopératif, à savoir le « pouvoir démocratique exercé par les membres », dont une partie de l'énoncé est « les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions [...] » (ACI) (Orion).

3 Le terme « parties prenantes » désigne tout groupe potentiellement affecté par les décisions et les orientations d'une entreprise. « Il peut notamment s'agir de pouvoirs publics, des syndicats, des entreprises concurrentes, des employés, des fournisseurs, des clients, des leaders d'opinions locaux ou certaines associations » (Robbins et al, 2004, p. 19). Par « parties prenantes internes », nous entendons tous les membres d'une coopérative, les employés, son/ses gestionnaire(s) et ses administrateurs.

Les pouvoirs, les rôles et les responsabilités dévolus aux membres en assemblée, au conseil d'administration et à la direction générale sont définis dans la *Loi sur les coopératives*, les principes coopératifs et les règlements de la coopérative. Toutefois, pour qu'il y ait bonne gouvernance, les parties prenantes se doivent d'équilibrer les relations entre elles. Il s'agit de clarifier les zones de responsabilités et de pouvoir et de respecter le champ de compétences de chaque partie prenante.

La loi confère à l'assemblée des membres des pouvoirs exclusifs qui sont en lien avec l'existence même de la coopérative. C'est en effet en assemblée générale que sont déterminés les règlements de la coopérative et sont définies les grandes orientations de la coopérative. C'est là que se décide la dissolution de la coopérative ou sa fusion avec une autre, mais aussi son adhésion à toute autre organisation intercoopérative. Les membres ont l'obligation de s'assurer que la coopérative prenne la direction souhaitée. En cas d'écart, ils ont le devoir de communiquer des plaintes et/ou des suggestions au conseil d'administration et à la direction générale en assemblée annuelle ou extraordinaire.

L'assemblée générale se dote d'un organe représentatif à qui elle donne mandat d'administrer la coopérative afin de répondre aux besoins des membres: le conseil d'administration.

En tant que mandataires de la coopérative, les administrateurs doivent s'impliquer de façon réelle et significative dans la vie économique et sociale de la coopérative. Pour ce faire, il doit exister :

- D'une part, un contrepois « réel et fonctionnel permettant de maintenir l'ÉQUILIBRE entre l'autonomie nécessaire de

la direction et l'imputabilité incontestable des administrateurs et entre l'association et l'entreprise».

- D'autre part, «*des règles formelles de gouvernance et d'un système de contrôle et de validation*» (Schwab, 2007, p.16).

Pour éviter toute confusion dans les prérogatives des instances dirigeantes, le conseil d'administration, qui «joue un rôle d'interface entre l'association et l'entreprise» (Bridault, 1998, p.42) doit s'en tenir à ses responsabilités.

Quelques responsabilités du conseil d'administration

- Le respect de la mission, des valeurs de la coopérative ;
- La gestion stratégique de la coopérative en lien avec sa mission ;
- La gestion de la performance de la coopérative en s'intéressant au suivi budgétaire et à celui des résultats ;
- La gestion des risques que court la coopérative en s'assurant que la direction adopte une gestion saine et prudente ;
- L'encadrement du gestionnaire en s'assurant qu'il respecte les directives, mais aussi en l'évaluant ;
- Assurer les relations avec les membres à qui ils rendent compte, mais aussi avec le milieu grâce à une communication transparente pour garantir une vie associative active et efficace, donc une bonne gouvernance.

Il doit y avoir un certain équilibre entre les instances dirigeantes de la coopérative, car en définitive, «la centralisation et la concentration des pouvoirs représentent un risque inutile et une limitation des potentialités qui ont pour effet d'appauvrir la gouvernance d'une organisation» (Schwab, 2007, p.7). Pour ce faire, les acteurs de la gouvernance, et

plus particulièrement le gestionnaire et les administrateurs, doivent travailler en équipe et efficacement. Le gestionnaire a besoin du soutien du conseil d'administration et les administrateurs doivent être suffisamment alimentés afin de renforcer leurs capacités pour accomplir pleinement leur rôle de mandataires.

La compréhension et l'assimilation des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes nécessitent la mise en place d'un système de communication transparent et efficace.

Transparence et communication

La gestion d'une coopérative exige un dialogue constant à tous les niveaux et dans tous les sens. D'une part, pour mieux exercer les pouvoirs et les contrôles adéquats, et d'autre part, pour accomplir efficacement les responsabilités qui incombent aux acteurs de la gouvernance, il est fondamental de mettre en place un système de communication interne efficace et fiable et qui garantit la transparence dans l'information. Les informations doivent circuler de façon descendante, ascendante et horizontale. Elles doivent être bien ciblées et contextualisées, fournies dans un délai raisonnable et aucun membre ne doit être mieux informé que les autres en tenant compte des prérogatives et des utilisations faites de ces informations, afin de construire une culture commune au sein de la coopérative.

Un aperçu des responsabilités du gestionnaire (directeur ou coordonnateur général)

- Diriger le processus de planification stratégique en élaborant des plans et budgets annuels d'exploitation qui doivent être approuvés par le conseil d'administration ;

- Transformer les grandes politiques et les grands axes de planification arrêtés par le conseil d'administration en décisions de gestion courante et en assurer la mise en œuvre pour la bonne marche de la coopérative, tout en suggérant des changements si nécessaire ;
- Diriger les affaires courantes de la coopérative, notamment en recrutant, formant et conservant des employés talentueux et motivés démontrant de pleines capacités pour accomplir leurs tâches et contribuer à la santé générale de la coopérative ;
- Veiller à ce que les potentiels de risques auxquels la coopérative est exposée soient bien identifiés, que des politiques soient mises en place pour amoindrir ces risques et d'en informer les administrateurs, les employés et les bénévoles ;
- *« Mettre en place et superviser un système de présentation de l'information capable de produire des états financiers qui représentent fidèlement la situation financière de la coopérative et qui permettent aux membres de comprendre l'entreprise et de prendre des décisions éclairées en conséquence »* (Schwab, 2007, p.6) ;
- Entretien de bonnes relations de travail et sociales avec d'autres intervenants de la collectivité et de veiller à la bonne réputation de la coopérative dans son milieu.

Plusieurs outils et moyens doivent être mis à la disposition des parties prenantes pour donner et recueillir des informations significatives et de qualité de façon formelle ou informelle : différents types de rapports, les procès-verbaux, les journaux et bulletins internes, les réunions, les rencontres, les babillards, les boîtes à suggestions, les sondages, les fiches de descriptions des tâches, les évaluations des perfor-

mances, les discussions–bilan, les affichages, les facilités de communications Internet, etc.

La communication et la transparence ne se limitent pas uniquement à la diffusion à l'interne. La bonne gouvernance implique pour la coopérative le devoir d'informer son environnement, devoir reconnu par le cinquième principe coopératif qui dit que les coopératives «[...] informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.» (ACI) (Orion).

La transparence de l'information permet aux membres de s'engager dans la vie démocratique et de prendre leurs responsabilités de copropriétaires, d'où la gestion démocratique qui est définie comme une «méthode de gestion faisant appel à la participation de la base.» (Le grand dictionnaire terminologique, 2007). Le bon fonctionnement coopératif dépend de la vigueur démocratique de ces instances de décisions. Cette démocratie ne peut se vivre sans la présence de valeurs et de pratiques liées à la transparence et à la communication.

Gestion démocratique et participative

La gestion démocratique et participative trouve son essence d'une part dans la définition même de la coopérative. On peut définir la participation comme «un échange multidimensionnel qui relie entre eux les membres [...]» d'une coopérative en interaction et qui «[...] peuvent avoir des visions et des motivations fort différentes dont il faut tenir compte dans l'élaboration de mécanismes de participation.» (Giroux et Fenocchi, 1994-1995, p.61).

Participer, c'est faire sa part, avoir sa part et être partie prenante. La participation peut être économique (biens et services rendus aux membres, ristournes), politique (notamment, tout le processus de prise de décisions) ou sociale (entre autres, la vie associative et le développement de liens avec le milieu) et elle implique toutes les parties prenantes au sein de la coopérative. Pour participer, il faut d'une part avoir l'aptitude, la volonté, mais aussi, détenir des informations pertinentes et avoir la possibilité de contribuer pour soutenir les valeurs de la coopérative. Le conseil d'administration et le gestionnaire sont les principaux responsables de la mise en place d'un système efficace de participation au sein de la coopérative.

Quelques avantages d'un bon système de communication

- Être bien informé, écouté et impliqué dans la prise de décisions importantes ;
- S'approprier certains enjeux de gestion auxquels font face les administrateurs et la direction générale (le fonctionnement, les pratiques, les intentions, les objectifs, les résultats, les possibilités, les limites, les difficultés éprouvées, etc.) ;
- Favoriser le renforcement des liens de confiance entre le conseil d'administration et les autres catégories de membres de la coopérative, car ils comprendront mieux la logique qui commande les gestes administratifs ;
- Favoriser le renforcement des capacités des parties prenantes pour assurer leur efficacité dans l'exercice de leur fonction.

Les avantages de la participation dans la vie économique et sociale de la coopérative

Participer à la gestion de sa coopérative peut procurer des avantages aussi bien pour les acteurs de la gouvernance (membre, administrateur, gestionnaire, employé) que pour la coopérative elle-même.

La participation : un avantage pour le membre et pour la coopérative !

Grâce à la participation, le membre :

- Augmente sa satisfaction personnelle ;
- Développe un sentiment d'appartenance et de fierté pour la coopérative, ce qui le motive davantage et lui permet de développer un sens de responsabilité ;
- Développe une confiance envers lui-même et à l'égard des autres ;
- Développe des compétences personnelles favorisées par la prise de parole et de pouvoir au sein de la coopérative ;
- Peut influencer les décisions.

La participation est également avantageuse pour la coopérative, car elle :

- Favorise la transparence, la confiance vis-à-vis des membres du conseil d'administration et de la direction ;
- Réduit de trop grandes hiérarchisations et favorise la délégation ;
- Augmente les possibilités d'implantation d'un changement puisqu'il émerge d'idées proposées et acceptées des membres ;

- Par la créativité qui en émerge, assure une meilleure optimisation des relations d'usage (utilise les services de la coopérative) (Giroux et Fenocchi, 1994-1995).

Cependant, il faut noter que la participation nécessite du temps et qu'elle peut être limitée par l'épuisement des uns et des autres, par des conflits et manipulations, par manque de formation, par les enjeux de certaines décisions ou par le style de gestion des dirigeants qui désirent conserver leur pouvoir ou qui craignent de perdre des avantages qui s'y rattachent.

Pour contrecarrer ces limites, il faut, d'une part, de la formation, et d'autre part, des leaders, car «il ne saurait y avoir de gestion participative sans leadership, sans ce "grand vent" qui canalise les énergies et regroupe les forces autour d'un projet commun» (Perron, 2002).

Leadership

La question du leadership est importante pour l'émergence, le développement et la pérennité des coopératives. Le leadership se définit comme «la capacité d'un individu à mener ou conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs. On dira alors qu'un leader est quelqu'un qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer.» (Équipe Perspective Monde).

Le leadership peut prendre plusieurs formes, se manifester de différentes façons, suivant la nature des équipes et la personnalité des individus (leadership de compétence, charismatique, individuel ou collégial, etc.).

Dans une coopérative de solidarité, il importe d'avoir un style démocratique de leadership, car il est important qu'il y ait une confiance réciproque entre le conseil d'adminis-

tration, le gestionnaire, les membres, les employés et les bénévoles. Les membres du conseil d'administration et le gestionnaire doivent développer le *leadership coopératif* qui présente «[...]des caractéristiques particulières», en ce sens qu'il faut «que le groupe réunisse les qualités et les compétences de ce qu'on pourrait appeler un animateur-entrepreneur» (Desforges et al., 1979, p.12). Être leader ne veut pas dire s'imposer, avoir toujours raison ou encore vouloir dominer les autres acteurs de la gouvernance. Le développement du leadership nécessite des compétences et habiletés personnelles et sociales.

Quelques compétences et habiletés nécessaires pour développer le leadership coopératif

- Avoir une vision, partagée de tous et sans équivoque, de la mission et des objectifs de la coopérative;
- Avoir une conscience professionnelle et un sens de l'éthique appliqué et perçu;
- Procéder à une auto-évaluation approfondie et constante;
- Posséder une capacité d'adaptabilité et de créativité dans la communication;
- Posséder l'expertise nécessaire à son champ de compétence;
- Démontrer une certaine empathie en écoutant et en essayant de comprendre les points de vue des uns et des autres;
- Maîtriser les techniques de médiation et d'établissement des consensus entre les différentes parties prenantes;
- Posséder la capacité d'influencer tout en collaborant et utilisant les compétences des parties prenantes;

- Savoir mobiliser, offrir des opportunités, mais aussi en saisir quand l'occasion se présente.

Le leadership des dirigeants ne doit pas s'arrêter uniquement au niveau de la coopérative. Les dirigeants doivent faire preuve de charisme et de clairvoyance pour développer et entretenir des relations avec le milieu dans lequel évolue la coopérative.

Le manque de leadership des dirigeants et l'ignorance des membres peuvent avoir un impact négatif sur la santé de la coopérative. Aussi, pour remédier à des carences ou pour promouvoir et consolider des acquis en matière de leadership et de culture coopérative, il est possible d'avoir recours à l'éducation, et plus particulièrement l'éducation coopérative.

Éducation - formation

« Ce n'est pas parce qu'on est membre d'une organisation à statut démocratique qu'on est démocrates, qu'on sait spontanément vivre la démocratie. » (Bridault, a, p.103) et « Savoir assumer [ses] responsabilités dans une coopérative, ça s'apprend! » (Bridault, b, p.103).

Dans le même ordre d'idées, ajoutons qu'on ne naît pas coopérateur, on le devient par l'éducation, la formation et l'expérience (Bridault).

L'éducation coopérative « donne une direction claire à poursuivre tout en favorisant une cohérence des actions quotidiennes. » (Vézina, 2001-2002). L'absence d'éducation dans une coopérative la fragilise, car « l'éducation est le principe des principes parce qu'il éduque aux autres principes et parce qu'il transcende la coopérative elle-même. » (Martin).

L'éducation et la formation coopérative sont un devoir du conseil d'administration prescrit par la Loi sur les coopératives, c'est aussi le cinquième principe coopératif. L'éducation coopérative doit se faire de façon continue.

Pourquoi faire de l'éducation coopérative ?

- Pour acquérir un savoir : Ce savoir est essentiel et c'est le coopératisme. C'est à travers l'éducation coopérative que les membres, le conseil d'administration, la direction générale et les employés vont maîtriser l'essence, les enjeux et l'esprit du coopératisme (d'où vient le coopératisme, son évolution, les convictions ?).
- Pour maîtriser et acquérir le langage : Dans sa particularité, la coopérative se doit d'avoir son propre langage par lequel l'éducation et la formation se feront. L'éducation permettra d'acquérir ces notions et prendre conscience de la nature de la valeur de la coopérative. À titre d'exemple, on ne parlera pas de maximisation, mais d'optimisation des liens d'usage.
- Pour diffuser le message coopératif : C'est par la communication qu'on peut avoir l'adhésion, la conviction et l'appui de tous les acteurs de gouvernance autour des idéaux de la coopérative.
- Pour réfléchir collectivement : L'éducation favorise l'implication de tous les acteurs dans toutes les activités de la coopérative. Les réunions, les décisions, en fait toutes les occasions de rencontres sont des opportunités d'éduquer pour favoriser l'assimilation de la culture organisationnelle. La qualité et la profondeur de cette assimilation sont tributaires du processus d'éducation et de formation qui a été utilisé et développe leur esprit critique. L'avantage est que la coopérative grandit avec ses membres, qui développent leur sentiment d'appartenance.

- Pour développer le savoir-faire: L'éducation coopérative permet de gérer les opérations de la coopérative de façon différente. Toutes les décisions de gestion sont teintées par la distinction coopérative, qu'il s'agisse de la gestion de ressources, de la gestion des employés et bénévoles, de la gestion de l'association que de la façon dont la coopérative s'investira dans son milieu. En fait, *«coopérer c'est opérer en équipe, chacun acceptant d'intégrer sa contribution à celles des autres de manière à former une unité performante et créatrice»* (Marengo, p.47).
- Pour développer l'esprit d'équipe: L'éducation coopérative met l'accent sur des liens de solidarité forts qui doivent exister entre les différentes catégories des membres. Vivre la coopération, c'est prendre conscience que les autres existent et que la réussite de la coopérative, surtout la coopérative de solidarité, dépend de la collaboration et de l'entraide des catégories de membres. Pour Marengo, *«l'esprit d'équipe est essentiel au succès en coopération»* (Marengo, p.47), car l'individualisme collectif tue la coopérative.

Pour la survie et le développement de la coopérative de solidarité, une saine pratique de la gouvernance s'avère vitale. Pour qu'il y ait bonne gouvernance, il faut qu'il y ait respect des champs de compétence, mais également un certain équilibre dans les pouvoirs. Il est essentiel que la capacité du conseil d'administration soit renforcée pour permettre une contribution significative et soutenue des administrateurs. Le conseil d'administration ne doit pas se décharger de ses responsabilités à l'encontre du gestionnaire. D'autre part, l'équipe de gestion de l'entreprise doit pouvoir évoluer avec une certaine marge de manœuvre et autonomie sans toutefois se substituer au conseil d'administration. Les employés salariés doivent accepter de transiger avec une structure de gouvernance où siègent plusieurs types d'utilisateurs.

Le défi de la capitalisation dans les coopératives de solidarité

Outre la bonne gouvernance, une des clés du succès d'une coopérative est sa capitalisation. Comme la coopérative est basée sur une relation d'usage dans le but de satisfaire un besoin des membres, contrairement à l'entreprise traditionnelle où la maximisation des avoirs des actionnaires est la mission fondamentale, ses sources de financement et de capitalisation sont fort différentes pour la coopérative.

Par les principes coopératifs de la rémunération limitée sur le capital investi, de la réserve inaliénable et de la nécessité d'être membre et usager pour faire partie de la coopérative (avec l'exception, chez la coopérative de solidarité, des membres de soutien qui n'ont pas à être usagers), la dynamique de l'investissement et de la capitalisation posent un défi particulier, tant lors du démarrage de la coopérative que dans ses diverses phases de développement.

Ainsi, la recherche de fonds se retrouve presque uniquement entre les mains des membres de la coopérative. Celle-ci ne peut aller se financer sur les places boursières ou autres, par la vente d'actions en échange de droits de vote et de rémunération maximale des capitaux investis. Ainsi, la coopérative a un accès beaucoup plus limité que l'entreprise traditionnelle à des sources de financement.

Stratégiquement, ceci oblige la coopérative à puiser l'argent nécessaire à son démarrage, à son développement et à sa capitalisation principalement chez ses membres, à même leurs avoirs et/ou leurs parts des excédents. Cela pose le défi de rémunérer adéquatement les investissements des membres (en argent ou par valeur d'usage), tout en maintenant un investissement interne adéquat pour le développement de la coopérative.

Cette source d'investissement se trouve premièrement dans les investissements faits par les membres, sous forme de parts de qualification (capital non permanent, parce qu'il est possible pour le membre de se faire rembourser ces parts s'il décide de quitter la coopérative, mais tout de même du capital à moyen et à long terme) et de parts privilégiées (capital non permanent, parce que ce type de capital est remboursable aux membres selon les modalités prévues lors de l'émission de telles parts) et de parts privilégiées participantes. C'est ce que l'on peut nommer comme étant la *valeur apportée* par les investissements des membres.

La deuxième source de capitalisation pour la coopérative provient d'une partie des excédents générés par les activités de la coopérative, que l'on peut nommer la *valeur construite* par les activités des membres. Cette valeur construite peut être en partie soit versée, selon l'apport de chaque membre, sous forme de ristournes en argent aux membres, sous forme de parts privilégiées aux membres, à la réserve générale de la coopérative (qui constitue l'unique capital permanent de la coopérative, soit des argents qui appartiennent à la coopérative et que celle-ci n'a pas à rembourser), et finalement, une partie de cette valeur construite peut être redistribuée à la collectivité sous forme de dons, de commandites ou autres.

Le défi particulier de la coopérative de solidarité, compte tenu de ces différentes catégories de membres, est, dans un premier temps, d'évaluer équitablement la valeur que chaque membre devra apporter à la coopérative. La politique de la coopérative de solidarité sur ses parts de qualification et ses parts privilégiées sera-t-elle la même pour les membres travailleurs que pour les membres consommateurs ou de soutien? Également, en fin d'année, de quelle façon l'assemblée générale des membres, qui compte souvent plus de membres consommateurs que de membres travailleurs ou de soutien,

comptabilisera-t-elle les votes sur la question de la répartition des excédents? Ces excédents seront-ils redistribués en ristournes directes aux membres sous forme d'une baisse de tarifs qui avantagera les membres consommateurs, ou en bonis de salaire qui avantageront les membres travailleurs? Comment se fera un juste et équitable équilibre entre ces deux catégories de membres dans une coopérative de solidarité?

Conclusion

Au niveau mondial, les coopératives génèrent 20 % plus d'emplois que toutes les multinationales réunies⁴. C'est un total de 100 millions d'emplois qui sont souvent créés dans des secteurs délaissés par le secteur capitaliste et/ou par l'État. Ce sont aussi des emplois plus stables parce que les coopératives sont plus pérennes. Par exemple, au Québec, les coopératives ont un taux de survie deux fois supérieur à l'entreprise traditionnelle⁵. Une étude de l'Alliance Coopérative Internationale⁶ a démontré que le chiffre d'affaires combiné des 300 plus grandes coopératives au monde fait de ce secteur la 8^e économie mondiale, au même rang que le Canada. Les coopératives ont aussi un impact important sur le bon fonctionnement des marchés. Par exemple, dans le secteur funéraire, où quelques grandes multinationales dominent, les coopératives funéraires québécoises, avec près de 15 % du marché, ont su maintenir le prix des funérailles accessible et dans certains cas, faire baisser de près de 50 % le prix au consommateur, tout en maintenant une rentabilité financière saine et suffisante pour l'ensemble du secteur.

4 International Co-operative Alliance, <http://www.ica.coop/coop/statistics.html>.

5 Ministère de l'industrie et du Commerce, Gouvernement du Québec, Direction des coopératives 1999 (Une nouvelle étude, à paraître, a été réalisée en 2006 par la même direction et confirme les résultats de 1999).

6 International Co-operative Alliance, <http://www.ica.coop/coop/statistics.html>.

Ces résultats sont le fruit d'une vision singulière du développement, différente des entreprises publiques et différente des entreprises capitalistes, mais essentielle à un meilleur développement. «[Les coopératives]... sont des organisations axées sur la personne et fondées sur l'équité, la solidarité et l'assistance mutuelle, les coopératives sont un élément catalyseur du développement de l'esprit d'entreprise et un facteur important de stabilité et de cohésion sociale.⁷»

C'est dans cette différence fondamentale que se trouvent les défis de gestion propres à ce type d'organisation, que l'on peut résumer en termes d'organisation, par une bonne gouvernance coopérative, et sur le rôle du capital, par une saine capitalisation. Les coopératives de solidarité, avec la présence de différentes catégories de membres, sont le nouveau véhicule du mouvement coopératif québécois pour un développement centré sur l'humain. □

7 Kofi Annan, ex-secrétaire général des Nations Unies, 2006.

Bibliographie

- ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (2007).
...unir, représenter et servir les coopératives de par le monde, [En ligne], <http://www.ica.coop/fr/index.html> (Page consultée en juin 2007).
- BRIDAULT, Alain (1998). *Gérer la vie démocratique d'une coopérative*, Coll. «Gestion d'une coopérative», numéro 1, Édition révisée, Québec, Guide pratique ORION, mars 1998, 138 pages.
- BRIDAULT, Alain (a). *Introduction aux coopératives*, Québec, Guide pratique ORION, 70 pages.
- BRIDAULT, Alain (b). «Vivre la coopération», La coopération, ça s'apprend!, chronique 1, [En ligne], <http://www.orion.coop/Site2CHR1.html> (Page consultée en août 2007).
- DESFORGES, Jean-Guy et al. (1979). «Dynamique de la coopérative : association et entreprise», *Revue Gestion*, vol. 4, no 2, avril 1979, École des Hautes Études Commerciales, [En ligne], http://web.hec.ca:8088/centredesjardins/documents/mediatheque/archives/1979_1.pdf (Page consultée en juillet 2007).
- DICKO BALDÉ, Mamadou (2000). *Impact de la gouvernance sur le processus de développement local*. Mémoire, Université de Sherbrooke, 107 pages.
- DUBÉ, Stéphane (2002). *La gouvernance dans les organismes sans buts lucratifs : le cas des centres de la petite enfance du Québec*, Mémoire, Université Laval, 165 pages.
- EBRAHIMI, Mehran (2003). *Management et gouvernance dans le secteur de la nouvelle économie : le cas d'une importante entreprise canadienne de télécommunication*, Thèse, Université de Montréal, 383 pages.
- ÉQUIPE PERSPECTIVE MONDE. «Leadership», World perspective Monde Université de Sherbrooke, [En ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1619> (Page consultée en août 2007).
- GIROUX, Nicole et Véronique FENOCCHI (1994-1995). «La participation : une réalité complexe», *Coopérative et Développement*, vol. 26, no 1, 1994-1995, p. 60-79.

- LE GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE (2007). Office québécois de la langue française: le grand dictionnaire terminologique, [En ligne], 23 août 2007, http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp (Page consultée en septembre 2007).
- LOI SUR LES COOPÉRATIVES, L.R.Q., chapitre C-67.2.
- MARENGO, Michel. *Un humanisme inconnu: le coopératisme*, IRECUS, Université de Sherbrooke, 116 pages.
- MARTIN, André. «Le paradigme coopératif, vers une voie éducative renouvelée...», [En ligne], www.usherbrooke.ca/irecus/images/paradigme_coop_VF.pdf (Page consultée en septembre 2007).
- MOREAU DEFARGES, Philippe (2006). *La gouvernance*, Coll. «Que sais-je?», Paris, Presse Universitaire de France, 127 pages.
- PERRON, Gérard (2002). «La gestion participative: mobilisez vos employés», les Éditions Transcontinental inc. et les Éditions de la Fondation de l'entrepreneurship, 205 pages.
- ROBBINS, Stephen P. et al. (2004). *Management, l'essentiel des concepts et des pratiques*, 4^e édition, Pearson Education, 523 pages.
- SCHWAB, Stéphan (2007). «Jusqu'où va la bonne gouvernance», Cours COP 722: Séminaire en gouvernance financière coopérative, session d'hiver, IRECUS, Université de Sherbrooke, Document PowerPoint (33 diapositives).
- VERNE, Jean-François (2006). «Le partage équitable de la valeur ajoutée: un facteur de bonne gouvernance pour l'entreprise», *La Revue des Sciences de Gestion: Direction et Gestion*, Epinay-sur-Orge: May/Jun, vol. 41, Iss. 219, p.143-150.
- VÉZINA, Martine (2001-2002). «L'éducation coopérative au sein du réseau des coopératives en milieu scolaire: un enjeu stratégique», *Cahier de recherche: 2002-01*, [En ligne], http://web.hec.ca:8088/centredesjardins/documents/mediatheque/cahiers/2002_01_CentreDesjardins.pdf (Page consultée en août 2007).



*La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

Téléphone : (450) 471-2662

(514) 355-7869

(800) 782-5799

Télécopieur :

(450) 471-0026

(514) 355-7923

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

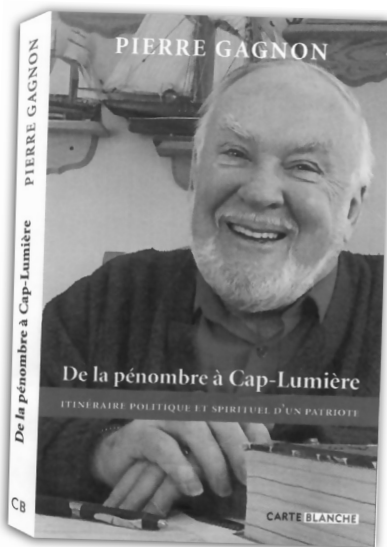
Lancement du livre de Pierre Gagnon
DE LA PÉNOMBRE À CAP-LUMIÈRE

Itinéraire politique et spirituel d'un patriote

Éditions Carte Blanche

DIMANCHE 6 AVRIL 2008 (DE 14H À 16H)
CATHÉDRALE DE JOLIETTE
2, St-Charles-Borromée, coin Manseau, à Joliette

SAMEDI 12 AVRIL 2008 (DE 14H À 16H)
LES DOMINICAINS DE ST-ALBERT
2715, chemin de la Côte-Ste-Catherine,
coin Woodbury, à Montréal



Le chapitre «Bourrasque en altitude» déjà paru dans
L'Action nationale de septembre 2007
(vol. XCVII, no 7)

Plus qu'une biographie, c'est une traversée du siècle,
bras dessus, bras dessous avec les «Nous Autres». De Lanauidière à Lavernière,
de Cape Cod, Massachusetts, à Cap-Lumière en Acadie. Révélation inédites,
le Beau Risque en 1983, ses attrait, sa déconfiture. L'éblouissement des Lumières et la
naissance du Nouvel Âge

Nectar de pommes des trappistes et trompe-la-faim seront servis.
Vaste stationnement gratuit.



**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*

 **Société
Saint-Jean-Baptiste**
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881

Lire

Lire les essais

ROGER LÉGER (DIR.)
Le Journal du Marquis de Montcalm 142

FRÉDÉRIC BOILY
Stephen Harper, De l'École de
Calgary au Parti conservateur 144

DANIEL BARIL
La grande illusion. Comment la
sélection naturelle a créé l'idée de
Dieu 149

Livres reçus 155

ROGER LÉGER (DIR.)

Le Journal du Marquis de Montcalm, Édition originale revue et augmentée, Les Éditions Michel Brûlé, 2007, 515 pages

Quoi qu'on en dise, l'histoire militaire de la Nouvelle-France est depuis longtemps délaissée par les historiens québécois et peu enseignée dans nos universités. Mais depuis deux ou trois ans, l'intérêt pour ce sujet se renouvelle et la contribution de Michel Brûlé en rééditant les compilations de l'abbé Casgrain est un signe que le vent tourne. Le manuscrit original du *Journal de Montcalm* fut donné en 1888 au gouvernement du Québec par un descendant du Chevalier de Lévis, brigadier-général sous les ordres de Montcalm pendant la guerre de Conquête. Ce document peut donc être considéré comme un trésor national. Publié sous l'égide de l'abbé Henri-Raymond Casgrain avec un ensemble d'autres pièces venant de la Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, ce journal est devenu la référence centrale du récit reconstitué de la guerre de Conquête. La version et vision de Montcalm dans la lutte de pouvoir qui l'oppose au gouverneur Vaudreuil s'est imposée presque sans contrepois dans l'historiographie de la guerre de Conquête, grâce à la qualité des réflexions et observations que contient ce journal. L'historien Parkman, un des premiers grands historiens de la guerre de Conquête en a conclu que Vaudreuil était un gouverneur inepte et d'esprit indolent probablement

responsable de la défaite. Au contraire, Montcalm apparaît d'une intelligence militaire au-dessus du commun et c'est l'entrave à ses actions et ses vues qui serait cause du désastre de la Conquête. Ce journal a bien servi la mémoire de Montcalm, mais également sa légende et sa gloire. Malgré tout, il reste parfois en deçà du mérite reconnu. La victoire de Carillon où l'armée de Montcalm d'à peine 3,800 hommes affrontait une armée de 15,000 hommes représente un sommet de l'art militaire. Le *Journal*, ce qui est compréhensible, souligne au premier degré la valeur des troupes comme facteur de victoire, mais la valeur du commandement reste hautement déterminante. Ce qui n'empêche que le *Journal* reste étrangement silencieux sur des épisodes de la guerre où les décisions de Montcalm peuvent être sujettes à examen. Telle cette grave entorse aux principes militaires lorsqu'après la victoire de William-Henry, il refuse de compléter le plan de campagne et néglige de s'emparer du fort Edward sur l'Hudson qui était prêt à tomber. Ce qui infléchira par la suite le déroulement de la guerre au détriment de la politique amérindienne de Vaudreuil. Il faudra attendre plus d'un demi-siècle pour qu'un historien québécois, Guy Frégault remette en cause le jugement de Parkman. En effet, même si Montcalm le pensait, Vaudreuil était loin d'être un incompetent. Roger Léger, le responsable de la réédition du *Journal de Montcalm* met en garde ses lecteurs. Il juge que la lecture du *Journal de Montcalm* ne doit pas se faire sans celle du *Journal de Lévis* que l'éditeur Michel Brûlé envisage de produire suite à celui-ci. Il faut donc saluer cette initiative qui remet à la vue d'un plus large public, des sources historiques jusqu'ici réservées aux seuls spécialistes. C'était là le mandat que s'étaient donnés les éditions du Septentrion, mais Michel Brûlé vient de les coiffer au poteau. On attend avec impatience la suite de cette entreprise méritoire.

René Boulanger

FRÉDÉRIC BOILY

Stephen Harper, De l'École de Calgary au Parti conservateur, PUL, 2007, 162 pages

Les Québécois connaissent mal le conservatisme canadien. On l'aura constaté au moment des dernières élections fédérales avec la difficulté de la classe journalistique à bien comprendre la nature du programme électoral mis de l'avant par le parti de Stephen Harper. Alors qu'ils étaient nombreux à dénoncer l'imminente conquête du pouvoir central par la droite religieuse albertaine, d'autres dénonçaient le néoconservatisme du chef conservateur et l'influence apparemment néfaste d'une doctrine associée pour le meilleur et pour le pire à la présidence de George W. Bush et à certains intellectuels qui s'y sont associés. Dans un cas comme dans l'autre, on aura diabolisé ce conservatisme désormais installé aux affaires fédérales.

C'est pour dissiper certaines de ces nuées que Frédéric Boily aura rassemblé dans ce collectif titré *Stephen Harper: de l'école de Calgary au Parti conservateur* les contributions tirées d'un colloque tenu à l'ACFAS au printemps 2006. Six collaborateurs y décrivent et étudient plusieurs facettes de la droite canadienne. Le titre de l'ouvrage donne une bonne idée de l'hypothèse qui traverse la plupart de ses textes. Le conservatisme canadien aurait été rénové depuis une quinzaine d'années à partir du travail de l'École de Calgary. Cette dernière, en s'inspirant considérablement du conservatisme américain tel qu'il s'est reconstruit depuis sa modernisation du dernier demi-siècle, aurait considérablement métamorphosé une tradition politique qu'on associait historiquement au torysme. Mais avec la création du Parti réformiste qui aura dépecé sur sa droite le PC puis le déplacement progressif du centre de gravité du conservatisme vers les provinces de l'Ouest, le vieux torysme identifié au Canada central aura été en perte

de vitesse. S'en est suivi une transformation politique et idéologique dont Stephen Harper aura été un des protagonistes les plus importants. Une transformation cherchant à transformer radicalement le Canada, à le dépendre du chartisme multiculturel et progressiste hérité du trudeauisme, au nom d'une autre vision du pays, plus conforme à la philosophie sociale qu'on retrouve majoritairement dans l'Amérique du Nord conservatrice.

Le collectif de Boily se décompose en quelques textes. Dans un premier essai, consacré aux revendications de l'Ouest comme vecteur de modernisation de la droite canadienne-anglaise, Benoit Miousse s'intéresse justement à la spécificité du réformisme albertain et à sa longue marche idéologique et politique vers la conquête du Canada central, à partir d'un parti conservateur dont il est devenu, avec Stephen Harper, le pivot idéologique. Stephen Harper, qui serait le porteur politique de ce projet, aurait actualisé ici un néoconservatisme à la canadienne que Miousse présente comme une forme de libéralisme classique et de conservatisme social adapté à la science du gouvernement central, ce qui le distinguerait ainsi de la vieille droite conservatrice, populiste ou libertarienne dont il analyse aussi l'influence décroissante sous la gouverne partisane de Stephen Harper. Selon Miousse, Harper, qui aurait cherché dès le début des années 1990 à polariser l'espace politique fédéral selon une claire division gauche-droite, serait parvenu à son objectif, en marginalisant progressivement dans la politique canadienne les autres lignes de fracture politique, notamment celle calquée sur la question nationale québécoise et ses incidences sur l'ensemble du Canada.

Dans un second texte, c'est au contenu du conservatisme de l'École de Calgary, et par là, à la charge idéologique du programme conservateur, que s'intéresse Frédéric Boily.

Cette étude, à la fois fouillée et scolaire, propose une cartographie élémentaire des concepts et idées qui permettent de comprendre ce que l'auteur appelle un néoconservatisme à la canadienne. L'auteur présente les protagonistes de l'École de Calgary et ce en quoi ils se distinguent les uns des autres, dans leur élaboration commune d'une doctrine appelée à transformer profondément le Canada. À sa manière, Boily pose les deux questions suivantes, sans y répondre définitivement : de quelle droite, finalement, se réclame l'École de Calgary, en en quoi cette droite est-elle canadienne et non seulement une succursale idéologique d'une pareille droite à l'américaine ?

Les autres textes de l'ouvrage portent sur des questions plus ciblées, et ne cherchent pas à capter dans une vue d'ensemble le conservatisme de Calgary. Ainsi, un article chapitre cherche à thématiser l'influence de Hayek et de Voegelin sur la pensée de Tom Flanagan, qu'on présente souvent comme le principal inspirateur de l'École de Calgary. Un autre cherche à décrire et conceptualiser la pensée d'un autre théoricien de l'École de Calgary, Barry Cooper, sur la question québécoise, tel qu'elle serait inspirée, encore une fois, par Voegelin. Nathalie Boisvert étudie quant à elle la critique de la judiciarisation du politique portée par le conservatisme albertain, en soulignant fort justement que la défense de la démocratie traditionnelle avec sa centration sur le fait majoritaire d'une société est désormais un combat principalement mené par la droite, alors que la gauche semble s'accrocher au pouvoir judiciaire qu'elle présente comme l'espace principal d'articulation des revendications minoritaires, dans l'idéal à construire d'une société multiculturelle. Enfin, Anne Boerger questionne la vision du Canada des théoriciens de l'École à partir du prisme de la politique étrangère, pour bien voir comment se traduit leur souhait d'une réinscription du Canada dans la grande alliance anglo-

saxonne, dans une politique de puissance qui le déprenne enfin du *post-neutralisme onocratique* dans lequel il semble se complaire au moins depuis les années Pearson, et plus certainement, depuis les années Trudeau. Il s'agirait, cette fois, de réaligner le Canada sur Washington en adaptant sa politique étrangère à une meilleure conscience de ses intérêts géopolitiques, actuellement, en lui faisant pleinement jouer son rôle dans la lutte au terrorisme. Il s'agirait surtout de recentrer l'État sur ses fonctions régaliennes et de le dégager de ses fonctions sociales, qui le dénaturent en l'empêchant d'assumer le rôle qui lui était traditionnellement dévolu.

Une chose ressort de cet ouvrage : comme l'écrivait Thibaudet dans son classique d'histoire intellectuelle, la politique, ce sont les idées. Une petite cohorte d'intellectuels qui décident d'élaborer leur pensée dans le langage et le registre de l'action, dans des cénacles et des partis disposés à les écouter pour peu qu'on sache s'adresser correctement à eux, peuvent infléchir sérieusement le destin de leur collectivité. Il suffit de peu d'hommes pour ouvrir intellectuellement un chantier portant à conséquence politiquement, pour peu que ces hommes sachent qu'on ne travaille pas la pensée politique comme on pratique la philosophie politique sur le modèle de la concurrence départementale. La politique, ce sont les partis, les institutions et les hommes, tels qu'ils sont maintenant, et tels qu'on souhaite qu'ils deviennent, dans les limites raisonnables de l'action. En cela, ce petit collectif, dont nous soulignerons dans quelques instants les limites, pose correctement le problème politique dans nos sociétés : comment l'émergence d'une élite consciente d'elle-même dans le travail qu'elle opère sur la culture politique commune et sur les paramètres qui la structurent peut métamorphoser une société ? Peu d'hommes autour d'un homme, doit-on le préciser. Jamais l'École de Calgary ne serait parvenue à influencer à ce point la politique canadienne si elle n'avait

fait le choix du conservatisme politique et si elle n'avait disposé dans cette famille politique de représentants décidés à exercer un leadership programmatique, décidés à faire ce qu'il faut pour changer le Canada en changeant d'abord le conservatisme.

Sans faire preuve d'originalité, la plupart des auteurs sont honnêtes, ce qui est déjà énorme, dans l'étude du conservatisme. Trop scolaires, les auteurs donnent l'impression d'un conservatisme se réduisant à quelques auteurs et quelques influences, une fois pour toutes identifiées, ce qui rend bien imparfaitement compte de sa vitalité idéologique. Pour bien comprendre le conservatisme canadien tel qu'il s'est métamorphosé depuis une vingtaine d'années, on lira aussi la passionnante biographie de William Johnson consacrée à Stephen Harper ou encore l'étude consacrée à ce dernier par Paul Wells. On lira aussi *Harper's Team*, de Tom Flanagan, qui retrace l'arrivée au pouvoir de l'aile la plus résolue du mouvement conservateur canadien, qui d'étapes en étapes et de courses en courses, est parvenu à bouleverser la droite sur la scène fédérale en accomplissant dans ses rangs une réelle métamorphose. Il n'en demeure pas moins qu'on saura gré à Boily et ses compères d'avoir ouvert une question pour la politologie québécoise qu'il sera probablement nécessaire, dans les années, à venir, d'approfondir. Alors qu'on diabolise normalement le conservatisme en multipliant contre lui les invectives académiques, ici, enfin, on le prend au sérieux.

La culture politique canadienne est à connaître, encore plus pour ceux qui la critiquent. Et il n'est pas interdit d'espérer que notre nationalisme, endormi depuis un temps dans sa critique du fédéralisme canadien, fasse preuve de la même intelligence dans sa rénovation idéologique, dans l'élaboration d'une doctrine et d'un programme pour le Québec

qui sache le déprendre d'un progressisme contribuant à sa dissolution par étapes dans l'ensemble canadien. Comme quoi, contre l'École de Calgary, il sera probablement nécessaire d'entreprendre l'élaboration de qui pourrait à nouveau s'appeler l'École de Montréal.

Mathieu Bock-Coté

Doctorant en sociologie, UQAM

DANIEL BARIL

La grande illusion. Comment la sélection naturelle a créé l'idée de Dieu, Éditions Multimondes, 2006, 117 pages.

Comprendre la religion à partir de la sélection naturelle, l'idée frappera sans doute ceux qui, à la suite du philosophe allemand Wilhelm Dilthey, souhaite poser une frontière infranchissable entre les sciences naturelles et les sciences humaines. Militant laïc bien connu et journaliste à l'hebdomadaire *Forum* de l'Université de Montréal, Daniel Baril est conscient que sa réflexion risque d'être perçue comme peu orthodoxe par plusieurs.

Pourtant, l'idée d'un dialogue plus étroit entre les sciences humaines et les sciences naturelles n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans un programme de recherche qui s'est développé au cours des 15 ou 20 dernières années sous le nom de psychologie évolutionniste. Cette approche ne souhaite pas plaquer sur les sciences humaines et sociales les méthodes des sciences exactes, comme l'ont proposé en d'autres siècles des philosophes comme Auguste Comte ou Carl Hempel. Elle s'appuie plutôt sur l'idée banale selon laquelle notre cerveau, comme n'importe quel organe, est le fruit d'une longue

évolution et que plusieurs traits de l'esprit humain peuvent s'expliquer par les pressions sélectives qui se sont appliquées à notre espèce au cours de son histoire évolutive.

La religion est omniprésente dans les sociétés humaines et, malgré toute la bonne volonté des sceptiques, nos pairs semblent indécrottement sujets à épouser des rituels étranges et des croyances d'une bizarrerie sans nom (l'Immaculé conception ou la Sainte-Trinité, pour ne donner que quelques exemples). Rassurez-vous, Daniel Baril ne prétend pas avoir découvert le gène de la religion. Nos ancêtres préhistoriques n'ont pas été sélectionnés pour leur capacité à croire en un Dieu tout-puissant. L'argument est plus complexe.

Suivant des anthropologues comme Dan Sperber ou Pascal Boyer, Baril soutient que la religion dérive d'un ensemble de biais cognitifs qui, eux, ont été sélectionnés. La religion est donc, puisqu'il faut dire le mot, épiphénoménale. Elle n'est pas l'opium du peuple ni un mal nécessaire, elle est simplement une tendance naturelle, par rapport à laquelle il est possible d'entretenir un point de vue critique. Après avoir dressé un court portrait de l'état de la religion de la monde (où l'on apprend notamment que la croyance en la réincarnation est aujourd'hui beaucoup plus populaire au Québec (41 %) que la croyance en un Dieu chrétien (16 %)), Baril dresse une revue des traits psychologiques qui facilitent la diffusion de la religion chez l'humain. Quels sont-ils ?

La religion se diffuse d'abord parce qu'elle offre ce que Baril appelle un raccourci de la vie sociale chez l'humain. L'appartenance religieuse mobilise nos aptitudes à la catégorisation sociale, de même que des intuitions morales aussi fortement ancrées chez l'humain que le dégoût par rapport à l'inceste, l'amour du prochain, ou le plaisir spontané associé

au don et au pardon. Les valeurs fondamentales promues par les religions sont au fond celles que l'on retrouve en toute société humaine. Ces valeurs reposent sur des émotions sociales spécifiques à l'humain qui ont très probablement été sélectionnées au cours de son histoire évolutive. La religion se construit également sur une tendance naturelle à l'anthropomorphisme, c'est-à-dire à la tendance de notre intelligence sociale à parasiter les domaines non sociaux.

Baril s'intéresse ensuite au cas du rituel: pourquoi les humains s'imposent-ils des pratiques aussi exigeantes que celles prescrites par les religions? Cette question m'est venue à l'esprit à l'âge de huit ans alors que mes parents m'obligeaient à fréquenter l'Église. Je n'y ai répondu que bien plus tard. Les rituels astreignants permettent d'imposer un coût à l'appartenance au groupe, de manière à décourager les tricheurs, qui voudraient profiter des privilèges attribués aux membres sans contribuer au bien de collectif. Ce modèle est si répandu à travers les sociétés humaines qu'on peut y voir le produit de mécanismes psychologiques permettant d'augmenter le niveau de coopération au sein des groupes.

Le chapitre le plus intéressant est sans doute celui où Baril s'intéresse aux différences hommes-femmes dans le domaine religieux. La différence entre les sexes est statistiquement significative, puisque 66 % des athées au Canada sont des hommes et que les femmes (81 %) sont plus nombreuses à croire en Dieu que les hommes (69 %). Elles sont également plus nombreuses à croire que l'on peut prédire l'avenir: 46 % des femmes contre 33 % des hommes. Curieusement, l'écart entre les hommes et les femmes est plus marqué dans les sociétés laïques que dans celles où la contrainte sociale exercée par la religion est forte. Baril montre comment une légère différence quantitative sur le plan hormonale entre

les hommes et les femmes peut se traduire par des profils psychologiques statistiquement différents et par une sensibilité plus ou moins grande au phénomène religieux.

Le travail de Baril n'est pas à proprement parler original, mais offre une synthèse accessible de théories et de recherches empiriques souvent éparpillées. Les limites du travail sont celles des sources utilisées. Un ouvrage de vulgarisation ne doit évidemment pas offrir un portrait détaillé des débats scientifiques, mais il doit minimalement offrir une idée juste des idées consensuelles dans le domaine traité. À ce titre, il aurait été souhaitable que Baril mentionne que les travaux des psychologues évolutionnistes sur lesquels il s'appuie sont non seulement critiqués, mais très critiqués. Il aurait dû le faire d'autant plus que ces critiques ne remettent pas en question l'existence de la plupart des traits psychologiques qu'il décrit (la catégorisation sociale, les biais cognitifs, les émotions sociales, les profils psychologiques légèrement différents des hommes et des femmes, etc.).

Le programme des psychologues évolutionnistes a été fortement critiqué sur deux points : son «modularisme» et son «adaptationnisme»¹. Le modularisme consiste à affirmer que l'organisation du cerveau repose sur l'existence de modules spécialisés dans le traitement d'un certain type d'information, c'est-à-dire que «le cerveau ne serait pas un outil d'usage général mais serait plutôt composé d'un ensemble de tels modules spécialisés.» (p. 21) Or, le cerveau peut être modulaire de différentes manières : au niveau évolutionnaire, génétique, neurologique, développemental et architectural, pour reprendre la classification du psycho-

¹ Pour la critique théorique et empirique la plus complète de la psychologie évolutionniste, voir David J. Buller, *Adapting Mind*, MIT Press, 2005, 550 pages.

logue évolutionniste Dan Sperber². L'idée que le cerveau est organisé de manière modulaire est critiquée à chacun de ces niveaux. Baril aurait dû faire écho à ces critiques ou éviter d'adopter le langage modulariste d'auteurs comme John Tooby, Leda Cosmides, Dan Sperber, Pascal Boyer, Lawrence Hirschfeld, Scott Atran, David Buss, etc.

Aussi problématique que le modularisme, l'adaptationnisme est adopté par Baril avec une spontanéité qui aurait pu être modérée. Celui-ci consiste à voir les biais cognitifs spécifiques à l'esprit humain le résultat d'une adaptation à une pression de sélection au cours l'histoire évolutive de l'espèce. L'utilisation systématique des scénarios adaptationnistes par les psychologues évolutionnistes a été fortement critiquée au cours des années. On les accuse de multiplier les hypothèses *ad hoc* ou, pour reprendre l'expression du paléontologue Stephen Jay Gould, les «*just-so-stories*». Dans leurs travaux les plus caricaturaux (ceux de David Buss, notamment), les psychologues évolutionnistes se sont limités à découvrir un écart de performance entre deux tâches psychologiques apparemment équivalentes, puis ensuite postuler l'existence d'un nouveau module cognitif et imaginer un scénario adaptatif. Dans un excès d'enthousiasme, Leda Cosmides et John Tooby, chefs de file de la psychologie évolutionniste, ont pu affirmer que le cerveau humain était composé de centaines ou de milliers de modules spécialisés, une affirmation évidemment complètement gratuite³.

En plus de ces deux critiques classiques, une autre faiblesse majeure de la psychologie évolutionniste se trouve dans

2 Dan Sperber, «In defense of massive modularity», dans E. Dupoux, *Language, Brain and Cognitive Development: Essays in Honor of Jacques Mehler*, MIT Press, 2002, p. 47-57.

3 John Tooby et Leda Cosmides, «Foreword», dans Simon Baron-Cohen, *Mindblindness: An Essay on Autism and Theory of Mind*, MIT Press, 1995, pp. XI-XVIII.

son désintéret total et absolu pour la paléanthropologie, c'est-à-dire pour la paléontologie humaine et la préhistoire. Malgré ses prétentions à la plus grande interdisciplinarité possible, le lecteur ne trouvera jamais dans les ouvrages des psychologues évolutionnistes mentionnés la moindre référence scientifique en paléanthropologie. La plus grande partie des références sont tirés de la psychologie cognitive, des sciences cognitives, de la primatologie et de l'anthropologie. Or, ces disciplines ne s'intéressent pas à l'évolution cognitive et comportementale des espèces humaines qui ont précédé l'*Homo sapiens*. L'absence d'emprise sur les données archéologiques renforce nécessairement le caractère spéculatif de la psychologie évolutionniste.

En ce sens, le sous-titre de l'ouvrage est sans doute trop ambitieux. Baril démontre comment des biais cognitifs peuvent favoriser la diffusion des idées religieuses, mais pas nécessairement comment ces biais cognitifs sont le fruit de la sélection naturelle. Le lecteur y trouvera une introduction agréable aux approches naturalistes en sciences humaines, mais il devra garder à l'esprit que plusieurs affirmations présentées comme consensuelles sont en fait très controversées.

Benoit Dubreuil

Docteur en philosophie, aspirant au FNRS, Université libre de Bruxelles

JEAN-DENIS GARON ET ALAIN THÉRIEN

Le prédateur et l'imposteur. La politique économique selon Jean Chrétien et Paul Martin, Michel Brûlé, 2007, 280 pages

DANIEL CHARTIER ET CATHERINE VAUDRY

La fête nationale du Québec. Un peuple, une fierté, Lanctôt Éditeur/MNQ, 2007, 253 pages

MARJOLAINE PÉLOQUIN

En prison pour la cause des femmes, Éditions du remue-ménage, 2007, 307 pages

ÉLISE BOUTHILLIER

Chevalier de Lorimier, défenseur de la liberté, XYZ, 2007, 159 pages

JEAN FOREST

Le grand glossaire des anglicismes au Québec, Tryptique, 2008, 504 pages

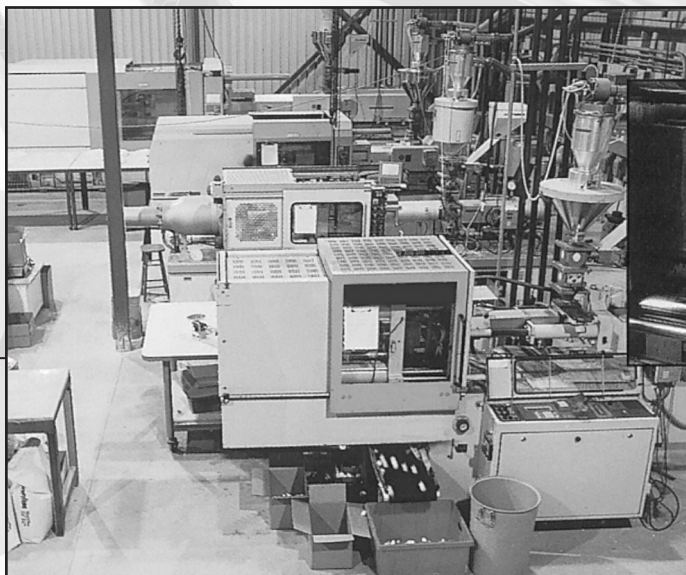
JEAN FOREST

Les anglicismes de la vie quotidienne des Québécois, Tryptique, 2006, 186 pages



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél. : (819) 478-4024 Téléc. : (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

CLUB DES

100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron †	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin †
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut compter jusqu'à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «L'index des périodiques canadiens» depuis 1948, dans «Périodex» depuis 1984, dans «Repères» publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Christian Gagnon

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Mathieu Bock-Côté

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Geneviève Légaré

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

André Poupart

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques Boulay,
Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon,
Hélène Chénier, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque,
Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette,
Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest,
Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

ABONNEMENT**GRILLE TARIFAIRE 2008**

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	68,37\$ <i>(60\$ + taxes)</i>	125,35\$ <i>(110\$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	150 \$	250 \$
Étudiant	39,88\$ <i>(35\$ + taxes)</i>	69,51\$ <i>(61\$ + taxes)</i>
Institution	123,07 \$ <i>(108\$ + taxes)</i>	205,11 \$ <i>(180\$ + taxes)</i>
Autres pays	120 \$	198 \$

TVQ 1012563392 TQ0002 TPS 11901 9545 RT001

TROIS FAÇONS DE RÉGLER VOTRE ABONNEMENT

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

PAIEMENT PAR CHÈQUE OU CARTE DE CRÉDIT VISA OU MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
«Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse».